

PROJET SOCIAL-SANTE

2024-2026

“LE BONHEUR DE TOUTE SOCIETE COMMENCE AVEC LE
BIEN-ETRE DES FAMILLES QUI Y VIVENT. »

KOFI ANNAN

DIPLOMATE, ECONOMISTE, HOMME D'ETAT, HOMME POLITIQUE, HUMANISTE,
SCIENTIFIQUE (1938 - 2018)



Chères Vanvéennes, Chers Vanvéens,

La mandature 2020-2026 a démarré dans une période particulièrement inédite (crise COVID-19 suivie d'une crise économique et sociale). Santé mentale fragilisée, risques d'isolement ou de bascule vers la précarité, plus grandes difficultés d'accès aux droits ou aux soins... Les Français, en particulier les plus fragiles, n'ont jamais autant eu besoin d'être accompagnés. Comme partout en France, la population vanvéenne est touchée par ce contexte national. C'est pourquoi la Municipalité a souhaité réfléchir à un projet très concret et complet visant non seulement à répondre mais surtout à anticiper les nouveaux besoins des Vanvéens dans le domaine sanitaire et social, et ce à tous les âges de la vie. Notre objectif est de garantir le bien-être et la santé des habitants, tout en tenant compte des spécificités de chacun.

C'est tout l'enjeu du projet social santé qui vous est présenté dans ce document et qui fixe la stratégie de la Municipalité pendant les 3 prochaines années (2024-2026).

Ce dernier a été réalisé en utilisant une méthodologie collaborative qui fait désormais la marque de fabrique de la ville de Vanves. Pendant 5 mois, nous avons interrogé les services de la Ville, nos partenaires (professionnels de santé, associations, institutionnels) mais aussi les Vanvéens à travers un questionnaire spécifique. L'objectif était de réfléchir ensemble aux meilleures solutions pour améliorer la santé de tous et lutter contre les inégalités.

C'est ainsi qu'ont été fixés 3 axes prioritaires qui seront le fil conducteur de notre action :

1. Garantir l'accès aux droits et aux soins pour tous, à travers une meilleure communication des dispositifs existants, un accès facilité à nos services mais aussi une consolidation impérative de notre réseau de partenaires (santé et social), pour être plus efficaces ensemble.
2. Agir de manière préventive pour améliorer le bien-être et le quotidien des Vanvéens, en particulier des plus fragiles, pour ne plus être seulement dans le curatif mais surtout dans la prévention et l'inclusion (accès à la culture et au sport-santé).
3. Porter une attention particulière aux Vanvéens à tous les âges de la vie pour que chaque Vanvéen, quel que soit son âge, son sexe, son origine ou son état de santé, puisse trouver une réponse adaptée à sa situation.

Au total, 30 mesures très concrètes vous sont proposées dans ce projet pour mener une politique sanitaire et sociale cohérente et efficiente au niveau municipal. Nous espérons qu'elles répondront à vos attentes et que vous pourrez vous les approprier, afin de construire ensemble une ville juste, solidaire et inclusive.

Signature Monsieur le Maire et Madame Sandrine BOURG

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	3
METHODOLOGIE	7
PARTIE 1 : STRUCTURATION DU PÔLE SOCIAL SANTE AU SERVICE DES VANVEENS.....	8
Un Pôle dédié à l'accompagnement social-santé des Vanvéens.....	8
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	9
1/ Le contexte législatif et réglementaire.....	9
2/ Le fonctionnement du CCAS.....	9
3/ L'organigramme du CCAS.....	10
4/ Les missions du CCAS.....	10
5/ Le budget du CCAS.....	11
Le Service Santé Publique – prévention sante (SPPS)	11
1/ Le contexte législatif et réglementaire.....	11
2/ Le fonctionnement du Service Santé publique – Prévention santé	12
3/ Les missions du service Santé publique – Prévention santé.....	12
4/ L'organigramme du service SPPS	12
5/ Le budget du service SPPS.....	13
Un Pôle inscrit dans l'écosystème communal au service des Vanvéens	14
Une collaboration active avec les autres services municipaux Vanvéens.....	14
Le développement d'un travail avec le réseau municipal de solidarité	16
Un Pôle en partenariat avec les acteurs locaux œuvrant pour les Vanvéens	16
Des échanges réguliers avec de nombreux partenaires locaux.....	16
Les partenaires du CCAS	17
Les partenaires du service Santé Publique – Prévention santé	22
Des actions menées en partenariat au plus près des vanvéens	23
Les participations partenariales du CCAS	23
Les actions partenariales du service Santé Publique – Prévention santé	25
L'organisation de Forums de prévention pour différents publics Vanvéens	30
PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX SOCIO-SANITAIRE DE LA SITUATION VANVENNE	32
Données et supports pour un diagnostic territorial Vanvéen.....	32
L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), support de réflexion sur la situation sociale Vanveen...	32
La Santé, préoccupation majeure pour le bien-être des Vanvéens	34
Un tissu médical Vanvéen fragile	34
Une interrogation sur l'accès aux soins des Vanvéens.....	35

La Fragilité Psychosociale, un bouleversement des équilibres à Vanves comme dans le reste de la France	37
Fragilité du couple et vulnérabilité des femmes	37
Fragilité des jeunes et des étudiants à Vanves.....	37
Fragilité numérique et éloignement social de certains Vanvéens	38
Fragilité de la population générale Vanvéenne	39
Des consultations pour mieux évaluer les besoins des Vanvéens	40
Les remarques des Vanvéens	40
Les avis des partenaires locaux du Pôle Social Santé.....	43
Le travail interne des équipes porteuses du projet de Pôle	45
Expérimentations et analyses du service aux Vanvéens	46
Des expérimentations lancées à Vanves depuis 2020	46
De nouvelles instances de coordination Vanvéennes	46
Un Projet dédiée à l'accompagnement des Vanvéennes en difficulté	48
Des dispositifs pour favoriser l'accès des Vanvéens à des professionnels	50
L'engagement dans une démarche de sensibilisation des Vanvéens.....	53
La proposition d'une nouvelle solution de mobilité : le Vanves Express	55
Les contours de l'action du Pôle pour les Vanvéens	56
Un environnement multidimensionnel influant sur l'action Vanvéenne.....	56
Ressources et moyens d'action du Pôle mobilisables pour les Vanvéens.	56
PARTIE 3 : Quatre AXES STRATEGIQUES POUR AGIR AU BENEFICE DES VANVEENS	58
Axe stratégique n° 1 : Garantir l'accès aux droits et aux soins pour tous les Vanvéens	59
A. Mieux communiquer pour les Vanvéens.....	60
Améliorer la Communication à destination directe des Vanvéens	60
Clarifier le fonctionnement des dispositifs accessibles aux Vanvéens	61
B. Favoriser la qualité de la relation entre Pôle et Vanvéens	61
Améliorer l'accueil des Vanvéens au Pôle Social Santé	61
Marquer l'engagement d'un accompagnement de qualité pour les Vanvéens	62
C. Renforcer les partenariats bénéficiant aux Vanvéens	63
La poursuite des partenariats de terrain au plus près des Vanvéens	64
Axe stratégique n° 2 : Agir de manière préventive pour améliorer le bien-être et le quotidien des Vanvéens	67
A. Sensibiliser les Vanvéens.....	68
La poursuite des actions multimodales à destination de tous les Vanvéens	68
Le développement des Forums Vanvéens de rencontre et de prévention	69

B. Agir pour faciliter le quotidien des Vanvéens	70
Le développement des solutions de mobilité accessibles aux Vanvéens	70
La levée des barrières vers le sport et la culture à Vanves	71
L'amélioration de la couverture santé des Vanvéens.....	71
Axe stratégique n° 3 : Porter une attention particulière aux Vanvéens à tous les âges de la vie	73
1. Les Etudiants et Jeunes actifs Vanvéens.....	74
Quelques actions existantes pour les étudiants et jeunes actifs Vanvéens	74
Une volonté de développer les dispositifs pour la jeunesse Vanvéenne.....	74
2. Les Vanvéens en situation de Handicap.....	75
L'aide aux démarches pour les Vanvéens en situation de handicap	75
L'engagement du Pôle sur l'accompagnement du handicap à Vanves.....	75
3. Les Personnes en situation de précarité et les personnes à la rue à Vanves.....	76
L'utilisation des ressources existantes pour les Vanvéens les plus précaires.....	76
Le renforcement de l'accompagnement des personnes à la rue à Vanves	76
4. Les Vanvéennes.....	77
La mise en œuvre des actions du projet en faveur des Vanvéennes	77
Une action de coordination à développer pour l'accompagnement des Vanvéennes victimes de violence.....	77
5. Les Séniors Vanvéens	78
6. Les Aidants Vanvéens	79
Le Pôle, maillon de la chaîne de soutien aux aidants Vanvéens	79
La reconnaissance des aidants Vanvéens	79
Axe stratégique n° 4 : Edifier le Pôle Social Santé Vanvéen par de nouvelles pratiques professionnelles	80
Le développement de la transversalité.....	81
Le recours au réseau multicanal de la Mairie pour toucher le maximum de Vanvéens	81
La diffusion active auprès des Vanvéens présents lors des temps évènementiels du Pôle.....	81
Sources	83
Sommaire des Annexes	85
Annexe n° X : Calendrier de mise en œuvre des actions du Projet Social Santé Erreur ! Signet non défini.	
Annexe n° X : Calendrier des Grandes Causes Vanvéennes	86
Annexe n° X : Travaux interne au Pôle Social Santé	87
Valeurs du Pôle.....	87
MISSIONS et ACTIONS DU PÔLE.....	88

Annexe n° X : Résultats de la consultation des partenaires du Pôle Social Santé	91
Annexe n° X : Résultats de la consultation des Vainvéeen(ne)s	107
.....	108

METHODOLOGIE

Le Projet Social Santé définit la politique générale des services Santé Publique – Prévention Santé (SPPS) et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il impulse une dynamique pour les quatre années à venir et doit constituer un guide pour l'action quotidienne des services.

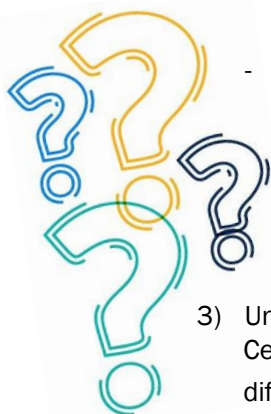
Ce projet doit permettre de :

- Analyser l'existant ;
- Déterminer des objectifs ;
- Déterminer des modalités d'action pour y parvenir ;
- Déterminer des indicateurs permettant d'apprécier, d'évaluer et d'ajuster les actions mises en œuvre.

Le Projet Social Santé doit permettre une amélioration de l'accompagnement des Vanvéens dans le respect d'une réalité budgétaire. Il est réalisé par les services CCAS et SPPS, sans aide extérieure.

La démarche méthodologique de réalisation de ce projet réside dans une triple consultation ayant vocation à faire émerger les besoins des Vanvéens, d'évaluer l'existant et de recueillir des pistes d'amélioration du service rendu par le Pôle. Ainsi, trois canaux d'interrogation ont été utilisés :

- 1) Une Consultation interne des équipes du Pôle Social Santé
Un travail conjoint a été réalisé par les 2 équipes constituant le Pôle. Les agents ont reçu des « kits de consultation » pour une participation autonome de chaque agent, avec affichage des avis / suggestions en salle commune.
- 2) Une Consultation externe des partenaires du Pôle Social Santé
Deux démarches ont été réalisées :
 - Une consultation directe par participation à des groupes de travail a été organisée lors de la réunion annuelle du Conseil Local de l'Action Sociale et de la Solidarité organisée le jeudi 20 octobre 2022 à la Mairie.
 - Un questionnaire Google Form a été élaboré et diffusé à 185 contacts par courriel début janvier 2023. Les partenaires ainsi consultés ont été les professionnels de santé, les membres de la Coordination en Santé Mentale, les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité et les membres du Conseil Local de l'Action Sociale et de la Solidarité. 18 réponses ont été enregistrées à la date de clôture du 20 janvier 2023.
Résultats complets de cette consultation en annexe du Projet.
- 3) Une consultation externe des Vanvéens
Celle-ci a été réalisée du 9 au 31 janvier 2023. Un questionnaire Google Form a été élaboré et diffusé. La démarche a été annoncée par un encart dans le magazine de la ville de janvier-février. La consultation a été mise en une du site internet de la ville. Un affichage a été effectué dans les locaux du Centre administratif et une distribution a eu lieu aux services municipaux partenaires (ESCAL, Square, Théâtre). Une communication par newsletter et sur les réseaux sociaux a été réalisée. L'équipe du CCAS a distribué des questionnaires papiers afin que les usagers les plus éloignés du numérique puissent aussi participer. Plus de 700 seniors ont reçu le questionnaire papier lors du repas senior du nouvel an les 22 et 29 janvier. 152 réponses ont été enregistrées en ligne et 178 réponses ont été réceptionnées en format papier, soit 330 réponses.

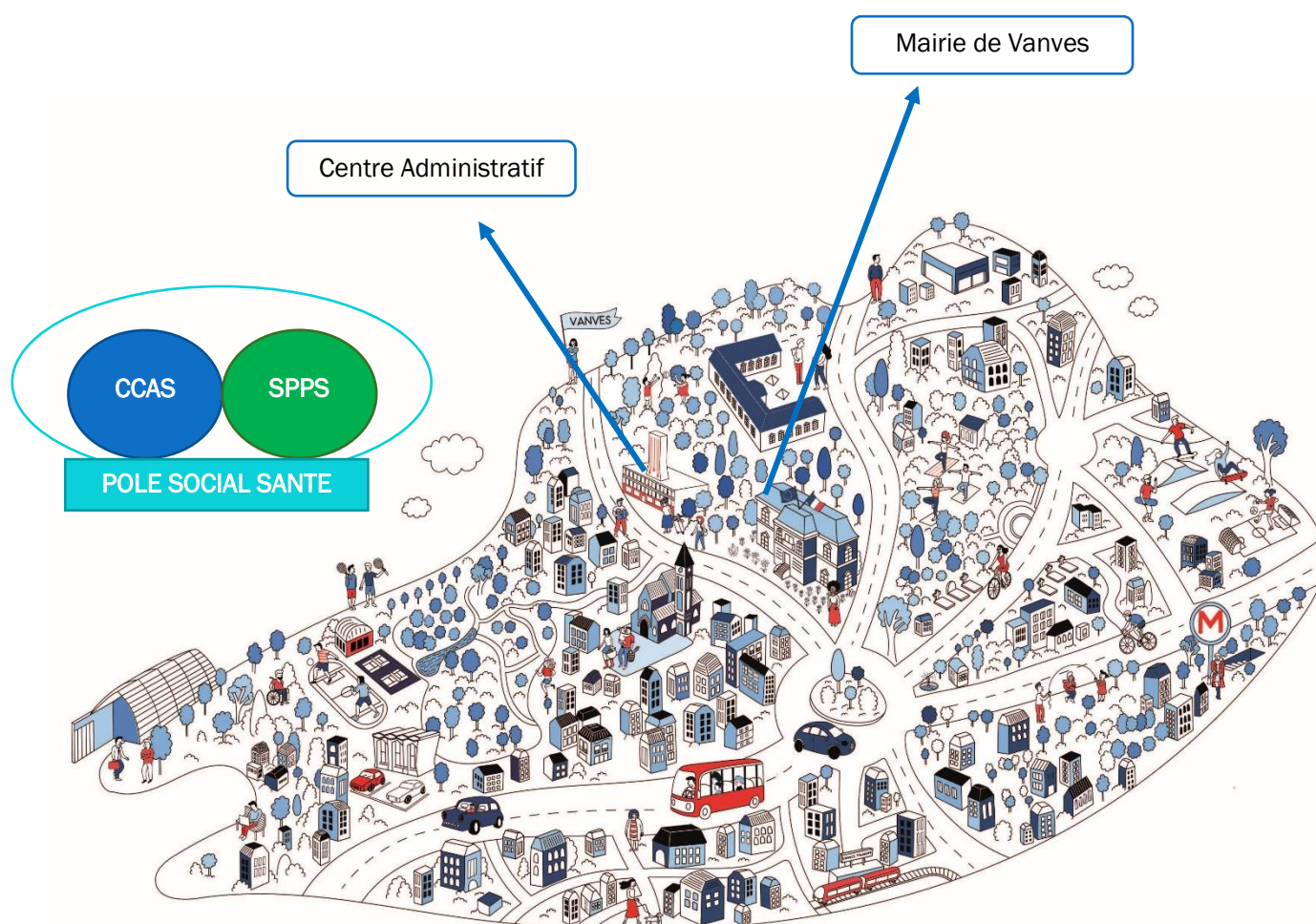


PARTIE 1 : STRUCTURATION DU PÔLE SOCIAL SANTE AU SERVICE DES VANVEENS

Un Pôle dédié à l'accompagnement social-santé des Vanvéens

Le Pôle Social Santé est composé de deux services distincts. Il s'agit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du Service Santé Publique – Prévention Santé (SPPS). Ces deux services fonctionnent en synergie.

Les deux services sont localisés dans le Centre Administratif situé au 33 Rue Antoine Fratacci, 92170 VANVES. Ils sont donc présents en cœur de ville. La proximité des bureaux des deux services favorise leurs interactions.



Les deux services ont des missions propres et des missions communes. Le rôle de ces deux services dédiés à l'accompagnement des Vanvéens doit être explicité.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS est doté de la personnalité morale de droit public. Il peut agir en son nom propre. Il possède un budget distinct de celui de la Commune.

1/ Le contexte législatif et réglementaire

Un service tel que le Centre Communal d'Action Sociale existe depuis longtemps au service des Vanvéens. Ainsi, l'ancêtre du CCAS était le Bureau d'Aide Sociale, résultat de la fusion des Bureaux d'assistance (loi du 7 frimaire an V) et des Bureaux de bienfaisance (loi du 15 juillet 1893) par les décrets du 29 novembre 1953, 11 juin 1954 et 2 février 1955.

Le CCAS est créé par une loi de 1986, aux modalités fixées notamment par un décret du 6 mai 1995. Dans chaque commune, un CCAS existe de droit.

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), « le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'Administration présidé par le Maire ».

2/ Le fonctionnement du CCAS

Le CCAS dispose d'un Conseil d'administration présidé par le Maire de Vanves. Le Conseil d'administration est composé à parts égales de :

- Membres élus du Conseil municipal ;
- Membres nommés par le Maire pour leurs compétences dans les domaines des actions engagées (personnes qualifiées, représentants d'usagers, représentants d'associations).

Son rôle

- Lutter contre l'exclusion
- Accompagner les personnes âgées
- Soutenir les personnes en situation de handicap

Le Conseil d'administration du CCAS de Vanves comprend 17 membres.

Le CCAS a pour élus référents :

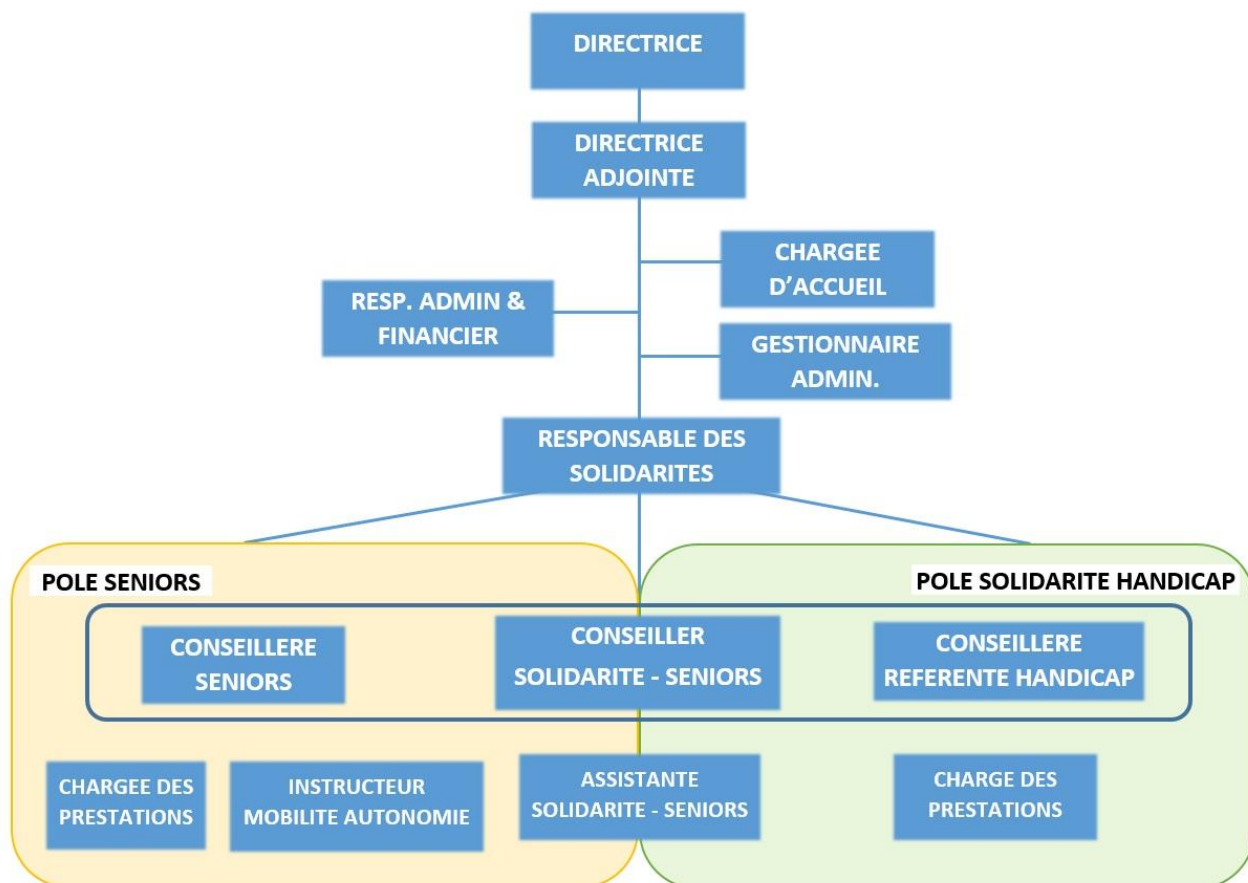
- Madame Sandrine BOURG
Adjointe au Maire chargée de la Solidarité, de la Famille, des Activités socioculturelles et de la Jeunesse ; Conseillère départementale des Hauts-de-Seine ; Vice-Présidente du CCAS.
- Madame Françoise DJIAN
Adjointe au Maire chargée du Logement et du lien avec les EHPADs de la ville.
- Monsieur Abdelfattah LAKHLIFI
Conseiller municipal délégué à la solidarité et à l'aide sociale.

Le rôle du CCAS est de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées et de soutenir les personnes en situation de handicap.

Le CCAS est organisé en 2 pôles : un Pôle Senior et un Pôle Solidarité/Handicap. Il est constitué d'une équipe de 13 personnes au total.

Le CCAS accueille les Vanvéens du lundi au jeudi de 9h à 17h30 et le vendredi de 9h à 17h. Le service est ouvert de 8h30 à 18h. L'accompagnement est effectué par téléphone, courriel ou en présentiel. Selon les besoins des personnes accompagnées, des visites à domicile peuvent aussi être effectuées.

3/ L'organigramme du CCAS



ORGANIGRAMME DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

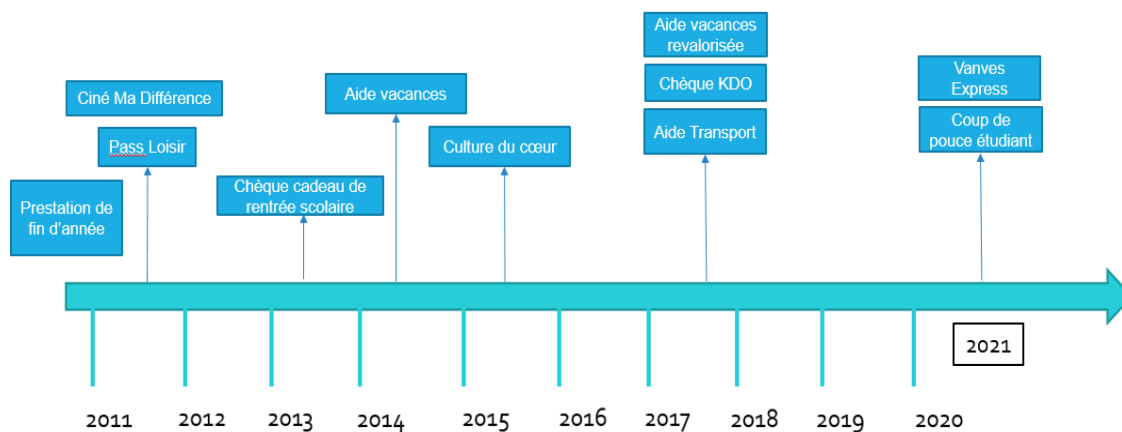
4/ Les missions du CCAS

Le CCAS possède une double fonction :

- Accompagner l'attribution de **l'aide sociale légale** appelée aussi aide obligatoire ;
- L'aide obligatoire correspond à des dispositifs légaux, nationaux ou départementaux. Il s'agit d'être le relais local d'autres services publics pour l'instruction de dossiers. Cela concerne des dossiers pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des demandes d'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), l'instruction des titres de transport, les domiciliations, etc.

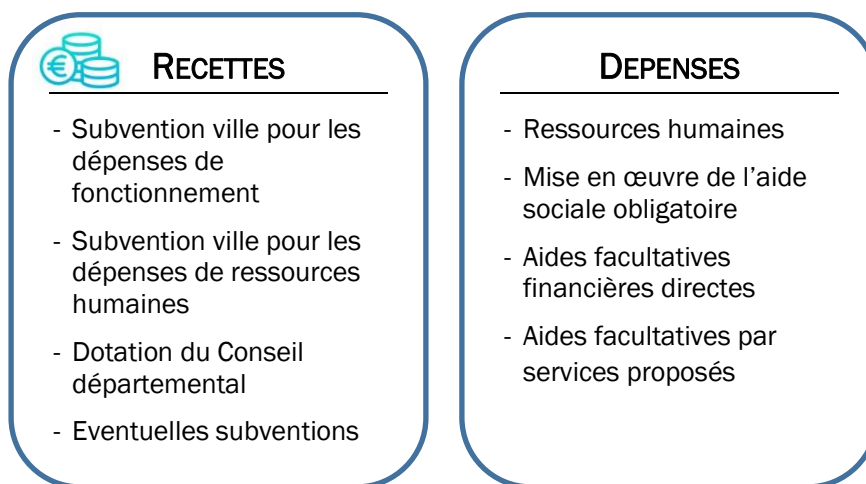
- Dispenser une **aide sociale facultative** décidée au niveau local. Les aides dispensées par le CCAS ont évolué au cours du temps.

Frise chronologique des aides du CCAS



5/ Le budget du CCAS

Le budget de fonctionnement du CCAS de la ville de Vanves est de 900 000 euros environ.



LE SERVICE SANTE PUBLIQUE – PREVENTION SANTE (SPPS)

1/ Le contexte législatif et réglementaire

En matière de santé, la commune n'exerce pas de compétence obligatoire, en dehors des mesures spécifiques : pouvoir de police du Maire (en cas de menaces imminentes pour la santé de la population) selon les articles L. 1413 4 et L. 1413 5 du Code de la santé publique.

Si elle le souhaite, la commune peut toutefois exercer des compétences en matière de santé à l'instar de la municipalité de Vanves qui a souhaité mettre en place un service dédié.

2/ Le fonctionnement du Service Santé publique – Prévention santé

Le Service santé publique – Prévention santé est un service crée en 2020 issu de l'évolution du service Prévention Santé.

Le SPPS fait partie des services communaux et est régi par les décisions du Conseil Municipal.

Le SPPS a pour élus référents :

- Madame Sandrine BOURG
Adjointe au Maire chargée de la Solidarité, de la Famille, des Activités socioculturelles et de la Jeunesse ; Conseillère départementale des Hauts-de-Seine
- Madame Fabienne ROULLEAUX
Conseillère municipale déléguée à la santé publique.

3/ Les missions du service Santé publique – Prévention santé

Le service SPPS comprend 2 entités : la prévention santé et la santé publique.

- Le **service prévention santé** a été créé en octobre 1998. Il faisait partie d'un pôle appelé « Antenne Famille et Solidarité ». L'Espace Santé Jeunes a ouvert officiellement ses portes en avril 2001. Le service Prévention Santé a pour mission d'organiser des actions de prévention et de promotion de la santé à destination des jeunes Vanvéens. En premier lieu, au sein de chaque établissement scolaire de la ville (écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées), des ateliers sont menés par des professionnels de la santé autour de thématiques de santé adaptées à l'âge des élèves sur la base des besoins recensés en amont auprès des chefs des établissements scolaires. En second lieu, plus largement auprès de tous les jeunes Vanvéens, via l'Espace Santé Jeune Simone Veil, centre de santé mutualisé avec la ville d'Issy-les-Moulineaux depuis 2018 qui propose 3 types d'offres de services : un Espace Santé Jeunes – Point Accueil Ecoute Jeune (ESJ-PAEJ) pour les 11-25 ans, un Parcours Santé Jeunes pour les 16-25 ans en situation de précarité, un Centre de Santé Sexuelle (ancienne appelé Centre de Planification et d'Education familiale) pour tous y compris les mineurs et les non assurés sociaux.

Organiser des
actions de
prévention et de
promotion de la
santé



Jeunes Vanvéens

- Le **service Santé publique** créé en 2020 vient compléter/élargir l'offre de service en matière de santé existante sur la ville à l'ensemble de la population. Sa mission a vocation à améliorer l'offre et l'accès aux soins en prenant en compte à la fois les besoins des habitants et ceux des professionnels de santé. Dans cette perspective, un ensemble d'actions est mis en place au niveau local : animer les réseaux locaux d'acteurs de santé, accompagner les professionnels de santé dans leurs démarches, relayer les campagnes de prévention nationales, etc.

Améliorer l'offre et
l'accès aux soins



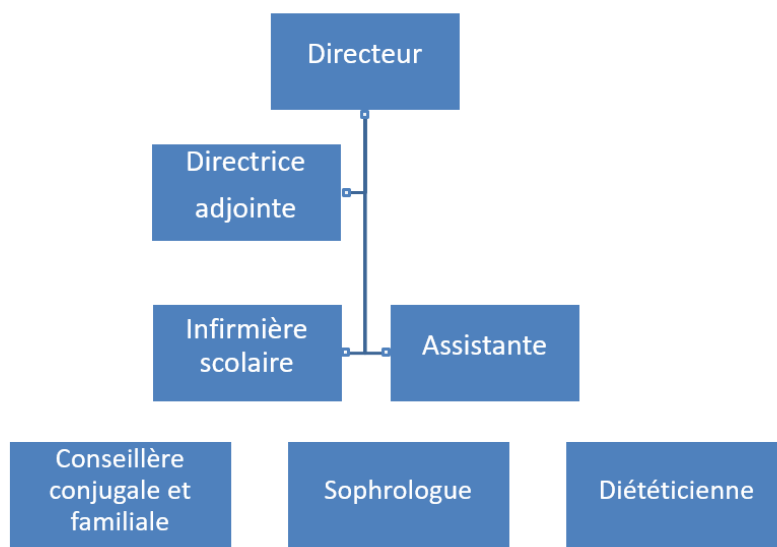
Vanvéens

4/ L'organigramme du service SPPS

Le SPPS est constitué d'une équipe de 7 personnes dont 4 agents municipaux et 3 professionnels de la santé vacataires.

Le service SPPS travaille en lien avec l'infirmière scolaire de l'éducation nationale pour le fonctionnement du matériel et des fournitures des infirmeries des écoles de son secteur ainsi que dans le cadre des actions de prévention.

L'organigramme du SPPS est le suivant :



ORGANIGRAMME DU SERVICE SANTE PUBLIQUE – PREVENTION SANTE (SPPS)

Le SPPS est gratuit et ouvert à tous du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

5/ Le budget du service SPPS

Le budget du SPPS est d'environ 100 000 euros.

Un Pôle inscrit dans l'écosystème communal au service des Vanvéens

Le Pôle Social Santé travaille en concertation avec l'ensemble des services municipaux de la Ville. De plus, le Pôle coopère avec le Réseau Municipal de Solidarité.

UNE COLLABORATION ACTIVE AVEC LES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX VANVEENS

Au quotidien, le Pôle Social Santé collabore avec les autres services municipaux. Les deux services du Pôle reçoivent des directives en provenance du **Cabinet** du Maire. Régulièrement, il est fait appel au **Service de Communication Externe**. Les deux services sont aussi en lien avec le nouveau **Service de la Communication interne**. Celui-ci est intégré au sein de la Direction des Ressources Humaines.

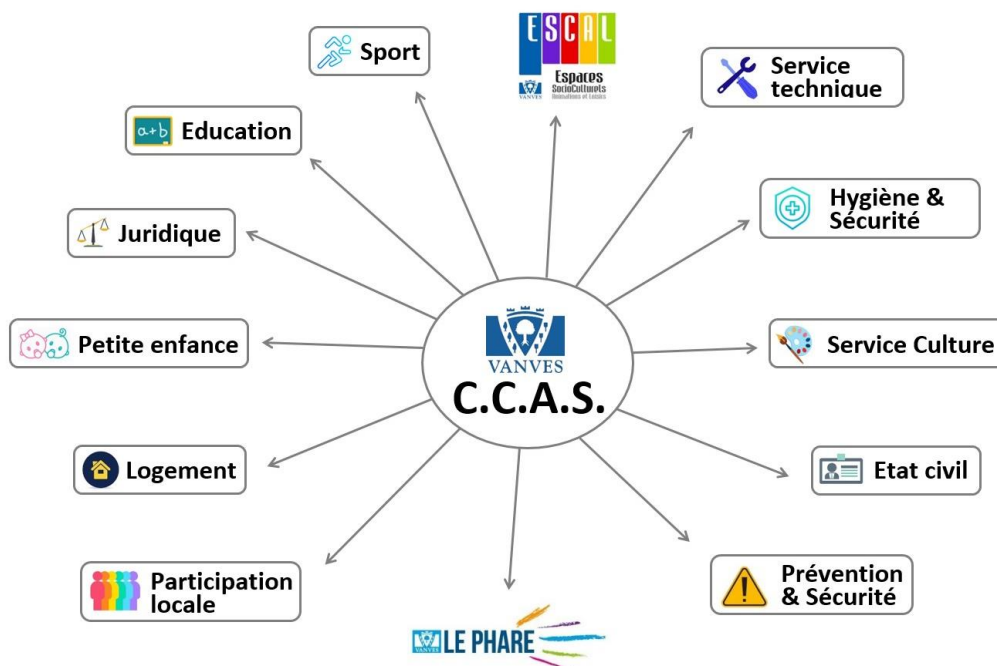
Le CCAS travaille étroitement avec :

- Le **Service du Logement** : suivi des situations individuelles des personnes accompagnées par le Pôle Solidarité/Handicap, suivi individuel des situations des personnes accompagnées par le Pôle Seniors, suivi des personnes en logement de transit.
- Le **Service Hygiène et Sécurité** : suivi des situations individuelles des personnes accompagnées par le Pôle Solidarité/Handicap, suivi individuel des situations des personnes accompagnées par le Pôle Seniors, suivi des personnes en logement de transit.
- Le **Service Prévention Sécurité** : suivi des situations individuelles des personnes accompagnées par le Pôle Solidarité/Handicap, suivi individuel des situations des personnes accompagnées par le Pôle Seniors, suivi des personnes en logement de transit.
- Le **Service de l'Etat Civil** : suivi des situations individuelles des personnes accompagnées par le Pôle Solidarité/Handicap, suivi individuel des situations des personnes accompagnées par le Pôle Seniors.
- Les **Services techniques** : participation à la Commission Communale d'Accessibilité, suivi des personnes en logement de transit.
- Le **PHARE** : organisation des Conseils d'Administration, de la Commission Communale d'Accessibilité, du Forum de Associations, des collectes solidaires, organisation du Forum Giga Seniors.
- Le **Service de la Participation Locale** : organisation des collectes solidaires, lien avec le Conseil des Seniors, participation au Forum Giga Seniors.
- Le **Service Petite Enfance** : suivi des situations individuelles des personnes accompagnées par le Pôle Solidarité/Handicap.
- Le **Service Education** : suivi des situations individuelles des personnes accompagnées par le Pôle Solidarité/Handicap.
- Le **Service Juridique** : réalisation des marchés publics pour le compte du CCAS, suivi des personnes en logement de transit.
- Le **Service socio-culturel ESCAL** : préparation de la Semaine Bleue, participation à la distribution des chocolats aux seniors, participation au Forum Giga Seniors.
- Le **Service Culture** : organisation de séances de cinéma accessibles aux personnes en situation de handicap, accès à tarif préférentiel au cinéma et au théâtre de la Ville via le Pass-Loisirs, participation au Forum Giga Seniors.

- Le **Service des Sports** : participation à l'organisation du Forum Giga Seniors.

La santé est une discipline transversale qui se retrouve dans de nombreux champs d'activité. Le SPPS œuvre en lien avec les autres services municipaux afin d'apporter un éclairage santé autour de projets transversaux :

- Le **Service Prévention Sécurité** : suivi des situations individuelles complexes abordées lors de la Coordination en Santé Mentale.
- Le **PHARE** : organisation des campagnes de prévention, des réunions institutionnelles avec les partenaires locaux de santé, du Forum des Associations.
- Le **Service Culture** : participation à la mise en place de ciné-conférences et de ciné-échanges à destination du grand public autour des thématiques de santé, présentation d'ouvrages de la médiathèque lors d'ateliers de prévention.
- Le **Service Petite Enfance** : réunion d'échange et d'information avec les professionnels de santé autour de thématiques communes des tout-petits, de la famille et la santé.
- Le **Service Education** : réunion d'échange et d'information avec les professionnels de santé autour de thématiques communes de l'enfant, de la famille et la santé.
- Le **Service socio-culturel ESCAL** : réunion d'échange et d'information avec les professionnels de santé autour de thématiques communes des jeunes de la famille et la santé.
- Le **Service des Sports** : participation à des projets sport santé communs : sport santé femme.
- Le **Service Développement économique** : Prospection et partage des informations en matière de biens immobiliers disponibles pouvant correspondre à des besoins d'installation de professionnels de santé. Interrelation lors de manifestation de Santé publique au marché.
- Le **Service Urbanisme** : Partage des connaissances autour des projets immobiliers pouvant correspondre à des besoins d'installation de professionnels de santé.
- Le **Service Communication** : participation aux actions de communication autour des évènements et des actualités afférentes au service santé publique.



LE DEVELOPPEMENT D'UN TRAVAIL AVEC LE RESEAU MUNICIPAL DE SOLIDARITE

Le Réseau Municipal de Solidarité (RMS) est un réseau d'entraide. Le RMS est né au début de l'épidémie de COVID-19. Il a été créé en mars 2020 lors du premier confinement. L'objectif était de répondre à une situation exceptionnelle. Au plus fort de la crise, il était constitué de près de cent Vanvéens bénévoles. Le réseau continue à exister. Il est encadré par une Conseillère municipale déléguée, Madame Stéphanie GAZEL.

Lors des confinements, le réseau a été géré avec l'appui du Pôle Solidarité du CCAS. Le RMS a ainsi permis de réaliser :

- Des appels de convivialité et de suivi des personnes isolées ;
- Des visites de convivialité ;
- Des courses pour les personnes ne pouvant les faire elles-mêmes dans le contexte de crise (personnes âgées ou en situation de handicap ou malades du COVID-19).

Un appel aux bénévoles du réseau a aussi été lancé lors des campagnes de collecte solidaire en novembre 2020 et en mars 2021. Ces campagnes étaient au profit de la Banque Alimentaire et des Restos du Cœur.



Le RMS a été activé en 2021 pour venir en appui de la campagne de vaccination. Ainsi, sous le contrôle du Service Santé Publique, un centre de vaccination a été créé. Ce centre a été mutualisé avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Les bénévoles du RMS se relayaient pour permettre le fonctionnement du Centre de Vaccination en semaine.

Le RMS est aujourd'hui une entité autonome, non gérée par le CCAS, et constitue un service à part entière. Les liens entre le RMS et le Pôle Social Santé restent ancrés et réguliers. Ainsi, le RMS est un appui pour l'action du Pôle Social Santé, par l'aide que les bénévoles continuent d'apporter ponctuellement à des Vanvéens vivant à domicile, notamment pour lutter contre l'isolement des aînés, ou lors de manifestations organisées par le Pôle, nécessitant une présence humaine importante.

Un Pôle en partenariat avec les acteurs locaux œuvrant pour les Vanvéens

DES ECHANGES REGULIERS AVEC DE NOMBREUX PARTENAIRES LOCAUX

En interne, le travail du Pôle Social Santé repose sur la pluridisciplinarité des agents et intervenants réguliers du Pôle. Ce travail à plusieurs fait la particularité de l'action sociale et médicosociale. Ce collectif, nécessaire à l'accompagnement de l'individuel, nécessite aussi une complémentarité et des collaborations multiples avec d'autres partenaires pour enrichir l'action du Pôle.

Les partenaires du CCAS

1. Des espaces de rencontre pilotés par le CCAS pour coordonner l'accompagnement des Vanvéens

Que ce soit pour l'accompagnement des seniors ou pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, le Centre Communal d'Action Sociale œuvre depuis toujours en lien avec des partenaires sociaux et médicosociaux. Deux instances permettent au CCAS de les rencontrer, au-delà des échanges ponctuels liés à l'accompagnement d'une situation.

1.1. La Coordination gériatrique

La Coordination gériatrique est pilotée par le Pôle Senior du CCAS.

Le rôle de la Coordination est de réunir les partenaires intervenant autour des personnes âgées afin d'agir pour la prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social, l'accompagnement des Vanvéens, l'animation au profit des Vanvéens âgés, via l'articulation des différents acteurs. Le CCAS n'a aucun lien hiérarchique avec les différents participants. Il mobilise le tissu local des acteurs gériatriques afin de permettre des rencontres, de transmettre de l'information entre autres. Les objectifs de la Coordination sont :

– Pour les personnes âgées et leur entourage :

- Informer la personne âgée des différents dispositifs permettant le maintien à domicile et/ou la recherche d'institutions adaptées au degré d'autonomie. Une information est aussi donnée sur les différents dispositifs existant sur le territoire pour lutter contre l'isolement.
- Evaluer la situation de la personne âgée, son autonomie, la satisfaction de ses besoins, son isolement.
- Orienter la personne vers le service le plus adapté à sa situation.
- Proposer l'aide permettant de répondre de façon adaptée aux besoins et aux souhaits de l'intéressé
- Accompagner la personne dans son choix de vie en s'adaptant à l'évolution de ses besoins et en renforçant la performance et la qualité d'une réponse coordonnée des acteurs de la prise en charge gériatrique.

Informer
●
Evaluer
●
Orienter
●
Aider
●
Accompagner

– Pour les partenaires :

- Coordonner et mettre en œuvre l'action des professionnels intervenant dans la prise en charge de la personne âgée par une concertation pour en favoriser la cohérence et pour en assurer le suivi.
- Mutualiser les connaissances sur les problématiques du vieillissement et de la dépendance, sur l'évolution du cadre législatif et des pratiques professionnelles.
- Participer à la dynamique d'un réseau des professionnels du territoire permettant des échanges et une réflexion.

Coordonner
●
Agir
●
Mutualiser
●
Dynamiser le territoire

Répondre aux besoins

- Se doter d'un observatoire local
- Adaptation politique publique

– Pour la ville :

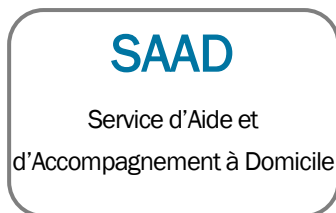
- Apporter des réponses aux besoins de la population âgée.
- Avoir un observatoire local de la vieillesse et des problématiques liées à la dépendance.
- S'appuyer sur la réflexion de professionnels spécialisés ayant une bonne connaissance locale pour adapter la politique mise en œuvre sur la commune.

Le CCAS reçoit un financement du Conseil départemental pour l'organisation des réunions et le suivi de la Coordination gérontologique. La Coordination, en sus du travail du Pôle Senior, se matérialise par la tenue régulière de :

- Réunions mensuelles de concertation qui permettent un échange entre les usagers et partenaires pour des situations complexes ;
- Réunions trimestrielles thématiques permettant de fédérer le réseau gérontologique communal et d'améliorer la circulation de l'information.

COORDINATION GERONTOLOGIQUE

LES PARTENAIRES DU CCAS / POLE SENIOR EN 2022



Quelques demandes ou préconisations évoquées

- Maintien à domicile en qualité et en sécurité
- Recherche de structure
- Protection juridique
- Isolement social
- Aides inadaptées...

1.2. La Commission communale pour l'accessibilité

La Commission communale pour l'accessibilité est une obligation réglementaire des collectivités, instaurées par la loi du n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les communes de 5000 habitants et plus, doivent établir un constat de l'état d'accessibilité de leur territoire et engager une réflexion sur le sujet. Un rapport annuel doit être adressé au préfet.

La CCA a donc pour mission de faire l'état des lieux de la mise en accessibilité du territoire communal. Elle est aussi l'instance où sont abordées toutes les actions développées en direction du public en situation de handicap par le CCAS et les services de la Mairie. Elle fait également le lien avec les partenaires du territoire.

La ville de Vanves organise une fois par an la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). La CCA de Vanves a lieu au mois de juin. Y sont traitées les évolutions de l'urbanisme local dans une démarche d'accessibilité, les actions Vanvéennes en faveur du handicap (RH, écoles, loisirs, culture...), l'inclusion de la ville dans une démarche plus globale avec des partenaires extérieurs et d'autres perspectives.

Cette commission est composée de 7 représentants de la commune (adjoints au Maire et conseillers municipaux), 7 associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, 3 associations ou organismes représentant les personnes âgées et 1 représentant des autres usagers de la ville.



COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE



Elus municipaux

Sports

Services techniques

Education, loisirs handicap



CCAS

Espace public

Logement

Direction Générale des Services

2. Des rencontres collégiales d'échange de pratiques professionnelles auxquelles participe le CCAS de Vanves

L'équipe du CCAS est amenée à échanger régulièrement avec ses partenaires dans le cadre de réunion extérieures. Cela permet aux équipes de structurer leur réseau local et d'améliorer la pertinence de l'accompagnement des Vanvéens.

2.1. Le Réseau des Coordinations gérontologiques et des Centres Locaux d'Information et de Coordination

Piloté par la ville d'Antony, ce réseau réunit régulièrement les communes gérant des coordinations gérontologiques et des centres locaux d'information et de coordination (CLIC). Le Pôle Senior du CCAS participe aux réunions organisées.

2.2. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) est organisée au niveau de Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Le Pôle Solidarité Handicap est présent à chaque réunion. Sont abordés les différents plans d'accessibilité de la voirie pour les 8 communes de GPSO, à savoir : Boulogne Billancourt, Chaville, Issy Les Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves, et Ville d'Avray.

Par suite du Conseil de Communauté du 17 décembre 2014 portant sur la création de la CIA de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest, la CIA est constituée de 8 conseillers communautaires (un élu par commune membre), 8 conseillers municipaux (un élu municipal par commune membre), 8 délégués d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées et les personnes âgées et 8 représentants des acteurs économiques du territoire communautaire et des associations d'usagers.

2.3. Le Réseau Handicap 92

Le Pôle Solidarité Handicap du CCAS participe aux réunions trimestrielles des référents handicap 92 pour mutualiser la réflexion et partager les expériences et projets mis en place. Ces réunions sont proposées en présentiel avec une ville « hôtesse » chaque trimestre et également en visioconférence depuis la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Les sujets abordés sont divers et transversaux, comme l'instruction des dossiers MDPH, les liens avec les partenaires, l'utilisation de dispositifs expérimentaux... Ce réseau peut également être questionné par mails et constitue une aide précieuse lors de situations « complexes » ou sans solution. Les échanges y sont bienveillants et chaque demande engendre une réflexion partagée du groupe.

2.4. Les Réunions inter-villes sur l'accompagnement des personnes à la rue

Le CCAS participe à des réunions organisées par la ville de Malakoff. Ainsi les deux CCAS et d'autres partenaires concourant à l'accompagnement des personnes à la rue peuvent se réunir pour échanger autour de situations de personnes souvent mobiles et pour lesquelles plusieurs acteurs sont sollicités.

2.5. Les Rencontres Trimestrielles de l'Action Sociale

Le CCAS est amené à échanger régulièrement avec le Service des Solidarités Territoriales 9 du Conseil départemental. Ainsi, le CCAS de la ville de Vanves ne comprend pas dans ses effectifs d'agent de compétence d'assistant(e) social(e). Le Conseil départemental étant le chef de file de l'action sociale par voie législative et réglementaire, cette compétence lui est dévolue. Le CCAS étant le premier niveau de proximité pour les Vanvéens mais l'accompagnement pouvant leur être proposé étant limité, les orientations et échanges avec le SST9 sont nombreux. Aussi, les équipes du SST9 et du CCAS se retrouvent dans le cadre de Rencontres Trimestrielles de l'Action Sociale (RTAS) afin d'échanger sur les modalités de leur collaboration.



2.6. La Concertation territoriale

La concertation territoriale est une instance pilotée par le Service des Solidarités territoriales 9. A l'instar de la Coordination gérontologique, mais pour un autre public, en situation de précarité ou de handicap, ce format de réunion permet d'inviter à se réunir l'ensemble des professionnels accompagnant une personne ou une famille. L'objectif est de pouvoir faire évoluer positivement la situation, souvent complexe, et de clarifier et coordonner au mieux les actions de chacun. De plus, de l'échange collectif émergent des propositions et nouvelles solutions.

2.7. Le Réseau UDCCAS

L'Union nationale des CCAS (UNCCAS), acteur incontournable de l'action publique locale, est structurée au niveau local en unions départementales des CCAS / CIAS (UDCCAS). Depuis 2002, les CCAS ont la possibilité de constituer des unions départementales des CCAS et CIAS. Elles sont des interlocuteurs privilégiés des différents acteurs agissant à l'échelle départementale et assurent la visibilité et la coordination de leur réseau d'adhérents. Le CCAS de Vanves adhère à l'UDCCAS 92, dont la gestion, notamment l'organisation des assemblées générales, est assurée par le CCAS d'Issy-les-Moulineaux.

Les UDCCAS sont des outils indispensables pour représentation, le soutien, l'information et l'accompagnement des CCAS et CIAS au niveau départemental, en complément des actions menées par l'Union nationale. Elles ont vocation à faire travailler ensemble au niveau local, des élus et des professionnels des CCAS lors de rencontres, groupes de travail... Elles sont un outil précieux pour les CCAS car elles contribuent à la vie associative et démocratique de l'Union nationale en participant à l'assemblée générale de celle-ci.

Les partenaires du service Santé Publique – Prévention santé

1. Des rencontres initiées par le SPPS pour agir auprès des scolaires Vanvéens

A chaque rentrée scolaire, le service SPPS initie dans les collèges et lycées une réunion avec les responsables des établissements et les professionnelles de santé du service (conseillère conjugale et familiale, sophrologue, diététicienne) afin de :

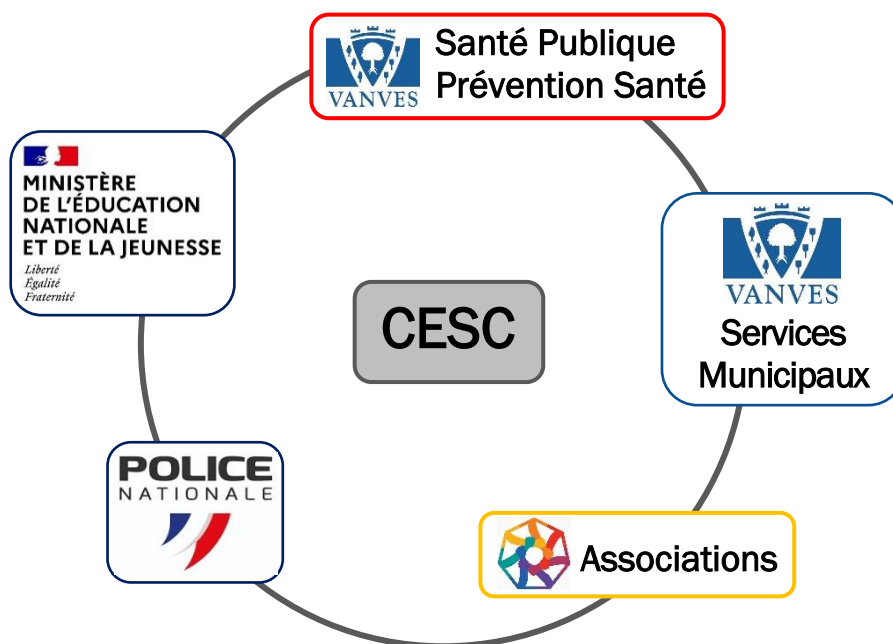
- Faire un point sur les interventions auprès des élèves de l'année écoulée ;
- Échanger sur les nouvelles actions pouvant être mises en place selon les problématiques rencontrées dans les établissements ou à aborder selon les demandes de chacun dans la mesure du possible.

2. La participation du SPPS au réseau éducatif Vanvéen

Les « comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté » (CESC) permettent de rencontrer les différents acteurs de prévention, mais aussi les délégués de classes et représentants de parents d'élèves. Il s'agit par ces instances de mettre en place des actions en lien avec les problématiques que rencontrent les équipes éducatives, d'évaluer et d'innover.

Un CESC est organisé par chaque établissement scolaire. A Vanves, les établissements Collège St Exupéry, Collège Michelet et Lycée Dardenne ont un CESC.

Les CESC sont organisés en fin d'année scolaire et regroupent tous les partenaires de l'Education nationale, les associations, la police, les services municipaux concernés. Le SPPS est systématiquement convié. Lors du CESC, il est présenté un bilan de l'année des actions effectuées par chacun.



DES ACTIONS MENEES EN PARTENARIAT AU PLUS PRES DES VANVEENS

Le Pôle Social Santé porte ses actions propres. Il agit aussi par l'accueil des actions de partenaires, par la co-construction et la réalisation d'actions conjointes, ou par voie de projection hors les murs, en particulier via la participation au financement d'autres actions. Le Pôle agit ainsi au plus près des petits et grands Vanvéens.

Les participations partenariales du CCAS

1. Une épicerie sociale pour les Vanvéens les plus précaires : le Libre Service Social

Le Libre Service Social est une épicerie sociale située sis 53 rue du Général Leclerc sur la commune voisine d'Issy-les-Moulineaux. Il constitue un moyen d'action sociale dans le domaine de l'alimentaire pour le CCAS. C'est un service de distribution gratuite de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Le Libre Service Social est aussi un lieu d'échange, d'écoute et de création de lien social, dans le cadre d'une démarche de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, démarche partagée avec la Banque Alimentaire de Paris Ile-de-France.

Le CCAS de Vanves finance et abonde ce service en gestion indirecte. Le CCAS participe financièrement au fonctionnement du LSS, à hauteur de 16 000 euros par an. Une Convention de partenariat entre les CCAS de Vanves et d'Issy les Moulineaux fixe les conditions et les modalités de l'ouverture du service de distribution alimentaire d'Issy-les-Moulineaux en faveur des bénéficiaires Vanvéens depuis le 1^{er} juin 2009. Ainsi, les deux CCAS mutualisent leur action pour répondre au besoin primaire des populations les plus précaires par une aide alimentaire.



Le CCAS de Vanves cède les deux tiers de la collecte alimentaire récoltés sur son territoire communal au Libre Service Social et y livre les denrées en fonction d'un planning défini.

Le CCAS de Vanves transmet après chaque Commission permanente d'aide sociale la liste des bénéficiaires, ainsi que la durée d'accès au Libre Service Social.

2. L'accueil de permanences de proximité pour les Vanvéens

L'Habitat est une compétence de l'intercommunalité Grand Paris Seine Ouest. Les problématiques d'aménagement du logement sont récurrentes pour les publics accompagnés au CCAS, âgés ou en situation de handicap, notamment en raison d'une perte de mobilité. Le CCAS oriente donc le public concerné vers le service Seine Ouest Rénov'. Il s'agit du guichet unique pour toutes les demandes liées à la rénovation de l'habitat : rénovation énergétique, remise aux normes, adaptation à la perte de mobilité. Ce guichet dépend de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), association loi 1901, créée par GPSO.



De plus, le CCAS accueille régulièrement une permanence de Seine Ouest Rénov' dans les locaux du Centre administratif, le mardi de 14h à 17h, sur rendez-vous pris auprès de GPSO. Ces rendez-vous permettent aux usagers d'échanger avec un conseiller sur leurs problématiques, techniques, méthodologiques ou financières pour un projet particulier.

Le CCAS accueille aussi une permanence ponctuelle du service des impôts aux particuliers dans ses locaux. Celle-ci a lieu chaque année au printemps. Elle a pour but d'apporter une aide aux Vanvéens lors de la déclaration obligatoire des revenus.

3. Des financements au soutien de partenaires locaux qui agissent pour les Vanvéens

3.1. Soutien aux associations locales

Le CCAS subventionne annuellement les associations relevant du secteur de la Solidarité et du Handicap afin de rendre plus cohérente la politique locale sociale et de soutenir les actions développées en faveur des Vanvéens en situation de précarité ou de handicap.

Cette aide financière vient en complément de l'appui apporté régulièrement par les services municipaux ainsi que des soutiens en nature offerts par la ville tels la mise à disposition de salle, le prêt de matériel ou l'aide à la communication, par exemple.

3.2. Financement du Fonds de Solidarité Logement

Le FSL accorde des aides financières et des mesures d'accompagnement à toute personne ou famille résidant ou emménageant dans les Hauts-de-Seine « éprouvant des difficultés particulières en raison de l'inadaptation de ses ressources de ses conditions d'existence (...) pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique » (art.1 Loi du 31 mai 1990).

La gestion financière et comptable du FSL est confiée à la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine. Le financement du FSL est assuré principalement par le Département. Toutefois, sur une base volontaire, les communes, les bailleurs et d'autres organismes peuvent participer financièrement au FSL. Le CCAS participe ainsi chaque année au financement du FSL dont peuvent bénéficier les Vanvéens.

4. Le financement et la participation à des dispositifs d'accès à la culture pour tous les Vanvéens

4.1. Culture du cœur

L'association Cultures du Cœur favorise l'insertion des plus démunis par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Depuis 2015, le CCAS de Vanves est partenaire de ce dispositif, permettant aux

bénéficiaires d'accéder gratuitement à certaines manifestations. Toutes les deux semaines, lors des permanences organisées au CCAS, les usagers peuvent consulter les offres de cinéma, théâtre, musée, événements sportifs... Ils ont le droit de réserver 3 sorties maximum par séance. Pour chacune d'entre elles, ils peuvent être accompagnés par une personne de leur choix.



Pour accéder à ce dispositif, la personne doit être âgée de plus de 20 ans et être bénéficiaire des minimas sociaux (AAH, RSA, ASS et ASPA pour les plus de 65 ans). Sont également concernées les personnes ayant bénéficié dans l'année du Libre Service Social, tout comme les seniors de plus de 65 ans sous conditions de ressources.

4.2. Ciné Relax

Les séances de cinéma Relax sont issues d'un partenariat entre l'association Culture Relax, l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) et le CCAS de Vanves. Ces séances ouvertes à tous sont pensées pour permettre aux personnes dont le handicap entraîne des comportements atypiques de venir au cinéma en confiance. Trois séances sont organisées par an, favorisant ainsi les échanges et offrant une occasion de sensibiliser le public sur la différence afin de changer le regard sur le handicap.

4.3. Pass Loisirs

Cette carte de réduction permet au bénéficiaire et à l'accompagnateur de son choix d'aller au cinéma et au théâtre à un tarif préférentiel (3 € pour le cinéma et 8 € pour le théâtre). Elle est attribuée aux personnes en situation de handicap avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 50% et/ou percevoir une pension d'invalidité de catégorie 2 ou 3.

Les actions partenariales du service Santé Publique – Prévention santé

Dans le souci de privilégier la prévention et le « prendre soin de soi et de sa santé », le service assure des actions d'éducation et d'information dans chaque établissement scolaire de la ville, et en partenariat avec les structures éducatives sociales et culturelles. Les actions de prévention sont conçues comme des espaces de paroles, d'expression et de réflexion pour favoriser une prise de conscience des situations génératrices de risque et sensibiliser le public le plus large possible de jeunes. L'équipe propose des interventions et des thématiques adaptées à l'âge des élèves qu'elle veut sensibiliser. Ces dernières ont pour but de susciter chez les jeunes une prise de conscience sur l'importance de prendre soin de leur santé et de faciliter la rencontre avec des professionnels de santé.

Les interventions menées font l'objet d'un travail de préparation avec les différents professionnels dont le champ de compétence est en lien avec l'action. Les différentes réunions mises en place vont permettre de définir le ou les objectifs pédagogiques visés, les outils les plus appropriés pour sensibiliser les jeunes auxquels l'action s'adresse, l'importance de l'information que l'on veut diffuser.

Le service Prévention Santé travaille en lien étroit avec les référents des différents établissements scolaires. Les ateliers proposés tiennent compte des demandes exprimées par les élèves sur les problématiques qu'ils voudraient voir aborder, et privilégient la parole des jeunes pour travailler sur les questions de santé.

Les actions sont menées par des professionnels de la santé.

1. Les Actions des intervenants du service SPPS auprès des scolaires Vanvéens

1.1. Les Actions de l'infirmière scolaire

L'infirmière scolaire participe au suivi de l'état de santé des élèves, à l'éducation à la santé et à la sécurité par le biais d'interventions dans les classes. L'infirmière scolaire promeut et met en œuvre la politique de santé en faveur de tous les élèves scolarisés. Elle travaille en étroite relation avec le médecin scolaire, les familles et l'équipe éducative. L'infirmière scolaire assure :



- La gestion des PAI (Projet d'Accueil Individuel), la signature et l'organisation des soins dans les écoles
- Le suivi vaccinal avec rappel aux familles pour les injections obligatoires
- La mise à jour des dossiers médicaux, travail qui se fait en partenariat avec les services de santé de la PMI, des collèges et des lycées
- L'accueil, l'écoute et les soins aux enfants lors de sa présence dans les écoles
- Le conseil auprès des enfants, des enseignants et des parents

Certaines actions de prévention et d'éducation sont menées en collaboration avec la Conseillère conjugale et familiale, la diététicienne pour les groupes d'aliments et la Croix-Rouge.

Pour les élèves de Grande Section maternelle, l'infirmière scolaire aborde l'hygiène alimentaire, l'hygiène bucco-dentaire, le lavage des mains/le mouchage, le respect du corps et le sommeil.

Pour les élèves des classes élémentaires, les sujets abordés sont l'hygiène alimentaire pour les classes de CE2, l'éducation sur la puberté pour les classes de CM2 et l'assistance et le secours pour les élèves de CE2.

1.2. Les Actions de la Conseillère conjugale et familiale

Elle intervient sur le thème de l'Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle. L'éducation à la Vie relationnelle et affective (EVRAS) s'inscrit dans le cadre du CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté), dans une politique de prévention au niveau national. L'éducation à la sexualité est inséparable des connaissances biologiques qui seront apportées par les professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) en classe de 4^{ème}. Cette intervention est basée sur la connaissance et le respect de l'autre. Seuls les professionnels de santé ou des personnes formées au niveau académique peuvent animer et participer à cette action. La finalité globale de cette démarche est d'échanger avec les élèves, à partir de leurs interrogations sur les différentes questions liées à la vie affective et relationnelle pour tenter de donner un sens à leur vécu relationnel. Les thématiques récurrentes relatées en classe sont : le déroulement d'une grossesse et l'interruption volontaire de grossesse, les relations filles et garçons, les stéréotypes, la stérilité, etc.

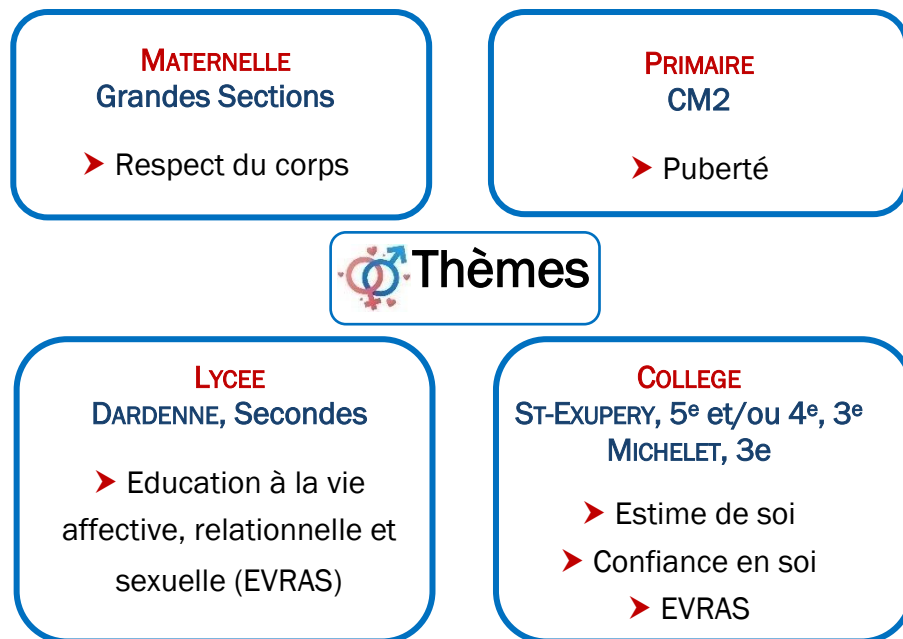
L'approche EVRAS par la conseillère conjugale et familiale doit permettre :

- D'apporter aux élèves, en partant de leurs représentations et de leurs acquis, des informations objectives et des connaissances scientifiques qui leur permettent d'appréhender et de comprendre les différentes dimensions de la sexualité ;
- De sensibiliser les jeunes au respect de leur corps ;
- De leur permettre d'aborder toutes les questions qu'ils peuvent se poser sur la vie amoureuse et leur sexualité ;
- D'écouter et de faire émerger la parole des jeunes ;
- De réfléchir aux enjeux et aux implications d'une relation affective et amoureuse ;
- De susciter une réflexion de leur part à partir des éclaircissements donnés.



Les objectifs pédagogiques sont de :

- Préparer les élèves aux multiples changements physiologiques, psychologiques et sociaux liés à la puberté.
- Promouvoir la capacité de chacun(e) à communiquer sur la sexualité, les émotions et les relations et acquérir le vocabulaire nécessaire pour le faire.
- Gérer émotionnellement des événements médiatiques traumatisants pour les enfants et les adolescents (ex : enlèvements d'enfants, abus sexuels, crime d'honneur...) mais aussi rappeler les interdits fondamentaux sur lesquels repose notre société.
- Prévenir les effets de la pornographie via Internet mais aussi la prévention des dérives possibles liées à l'utilisation des réseaux sociaux.
- Prévenir les grossesses précoces et les infections sexuellement transmissibles.
- Promouvoir l'égalité entre partenaires, la prévention des discriminations liées au genre ainsi que la prévention des violences entre partenaires.
- Réduire les discriminations liées au genre (ex : insultes et violences envers les femmes) ainsi qu'à l'orientation sexuelle (ex : homophobie).
- Prévenir les conduites à risque adoptées par les jeunes les plus vulnérables.
- Permettre à chacun(e) d'obtenir des informations sur les services d'aide sociale et médicale, particulièrement en cas de questions ou problèmes relatifs à la sexualité.
- En l'occurrence, permettre à chaque élève d'être informé de l'existence et du référentiel d'activités des professionnels de l'espace Santé Jeunes le plus proche de leur établissement scolaire : L'Espace Santé Simone Veil d'Issy-Les-Moulineaux.
- Améliorer la capacité des élèves à repérer les situations à risque et à envisager des stratégies favorables à leur santé en s'appuyant sur des informations objectives.
- Permettre à chacun(e) de poser des choix éclairés et d'agir dans le respect de soi et des autres.
- Promouvoir le respect entre filles et garçons, et ensuite, entre femmes et hommes.



La méthode pédagogique utilisée envers le public jeune consiste à favoriser l'expression des élèves. Sont donc utilisées des méthodes ludiques et interactives (jeux de rôles, exercices coopératifs ...) qui reposent sur une participation active des jeunes afin de solliciter la réflexion, l'attention, les échanges et l'appropriation des informations. La visée est l'augmentation des chances de rendre les participants ressource auprès de leurs pairs en sortant des séances. En effet, la grande majorité des préadolescents et adolescents se tournent spontanément vers leurs pairs lorsqu'ils sont en difficulté.

1.3. Les Actions de la Diététicienne

Les actions de la diététicienne ont pour objectifs de :

- Identifier les groupes d'aliments
- Aborder l'apport nutritionnel des aliments
- Lutter contre les troubles du comportement alimentaire
- Elaborer des repas équilibrés
- Lire les étiquettes
- Echanger sur les idées reçues

La diététicienne mène des actions en direction des élèves des classes élémentaires. Les élèves vont analyser la composition de leurs repas en reprenant le menu de la cantine. Un petit déjeuner est organisé à la fin des séances avec la diététicienne du service. Le jour du petit déjeuner, les enfants partagent et se confectionnent un petit déjeuner équilibré.

La diététicienne mène aussi une action sur le sujet de l'équilibre alimentaire à destination du public des collégiens. Ainsi, une sensibilisation sur l'importance de venir au collège en ayant pris un petit déjeuner est organisée. Elle permet de souligner l'importance de repas équilibrés pour la croissance, la mémoire, le développement des adolescents.

1.4. Les Actions de la Sophrologue

La sophrologue intervient auprès des élèves de troisième, des lycéen(ne)s ainsi que des élèves de classes préparatoires. Les séances proposées sont au nombre de 5, sur la base du volontariat.

Les thèmes abordés sont :

- La gestion des émotions : prendre conscience de ses émotions et de leurs causes pour mieux les gérer. Être capable de les reconnaître et de les nommer.
- La gestion du stress/ la préparation aux examens : aider les élèves à développer et dynamiser leurs ressources afin de réaliser leurs objectifs en meilleure possession de leurs moyens

Un projet à la demande du lycée Dardenne a été initié sur la gestion des émotions. Le projet a ensuite été déployé sur d'autres établissements.

2. Les autres interventions partenariales en santé auprès des enfants et adultes Vanvéens

2.1. La prévention sur les jeux dangereux et le harcèlement à destination des collégiens Vanvéens

L'Association APEAS (Accompagner Prévenir Eduquer Agir Sauver) intervient à la demande du SPPS auprès des élèves de 6ème des collèges Michelet et Saint-Exupéry, sur la thématique des jeux dangereux.

L'objectif est sinon d'éradiquer les jeux dangereux, du moins d'informer à temps, de manière efficace et appropriée, les enfants depuis le plus jeune âge jusqu'aux grands adolescents, du danger que représentent les pratiques qu'ils connaissent pour les avoir testées seuls ou à plusieurs, ou y avoir assisté. Ainsi, ces interventions permettent d'alerter, informer et amorcer une réflexion sans psychose et sans mode d'emploi sur la pratique des jeux dangereux et les violences en milieu scolaire. Elles passent par :

- L'écoute des collégiens dans un climat de bienveillance, afin de les aider à accepter leurs ressentis : offrir un espace de parole, bienveillant et sécurisant ;
- L'émergence de prise de conscience des risques et conséquences inhérents aux pratiques de ces jeux dangereux et des conséquences traumatiques médico-psychologiques (somatiques, stress, décrochage scolaire...)
- La sensibilisation et l'apprentissage du repérage des problématiques liées au harcèlement scolaire et à l'évolution des pratiques (réseaux sociaux)
- L'information sur les notions (témoin, victime, meneur) et le cadre légal
- L'orientation vers une personne ou structure ressources, et les dispositifs de soutien
- L'interrogation du positionnement individuel dans le groupe social et le développement de compétences psycho sociales



Le personnel éducatif et pédagogique peut participer aux séances.

2.2. Le financement de l'Espace Santé Jeunes ouvert aux jeunes Vanvéens

Depuis le 1er novembre 2018, l'Espace Santé Jeunes - Point Accueil Ecoute Jeunes (ESJ-PAEJ) et le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) désormais appelé Centre de Santé Sexuelle, localisés au sein de l'Espace Santé Simone Veil, sont devenus lieux d'accueil commun des publics isséen et vanvéen. Le budget du service SPPS finance pour partie l'Espace Santé Jeune.

Le centre Simone Veil se décline en 3 pôles :

- Espace Santé jeunes-Point Accueil Ecoute Jeunes pour les 11-25 ans
- Parcours Santé Jeunes pour les 16-25 ans en situation de précarité
- Centre de planification

L'Espace Santé Jeune est piloté par une psychologue-responsable. Une équipe pluriprofessionnelle y exerce : psychologues, diététicienne, socio-esthéticienne. Les trois psychologues prennent en charge des jeunes scolarisés à Vanves, présentant de grandes difficultés psychologiques et sociales (par exemple : situations familiales lourdes avec maltraitance intrafamiliale). Les entretiens avec les jeunes Vanvéens représentent 20% de l'activité de la structure. Une partie du public vanvéen est en situation de grande fragilité psychique. Pour ces jeunes vulnérables, la prise en charge doit se faire en partenariat avec le service psychiatrie de l'Hôpital Corentin Celton (hospitalisation ou suivi ambulatoire).

Des élèves du Lycée Michelet participent à des ateliers « Mal être à l'adolescence » menés par les psychologues du centre Simone Veil, au sein même de l'établissement scolaire. Les psychologues du centre interviennent au Collège Saint-Exupéry pour présenter la structure et sensibiliser les jeunes sur l'importance de prendre soin de soi.

L'équipe de l'ESJ-PAEJ va à la rencontre des acteurs Vanvéens lors de réunions organisées (avec le Centre médico-psychologique et les établissements scolaires).

2.3. L'information et la promotion du geste de don auprès des adultes Vanvéens

Le SPPS travaille étroitement chaque année avec l'Etablissement Français du Sang (EFS) afin d'organiser plusieurs collectes de dons du sang. Le SPPS veille ainsi à l'organisation logistique et à la communication locale permettant un bon déroulement de ces événements.

De plus, le SPPS est en lien avec l'association France ADOT, Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus Humains. L'objectif est de mieux faire comprendre le cadre législatif actuel et les conditions d'un don d'organes ou de tissu humain.

L'organisation de Forums de prévention pour différents publics Vanvéens

L'organisation des Forums GIGA est initiée par un partenaire commun des deux services, à savoir l'Institut des Hauts-de-Seine. L'Institut des Hauts-de-Seine pilote la configuration des Forums, avec un socle fixe de sujets de préventions et de prestataires / partenaires présents.

Ces Forums sont destinés à deux segments différents de la population Vanvéenne : les jeunes et les seniors. Le service Santé publique – Prévention santé appuie l'organisation du forum à destination des jeunes. Le CCAS appuie l'organisation du forum à destination des seniors. Le rôle des services du Pôle Social Santé est donc d'aider à l'organisation logistique de l'évènement, à la diffusion de l'information

auprès des bénéficiaires et à l'invitation des services municipaux / prestataires / partenaires intervenant sur la commune de Vanves et pertinents pour le public cible, en complément du socle de l'Institut des Hauts-de-Seine.

Le Forum des jeunes Vanvéens : Giga La Vie

Le Forum Giga la Vie est une manifestation de prévention, d'éducation à la santé et de dépistage à destination du public des jeunes Vanvéens.

Il existe depuis une trentaine d'année, à raison d'une organisation tous les trois ans.

Le forum est organisé à Vanves en lien étroit avec les collèges de la ville. Il permet un parcours personnalisé pour chaque tranche d'âge des jeunes invités. L'objectif est de répondre aux questions et aux besoins des adolescents. Des professionnels sont présents sur les stands pour échanger, écouter et conseiller les jeunes Vanvéens autour de la sexualité, de la nutrition, des addictions, du numérique, du harcèlement, etc.



Des dépistages santé sont proposés aux collégiens. Il s'agit de dépistages auditifs, visuels, dentaires, cardiovasculaires, ainsi que de la dyslexie.

Le Forum des seniors Vanvéens : Giga Senior

Le Forum Giga Seniors est une manifestation de prévention et d'éducation à la santé à destination du public des seniors Vanvéens.

Ce forum est organisé tous les trois ans, au même moment que Giga la Vie, pour une mutualisation des moyens. Il a été proposé à Vanves pour la première fois en 2004.

Ce forum a pour objectif de faire connaître aux personnes âgées d'une part les services et activités municipales qui peuvent leur être proposés et d'autre part les partenaires associatifs et libéraux implantés dans la ville ou ses environs.

Le forum Senior est un lieu d'échanges, de dialogue, d'information de prévention de santé et de vie quotidienne. Ainsi, les personnes âgées de 60 ans et plus peuvent y être conseillées et informées gratuitement par des professionnels (médecins, infirmières, policiers, notaires, animateurs, esthéticiennes...). L'entrée au forum est libre et ouverte à tous.

Le forum est organisé en espaces de spécialités proposés par l'Institut des Hauts de Seine (par exemple : l'espace cardio-vasculaire, bucco-dentaire, nutrition et diététique, loisirs...). Les thèmes représentés sur les stands sont animés par des intervenants de l'Institut des Hauts de Seine et des professionnels locaux (libéraux ou institutionnels) qui sont intéressés pour participer.

Aux côtés de stands institutionnels (Service des Solidarités Territoriales 9, Sécurité sociale, ...), sont présent également des structures d'aide à la personne, ainsi que les services municipaux de loisirs ou culturels.

PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX SOCIO-SANITAIRE DE LA SITUATION VANVENNE

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est un processus entamé en 2019. Les résultats de cette Analyse, combinés à l'expérience des deux services constituant le Pôle Social Santé et aux consultations des Vanvéens et des partenaires, orientent les évolutions proposées par le Projet Social Santé. Cependant, l'épidémie de COVID-19 a été d'une ampleur inédite. Ses conséquences viennent bousculer les constats précédemment établis. Toutes ne sont pas encore connues. Il convient de les anticiper au maximum.

Données et supports pour un diagnostic territorial Vanvéen

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS), SUPPORT DE REFLEXION SUR LA SITUATION SOCIALE VANVEENNE

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a été réalisée à l'échelle intercommunale de Grand Paris Seine Ouest (GPSO). GPSO regroupe 8 villes : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray. Le processus de recherche mené lors de l'Analyse des Besoins sociaux (ABS) recouvre la collection d'informations et la réalisation d'entretiens. Des groupes de travail ont également été créés auxquels étaient conviés les CCAS et les acteurs locaux (Logement, ESCAL pour la ville de Vanves).

L'analyse statistique est fondée sur les données de la période 2009-2018 exploitées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). La population Vanvéenne a augmenté de plus de 0.6%.

Les résultats pertinents pour la ville de Vanves sont les suivants.

1) Les Seniors Vanvéens

Les 60 – 74 ans représentent 14% de la population Vanvéenne et connaissent une évolution positive à l'échelle des communes GPSO.

La part des plus de 75 ans augmente également au sein de la population Vanvéenne globale.

Concernant les conditions de vie et de logement des seniors :

- 69,9% des + de 80 ans sont propriétaires sur la ville de Vanves ;
- 51% des + de 80 ans vivent seuls (dont une grande majorité de femmes). Cette donnée est au-dessus de la moyenne nationale et la tendance est la même sur tout le territoire GPSO. Cette part des + de 80 ans vivant seuls augmente, à une moindre allure que sur le reste du territoire GPSO, puisqu'elle augmente de près de 1,4% à Vanves.

On observe, depuis la crise liée à la COVID-19, une réticence des familles et des seniors concernant les placements en EHPAD et une plus grande inclinaison au maintien à domicile. Cela se traduit notamment par une augmentation des demandes d'adaptation des logements pour des situations individuelles de personnes dont les pathologies auparavant entraînaient plus volontiers une sortie du domicile et une entrée en établissement.

2) Les Familles et la jeunesse Vanvéennes

Les familles monoparentales sont en forte hausse sur le territoire GPSO et 85% d'entre elles sont dirigées par des femmes seules sur la ville de Vanves.

Enfin, les 18-24 ans, représentent en moyenne 8% des populations des communes GPSO, 9,9% à Vanves qui s'impose parmi les villes accueillant le plus de jeunes de GPSO. Cette tendance se confirme puisque la part des 18-24 ans a augmenté sur la période 2009 – 2018 de 2,7%. La présence de nombreuses résidences étudiantes permet de comprendre ce phénomène, faisant de Vanves une ville étudiante.

3) Les Personnes en situation de Handicap Vanvéennes

15‰ de la population de Vanves bénéficie de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

9,3‰ des enfants vanvéen(es) de Vanves bénéficient de l'Allocation de l'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).



4) Le Logement à Vanves

La part des logements vacants sur l'ensemble du parc immobilier représente 5,8% à Vanves et a baissé de 2,4% sur la période 2009 – 2018. La moyenne « saine » de vacance de logements est fixée à 7,5%. En dessous de cette proportion, une tension immobilière se crée et se développe. Au-dessus de ce taux, on observe un risque de dégradation du parc immobilier, la demande n'égalant pas l'offre.

Les logements sociaux représentent 24% des logements à Vanves, se rapprochant ainsi de la norme des 25% imposée aux communes. Sur certains territoires de GPSO une extrême tension immobilière se fait ressentir, la demande atteignant parfois jusqu'à 13 fois la capacité de l'offre.

Le parc immobilier du territoire est relativement ancien. A Vanves 54% des logements ont été construits après 1970. Vanves et Issy-les-Moulineaux sont les villes les plus modernes de GPSO.

5) Emploi et Précarité des Vanvéens

Les données concernant le niveau de diplôme des Vanvéens sont les suivantes :

- 17% de la population en âge d'étudier n'est pas diplômée ou seulement du brevet des collèges ;
- 55% de la population en âge d'étudier a suivi un cursus dans l'enseignement supérieur.

Le taux de chômage est faible : 9,9% à Vanves pour les 15 – 64 ans. Il est deux fois plus important chez les jeunes, les 15 – 24 ans puisqu'il est de 20%.

Selon Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE), on observe un véritable effet COVID-19 sur l'emploi des jeunes. La population moins diplômée rencontre des problématiques nouvelles et plus importantes depuis le début de la crise sanitaire. Mais également, et cela est inédit, la population diplômée, peine à entrer sur le marché du travail, à trouver une première expérience ou un emploi durable.

Du point de vue de la précarité financière, 17% des Vanvéen(es) vivent avec au moins 50% de leurs revenus provenant de prestations sociales.

6) Problématiques locales saillantes

Lors de l'ABS, trois axes de travail ont émergé :

- La lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) ;
- La lutte contre la précarité des jeunes (18-25 ans) ;
- L'attractivité de l'offre de santé.

Le lien entre santé et social est manifeste. Selon la DREES, 3% des personnes de 16 ans ou plus vivant en France métropolitaine ont renoncé à des soins médicaux¹. Les personnes pauvres ont trois fois plus de risque de renoncer à des soins que les autres. Dans les zones très sous-dotées en médecins généralistes, les personnes pauvres ont huit fois plus de risque de renoncer à des soins que les autres². Les autres facteurs de risques sont le mauvais état de santé, le handicap et l'isolement social. La situation sanitaire du territoire mérite donc d'être abordée.

LA SANTE, PREOCCUPATION MAJEURE POUR LE BIEN-ETRE DES VANVEENS

81% des Français se disent soucieux de leur santé ou de celle de leurs proches (source : DREES). La crise sanitaire de l'épidémie de COVID-19 a remis cette préoccupation sur le devant de la scène.

La santé est une politique publique dont les effets se reportent sur les autres politiques publiques. Ainsi, ses effets touchent l'éducation, le logement, le sport, etc. Il existe un lien entre état de santé et inégalités sociales.

Au-delà de leur rôle propre, les professionnels de santé participent du maintien de relations de proximité, et de ce fait contribuent au bien-être global des Vanvéens.



Un tissu médical Vanvéen fragile

Au 31 décembre 2019, 15 médecins généralistes exerçaient à Vanves. La densité médicale était de 5,4 pour 10 000 habitants à Vanves. La densité médicale était de 6,9 pour 10 000 habitants en

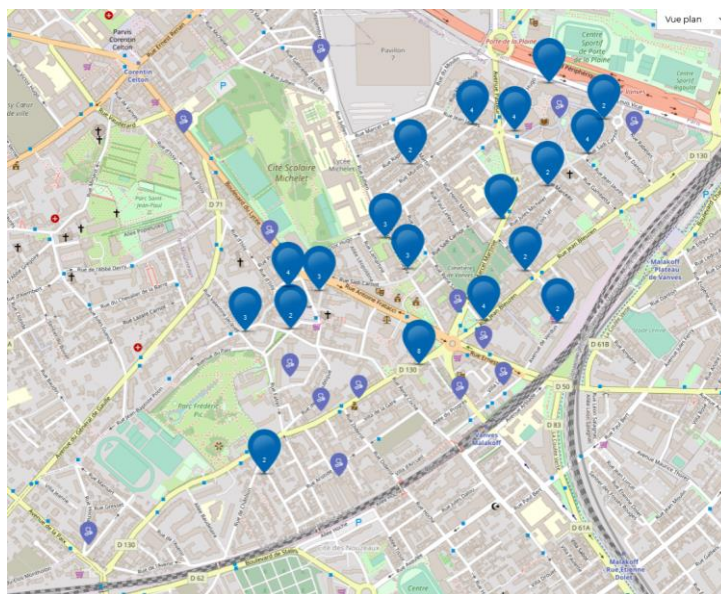
¹ Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, Etudes et Recherches, « Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres », n° 1200, juillet 2021.

² Ibidem

moyenne dans le département des Hauts-de-Seine. Les deux-tiers de ces médecins généralistes ont plus de 55 ans. 40% ont plus de 60 ans.

L'offre médicale à Vanves peut donc être considérée comme étant fragile. Ce constat est vrai pour la médecine générale. Il est aussi vrai pour la médecine de spécialité.

Ainsi en 2020, 18 médecins spécialistes exerçaient à Vanves. 50% étaient âgés de plus de 60 ans. Leur départ à la retraite est probable dans les prochaines années.



Répartition des professionnels de santé exerçant à Vanves

L'étude menée par GPSO et KPMG a montré qu'un très grand nombre de critères hétéroclites motivaient ou non les professionnels de santé à s'implanter dans un territoire. Il n'y a pas que les aspects financiers et relatifs à la carrière. Les professionnels de santé sont sensibles à la possibilité d'exercer seul. Ils ne souhaitent cependant pas exercer de manière isolée. Ils font attention au cadre de vie. Les professionnels de santé craignent parfois une surcharge de travail dans des territoires sous dotés en offre de santé.

Une interrogation sur l'accès aux soins des Vanvéens

L'article L. 1434-4 du Code de la Santé Publique consacre la notion de « zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ». Ces zones sont subdivisées en ZAC ou ZIP en fonction de sous-densité en médecins :

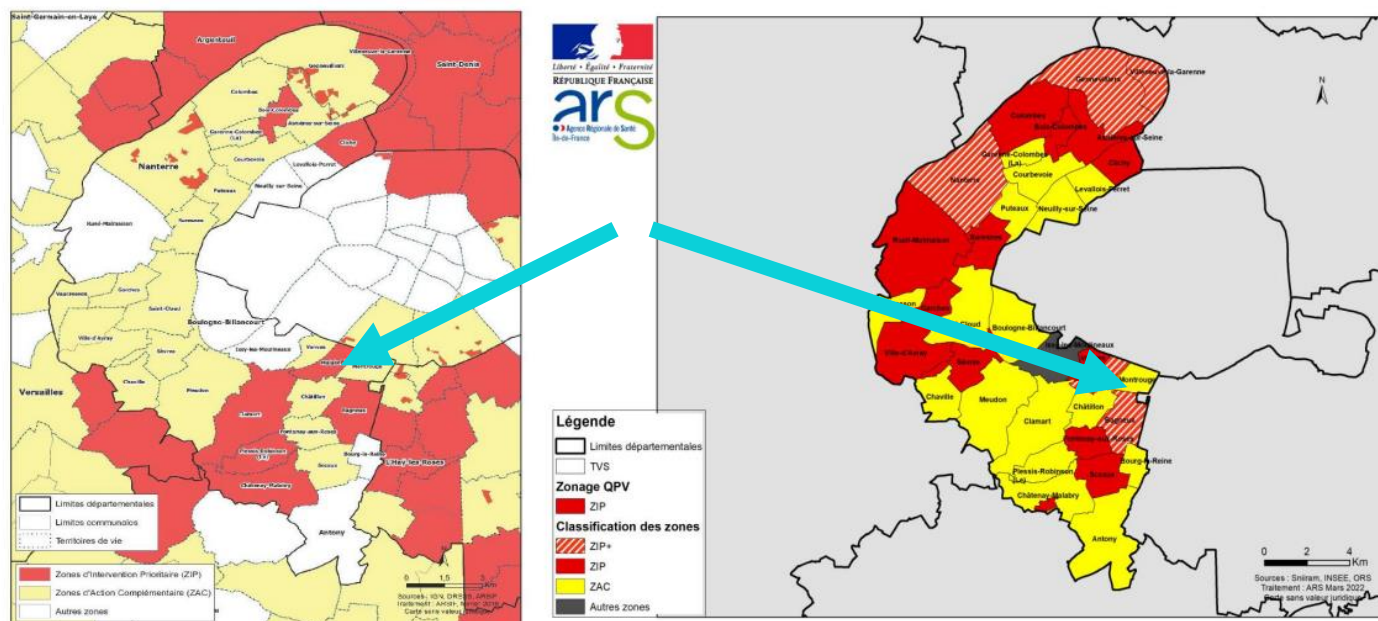
- ZAC : zone d'action complémentaire. Les ZAC sont éligibles aux seules aides de l'Etat.
- ZIP : zone d'intervention prioritaire. Les ZIP sont éligibles aux aides à l'installation et au maintien de l'Assurance Maladie (contrats conventionnels et de l'Etat).

La fragilité du maillage de professionnels de santé à Vanves est confirmée par les données transmises par l'Agence Régionale de Santé.

Situation dans les Hauts-de-Seine

Zonage Médecins 2018

Zonage Médecins 2022



La ville de Vanves classée ZAC par l'ARS en 2018 est désormais passée en ZIP³.

Vanves en l'état semble ne pas échapper à un « effet ciseaux » entre offre et demande de soins. L'inadéquation de l'offre et de la demande entraîne une problématique d'accès aux soins. Comme indiqué plus haut, la démographie Vanvéenne indique un vieillissement de la population à Vanves dont une des conséquences est une augmentation de la demande de soins.

« Si la politique de santé relève en France de la responsabilité de l'Etat, le caractère territorialisé de la désertification médicale pourrait justifier une implication accrue des collectivités, pour mieux assurer l'accès aux soins sur leur territoire »⁴. La ville de Vanves entend donc développer son action sur le sujet de la santé qui s'impose comme une préoccupation majeure.

La crise sanitaire a remis au premier plan la santé. Dans la hiérarchie des valeurs, la santé est en haut de la pyramide. C'est l'un des enseignements de la crise liée à la COVID-19. Cependant, les déterminants sociaux entraînent des conséquences directes sur la santé. L'action sociale ne peut donc être reléguée au deuxième plan. Elle doit être pensée de concert avec la politique sanitaire. Et ce d'autant plus que sur le terrain de nouvelles problématiques émergent.

³ Zonage médecins Ile-de-France 2022, CTS du 8 juin 2022, présentation de la DD ARS 92

⁴ Rapport n° 413, Fait au nom de la Commission des Affaires Sociales (1) sur la proposition de loi relative aux outils de lutte contre la désertification médicale des collectivités, par M. Daniel CJAISEING, Sénat, 8 mars 2023.

LA FRAGILITE PSYCHOSOCIALE, UN BOULEVERSEMENT DES EQUILIBRES A VANVES COMME DANS LE RESTE DE LA FRANCE

Ainsi que le note l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, « la lutte contre la pandémie de Covid-19 a bouleversé la vie sociale : proscription des contacts corporels, raréfaction des face-à-face, confinement, dématérialisation des échanges humains »⁵. Ces bouleversements sont venus renforcer la fragilité de certains publics. Le territoire vanvéen soumis, comme partout en France, aux confinements successifs et règles liées à l'état d'urgence sanitaire, ne saurait échapper à ce constat

Fragilité du couple et vulnérabilité des femmes

Le CCAS de Vanves constate une augmentation des cas signalés de femmes victimes de violences conjugales depuis janvier 2020. Avant 2020, le CCAS accompagnait 1 femme confrontée à des violences tous les 2 ans. Depuis la crise sanitaire, le nombre de situations relevant des violences conjugales ne cesse d'augmenter.

Année	Nombre de situations accompagnées au CCAS de la Mairie de Vanves
2020	3
2021	5
2022	5
2023	7

Fragilité des jeunes et des étudiants à Vanves

Les éléments suivants ont été relevés par l'Espace Santé Jeunes :

- Des problématiques liées au contexte scolaire

L'anxiété liée au contexte scolaire, dite « anxiété de performance », est moins présente en consultation depuis la crise sanitaire. Ce sont désormais les problématiques anxieuses et dépressives, les situations de crises familiales, le décrochage scolaire et les mises en danger qui sont au premier plan des consultations avec les jeunes Vanvéens.

Quelques cas de phobie scolaire, entraînant un absentéisme très important, ont été observés en 2021. Ces jeunes nécessitent une prise en charge conjointe avec un institut médico-psychologique (Centre Médico-Psychologique, Hôpital de jour). Le désinvestissement des cours, jusqu'au décrochage franc, a été également un motif de consultation fréquent.

Des situations de harcèlement scolaire ont également fait l'objet de consultations.

- Des problématiques liées au cadre familial

Dans les suites de la crise sanitaire de 2020-2021, un certain nombre de jeunes sont venus partager un vécu actuel ou ancien de maltraitance intrafamiliale. Des situations lourdes de maltraitance, d'abus

⁵ Note n°31, « Les équilibres psychosociaux à l'épreuve de la COVID-19 », Les notes scientifiques de l'Office, Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Décembre 2021, page 1.

sexuels intrafamiliaux, ont été prises en charge à l'Espace Santé Jeunes. Un travail a été engagé en lien avec les établissements scolaires et la protection de l'enfance. Ces situations génèrent des suivis complexes où le travail en partenariat avec les intervenants scolaires et sociaux est au premier plan.

- Des prises en charge des troubles psychologiques sévères

En 2021, une recrudescence des troubles anxieux et dépressifs amorcée en 2020 a été constatée. Quelques jeunes présentant des troubles anxio-dépressifs graves, marqués par de lourds affects dépressifs, des scarifications et des pensées suicidaires ont été accompagnés. Il est fait appel au CMP

de Vanves pour une prise en charge conjointe. Une alternative est l'orientation du jeune vers le service de psychiatrie de Corentin Celton s'il est majeur. Une hospitalisation est parfois nécessaire pour certains de ces jeunes.



Plusieurs jeunes présentant des troubles du comportement alimentaire plus ou moins sévères sont aussi accueillis et orientés alors vers la diététicienne de l'équipe ou vers des structures spécialisées dans ce type de prise en charge.

« L'isolement géographique » et / ou « pédagogique »⁶, ainsi que le confinement, sont venus majorer, la fragilité des jeunes.

Fragilité numérique et éloignement social de certains Vanvéens

La crise a contraint certaines administrations et certains services tertiaires à réduire leur accès physique : permanences sociales, banques, service des impôts, caisses, etc. Certaines associations dont le fonctionnement est assuré en grande partie par des retraités ont dû cesser temporairement leur accompagnement. Cette situation a été constatée à Vanves pendant la crise sanitaire, comme dans beaucoup de territoires.

La dématérialisation des échanges, déjà engagée, s'est donc accélérée. Il en résulte pour les familles les plus précaires et pour un certain nombre de seniors Vanvéens, un isolement technologique, fragilisant l'accès aux droits sociaux et aux soins.

De plus, la mise en place de système de rendez-vous en lieu et place d'un accueil ouvert sans condition en semaine a éloigné ces publics de l'administration. Cette situation est constatée au CCAS où le public senior se rendait plus régulièrement, parfois sans problématique particulière avant la crise. Les habitudes sociales ont évolué avec la modification des accès et il ne semble pas qu'il y ait un retour en arrière.

Si le fonctionnement interne des services administratifs s'en trouve facilité par une meilleure planification des accompagnements, il n'en demeure pas moins que les problématiques qui pouvaient être soulevées au détours d'un échange non programmé sont moins identifiées. L'accompagnement social reposant sur des échanges directs avec les bénéficiaires s'en trouve donc affecté.

⁶ Note n°31, « Les équilibres psychosociaux à l'épreuve de la COVID-19 », Les notes scientifiques de l'Office, Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Décembre 2021, page 1.

Fragilité de la population générale Vanvéenne

L'impact de la crise n'a pas concerné que des publics spécifiques mais a touché l'ensemble de la population générale, la population Vanvéenne n'y faisant pas exception. Les individus ont été confrontés à⁷ :

- Des conflits relationnels ;
- Des deuils ;
- Des soucis matériels ;
- Des soucis de santé ;
- La suppression des facteurs de risque protecteurs : contacts sociaux, activités choisies, activités extérieures.

Il en résulte des effets sur la santé psychique et la santé physique des individus⁸ :

- Montée du sentiment de solitude ;
- Montée du sentiment d'anxiété ;
- Sentiment de perte de maîtrise et d'impuissance ;
- Détérioration de l'équilibre mental ;
- Augmentation des troubles du sommeil ;
- Augmentation de la sédentarité ;
- Baisse de l'activité physique ;
- Hausse du temps d'écran ;
- Suralimentation ou alimentation moins bonne ;

En sus de toutes les conséquences négatives liée à la crise de la COVID-19, il faut néanmoins souligner que la crise sanitaire a permis une mobilisation sans précédent des citoyens en soutien à des actions à destination des plus fragiles : solidarité envers les EHPADs de la ville de Vanves avec des dons de dessins, de matériel ou de gâteaux, solidarité envers les personnes vivant à domicile, notamment les seniors Vanvéens, avec un portage de courses, des appels de convivialité, etc.

La crise « conduit à un renforcement paradoxal de la cohésion sociale »⁹. Le Projet Social Santé de Vanves étant voulu comme une brique participant à la construction de cette cohésion, une triple consultation a été lancée sur la ville afin d'enrichir ces constats.

⁷ Note n°31, « Les équilibres psychosociaux à l'épreuve de la COVID-19 », Les notes scientifiques de l'Office, Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Décembre 2021, page 2.

⁸ Note n°31, « Les équilibres psychosociaux à l'épreuve de la COVID-19 », Les notes scientifiques de l'Office, Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Décembre 2021, page 3.

⁹ Note n°31, « Les équilibres psychosociaux à l'épreuve de la COVID-19 », Les notes scientifiques de l'Office, Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Décembre 2021, page 2.

Des consultations pour mieux évaluer les besoins des Vanvéens

LES REMARQUES DES VANVEENS

Le Projet Social Santé se veut être un projet participatif. Aussi la population Vanvéenne a été consultée. Les habitants ont pu s'exprimer durant les mois de janvier et février 2023 par voie électronique ou par voie papier. L'exploitation des données est relative car tous les répondants n'ont pas rempli le questionnaire dans son intégralité. De plus, les questions à hiérarchisation de réponse n'ont pas toujours été comprises. Il en ressort cependant les éléments de constat suivants.

Des habitants des trois quartiers de Vanves ont répondu à la consultation. Deux tiers des répondants sont des femmes. La grande majorité (plus de 60%) des répondants est dans la tranche d'âge des plus de 60 ans.

Les trois quarts des répondants connaissent le CCAS, la moitié connaît l'ESCAL et seulement un tiers connaît le RMS. Le service Santé publique – Prévention santé est peu identifié, de même que le Pôle social départemental.

Parmi les dispositifs sociaux locaux, le dispositif le plus connu est l'aide alimentaire des Restos du Cœur (plus de 80% des répondants), suivi par l'aide alimentaire du Secours catholique (environ 50% des répondants). Les autres dispositifs locaux sont peu connus.



Pour l'accueil, l'information et l'orientation du public, ainsi que pour l'aide aux démarches administratives, la majorité des répondants indiquent que la ville est plutôt bien équipée. La majorité des répondants ne connaît pas les autres modalités d'accompagnement. Les répondants qui identifient les autres dispositifs d'accompagnement indiquent cependant que la ville est bien équipée, à l'exception des permanences sociales, des points d'écoute et des permanences juridiques ou de conseil.

L'accès aux droits sociaux à Vanves est jugé satisfaisant par un répondant sur deux. Un tiers des répondants ne s'est pas exprimé.

Les structures les plus sollicitées sont le CCAS, l'ESCAL et les services de la Mairie, notamment l'Etat Civil. Il est aussi beaucoup fait appel par les répondants au service des impôts aux particuliers et à la Caisse primaire d'assurance maladie.

Les répondants indiquent rencontrer des difficultés pour obtenir un rendez-vous, face à la complexité des démarches ou les modalités numériques imposées, et l'absence de guichet physique, notamment pour le service des impôts aux particuliers.

Les remarques des Vanvéens indiquent les besoins suivants :

- Renforcer l'aide aux démarches numériques
- Maintenir un accueil physique inconditionnel au CCAS
- Développer la communication autour des dispositifs existants

Concernant l'accès aux soins, les répondants estiment que la ville est bien équipée en cabinets de médecine générale et de professions paramédicales. Les cadres des Maisons de Santé Pluriprofessionnelle et Centre de Santé ne sont pas bien identifiés. Il en va de même pour les permanences pour soins gratuits et l'offre de soins à domicile. En revanche, les répondants estiment que la ville est très bien équipée en pharmacies et mal équipée en cabinets dentaires et cabinets de médecine spécialisée.

Les répondants jugent à plus de 60% l'accès aux soins satisfaisant à Vanves. Un quart des répondants se dit à l'inverse insatisfait.

Le médecin traitant est le professionnel le plus sollicité, suivi par le pharmacien, le kinésithérapeute ou le dentiste.

68% des répondants utilisent une plateforme de contact sur internet pour prendre rendez-vous et 60% des répondants ont recours au téléphone.

La plupart des répondants ont déjà expérimenté une problématique d'accès aux soins :

- Délais trop long pour obtenir un rendez-vous
- Difficulté à trouver des rendez-vous pour des spécialités :
 - o Orthophoniste
 - o Ergothérapeute
 - o Kinésithérapeute
 - o Rhumatologue
 - o Dentiste
 - o Pédiatre
 - o Gynécologue
 - o Ophtalmologue
 - o Cardiologue
 - o Dermatologue
- Difficulté d'accès à un praticien en secteur 1
- Modalité de prise de rendez-vous uniquement sur internet
- Non acceptation par le praticien de nouveaux patients.



Il en résulte que les Vanvéens consultent aussi autour de Vanves, à Paris, Clamart et Issy-les-Moulineaux. Les répondants expriment aussi une difficulté à trouver des rendez-vous pour les situations d'urgence, le weekend et pendant les vacances scolaires, ce qui pose la question de la permanence des soins.

D'après les répondants, les projets à développer sont :

- 1) Un Centre de Santé
- 2) Une Mutuelle municipale
- 3) Le Sport Santé.

D'après eux, le bien-être des Vanvéens peut être favorisé par :

- La création d'environnements urbains favorables à la santé ;
- La diffusion d'informations en santé ;
- La prise en compte de la santé dans toutes les politiques de la ville.

Les actions suggérées librement par les répondants sont :

- L'amélioration de l'accès à des médecins, notamment par la demande de création d'un centre de santé pluridisciplinaire ;
- Le maintien à domicile (par l'aide à la mobilité et le développement de services à domicile) ;
- Le développement du sport santé ;
- Des actions sur le sujet de la nutrition.

Les trois quarts des répondants estiment que la ville contribue à améliorer le bien-être des Vanvéens et agit en faveur du bien-être des habitants de la ville.

Les remarques des Vanvéens indiquent les besoins suivants :

- La facilitation des démarches de prise de rendez-vous
- Le développement des actions vers le domicile
- Le développement de démarches de prévention.

Pour ce qui est de l'accompagnement à tous les âges de la vie, la majorité des répondants ne sait pas se prononcer sur l'accompagnement en fonction des publics cités. Les autres répondants se prononcent plutôt favorablement.

Une attention aux aidants, aux jeunes et aux enfants en situation de handicap est suggérée.

Seuls 40% des répondants ont déjà fait appel au CCAS, en majorité au Pôle Senior. Les trois quarts sont satisfaits des moyens de communication pour des demandes portant surtout sur des constitutions de dossier d'aide légale, des besoins d'information ou des signalements de situation. 10% des personnes ayant indiqué ne pas avoir recours au CCAS le justifient par une absence de réponse à leurs besoins.

60% des répondants ne connaissent pas ou n'identifient pas le service de transport à la demande Vanves Express.

65% des répondants ne connaissent pas le Réseau Municipal de Solidarité.

Peu de répondants indiquent avoir fait appel au SPPS, ce qui pose la question de l'identification de l'action du service lors de la gestion de la crise sanitaire, le service ayant fortement participé à la gestion de la campagne de vaccination. 85% des répondants ayant fait appel au SPPS sont satisfaits des moyens de communication pour des demandes portant sur l'accompagnement dans les démarches d'accès à la prévention (dépistage, etc.), des signalements de situations ou des besoins d'information sur les projets en cours et dispositifs Vanvéens. 20% des personnes ayant indiqué ne pas avoir recours au SPPS le justifient par une absence de réponse à leurs besoins.

80% des répondants ne connaissent pas l'Espace Santé Simone Veil.

Les réponses suggèrent donc une marge de progression en termes de communication sur les dispositifs des deux services.

La plupart des répondants ne connaissent pas les dispositifs du CCAS, hormis les repas seniors au restaurant et la distribution des chocolats en fin d'année, qui sont fortement appréciés.

La plupart des répondants ne connaissent pas les dispositifs du SPPS. Même si les avis sont plutôt positifs, les réponses sont plus mitigées sur les dispositifs indiqués.

Le Bus Santé Femmes et la Coordination en Santé Mentale sont peu connus mais appréciés des répondants ayant identifié ces dispositifs.

Environ 60% des répondants ne connaissent pas les Grandes Causes Vanvéennes. Sur les 40% autres, seuls 14% ont déjà participé à un événement de la GCV.

Quelques critiques portent sur la distribution des chocolats, le fonctionnement du transport à la demande et l'accès aux professionnels de santé. Les autres commentaires libres formulent surtout des suggestions :

- Aborder les maladies de parkinson et neuromusculaires
- Améliorer l'information sur les dispositifs et contact utiles
- Faciliter l'accès aux sports pour les personnes précaires
- Faciliter l'accès aux services publics
- Former les agents à l'accueil du public et pour l'aide aux démarches
- Informer les citoyens Vanvéens sur les moyens d'aider les personnes à la rue.

LES AVIS DES PARTENAIRES LOCAUX DU POLE SOCIAL SANTE

Le projet social santé est le projet d'un territoire aux délimitations précises. La ville de Vanves a une histoire et un environnement propres, de même qu'une composition sociale particulière (définie ci-dessus). Elle dispose aussi d'un ensemble de partenaires (pour la plupart présentés en partie 1) qui ont été associés à la réflexion, du fait de leur rôle d'intervenants sur le territoire municipal.

La consultation des partenaires du Pôle Social Santé a eu pour résultat un échantillon diversifié de réponses. En effet, les structures répondantes ont été diverses : professionnels de santé, institutions, structures médicosociales et associations. La plupart indiquent travailler depuis longtemps avec les services de la ville. Ces structures se sont exprimées principalement via la voix de leurs dirigeants.

Il ressort de la consultation des partenaires par questionnaire les éléments suivants :

1) Des Rôles et dispositifs à clarifier pour les parcours sociaux.

- Les partenaires dans leur grande majorité connaissent le CCAS et l'ESCAL. Le service SPPS reste moins connu et le Réseau Municipal de Solidarité est peu connu. L'Expression de « Pôle Social Départemental » n'est pas significative pour les partenaires.
- Si les dispositifs d'aide alimentaire du Secours catholique et des Restos du Cœur sont bien identifiés, l'épicerie sociale n'est en revanche pas encore connue de tous. Les activités Solidaribus du Secours populaire, Scribe du Secours catholique et de convivialité des Petits Frères des Pauvres ne sont pas encore suffisamment connus.
- La ville est jugée bien équipée en structures pour l'accueil du public, l'information et l'orientation, de même qu'en associations. Les résultats sont plus mitigés pour l'aide aux démarches administratives, l'aide aux démarches numériques, les points d'écoute et les permanences sociales. Peu d'avis ont été exprimés sur l'insertion et les permanences juridiques ou de conseil.
- Les structures les plus sollicitées par les partenaires sont le CCAS, l'ESCAL et la CPAM.
- L'accès aux droits des Vanvéens semble plutôt jugé satisfaisant. Cependant, un tiers des répondant ne se prononce pas.

Les remarques des partenaires indiquent les besoins suivants :

- Favoriser la connaissance des dispositifs et des parcours
- Positionner le Pôle Social Santé comme interface pour l'orientation étant donné son identification
- Développer des permanences de proximité

- 2) Une offre de soins à rendre plus lisible et un besoin d'information sur les sujets de santé locaux

L'accès aux soins est jugé satisfaisant par un partenaire sur deux, insatisfaisant par un partenaire sur trois. 15% n'ont pas répondu à la question. En matière d'équipement, les avis globaux sont :

Bien équipé	Cabinet paramédical, pharmacie
Mal équipé	Permanence pour soins gratuits, offre de soins à domicile, cabinet de spécialistes
Avis partagés	Cabinet généraliste, cabinet dentaire
Peu d'avis	Centre de santé et MSP

Les 3 projets prioritaires à développer selon les partenaires seraient un centre de santé, une permanence pour soins gratuits et le sport santé.

La question de l'aide à l'implantation de praticiens libéraux est posée. En effet, le médecin traitant notamment reste le premier interlocuteur pour les partenaires parmi les professionnels de santé.

Le besoin d'information (coordonnées et champ d'intervention) sur les professionnels implantés localement et leurs services est souligné par près de 60% des répondants.

Les remarques des partenaires indiquent les besoins suivants :

- Favoriser la connaissance des ressources locales
- Permettre l'identification des praticiens intervenant à domicile et des partenaires qui acceptent des nouveaux patients

En matière de prévention, les partenaires plébiscitent :

1. La diffusion d'informations en santé
2. Le développement d'actions de sensibilisation dans l'espace public
3. La création d'espaces de convivialité et de sociabilité.

En matière d'actions à mettre en place à l'échelle de la ville de Vanves, les partenaires sont favorables à :

1. Une co-construction de réseaux et de dispositifs de coordination locale
2. Une médiation en santé afin d'éviter les ruptures de parcours
3. La mise à disposition de ressources utiles aux professionnels.

Les trois quarts des partenaires indiquent que la ville contribue à améliorer le bien-être des Vanvéens. Les partenaires ne se prononcent pas sur l'accompagnement par type de public.

Un partenaire sur deux a déjà travaillé avec le CCAS, dont un sur quatre a travaillé avec le Pôle Senior. Les moyens d'échange sont plutôt jugés satisfaisants. Ils ont principalement lieu pour signaler une

situation ou pour demander des informations, ainsi que pour une inscription au service de transport à la demande. Un partenaire sur deux cependant ne connaît pas le Vanves Express. Dans les problématiques soulevées, il y a la question de l'accès des résidents d'EHPAD à la carte Améthyste. Peu de partenaires sont en contact avec le Pôle Solidarité Handicap et les avis sur les moyens de contact sont partagés. Les échanges ont principalement eu lieu pour signaler une situation ou pour constituer un dossier de demande d'aide légale.

Presque les trois quarts des partenaires ne connaissent pas le Réseau Municipal de Solidarité.

Plus de 80% des partenaires n'ont jamais travaillé avec le service Santé Publique – Prévention Santé. Tous ceux qui ont déjà travaillé avec le service SPPS sont cependant satisfaits de leurs modalités d'échange, en vue notamment de participer au réseau des professionnels de santé, ou d'organiser et coordonner les actions d'éducation et d'information à la santé.

Près d'un partenaire sur deux ne connaît pas l'Espace Santé Simone Veil.

Les dispositifs du CCAS sont soit bien jugés soit peu connus. Seul la distribution des chocolats aux seniors reçoit quelques critiques. Idem pour les dispositifs du service Santé publique – Prévention santé.

Deux partenaires sur trois connaissent les Grandes Cause Vanvéennes.

Les remarques des partenaires indiquent les besoins suivants :

- Accentuer la lutte contre l'isolement des personnes âgées
- Mieux collaborer avec les partenaires pour l'accompagnement des aidants en améliorant la transmission des évènements et ressources de la Mairie

LE TRAVAIL INTERNE DES EQUIPES PORTEUSES DU PROJET DE POLE

L'équipe du Pôle Social Santé a engagé un travail de réflexion interne.

Il ressort de ces travaux que :

- Les valeurs qui définissent le mieux le Pôle Social Santé sont :
 - Solidarité
 - Adaptabilité
 - Respect
 - Proximité
- Les équipes ont une idée globale des actions réalisées par chaque service mais une meilleure interconnaissance permettrait à chacun de mieux appréhender les missions et actions des services du Pôle et de chaque agent. Il en découlerait une meilleure orientation des usagers.
- Une autre approche par des « ateliers de prévention » est suggérée par l'équipe, de même que la réalisation de « guides usagers » permettant une vision globale des dispositifs existants.

Expérimentations et analyses du service aux Vanvéens

DES EXPERIMENTATIONS LANCEES A VANVES DEPUIS 2020

De nouvelles instances de coordination Vanvéennes

Une innovation Vanvéenne : le Conseil Local de l'Action Sociale et de la Solidarité (CLASS)

Le Conseil Local de l'Action Sociale et de la Solidarité est une nouvelle instance de coordination dédiée au champ de l'action sociale et médicosociale sur la ville de Vanves.

Rôle du Conseil Local de l'Action Sociale et de la Solidarité

Piloté par le CCAS, le CLASS permet aux partenaires réunis de :

- Connaître le rôle de l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ du social sur la Ville ;
- Présenter leurs actions respectives menées en faveur des Vanvéens ;
- Identifier des actions d'amélioration du service social rendu ;
- Créer de nouvelles modalités de travail partagé ;
- Rendre le projet social local lisible, actuel et pertinent.

Composition du Conseil Local de l'Action Sociale et de la Solidarité



Fréquence des réunions du CLASS

La 1^{ère} réunion de cette nouvelle instance a eu lieu le 19 octobre 2021. L'objectif est de pérenniser cette instance à hauteur d'une réunion par an.

Une action sur la santé mentale à l'échelle Vanvéenne : la Coordination en Santé Mentale

La Coordination en Santé Mentale (CSM) est une nouvelle instance de coordination dédiée aux questions liées à la santé mentale sur la ville de Vanves. Elle pour but d'agir dans le domaine du malaise psychosocial.

Pour rappel, « les troubles psychiques concernent chaque année 1 Français sur 5 »¹⁰. La prise en charge des troubles psychiques est le « premier poste de dépenses de l'assurance maladie »¹¹. L'Observatoire de Santé Régional souligne dans son dernier rapport « une forte augmentation de la prévalence des épisodes dépressifs caractérisés entre 2017 et 2021 en Ile-de-France, plus encore que dans le reste de la France »¹². La Commission des Affaires Sociales du Sénat appelle à prévenir et dédramatiser les problèmes de santé mentale, ainsi qu'à améliorer la lisibilité des parcours de proximité¹³. L'objectif de la Coordination en Santé Mentale est d'agir sur ces deux volets.

Rôle de la CSM

Pilotée conjointement par le CCAS et SPPS, la CSM est un espace de coopération des différents acteurs intervenant sur la commune. La CSM permet aux partenaires réunis de mieux comprendre le rôle de chacun dans les parcours des Vanvéens, de réfléchir à l'amélioration de ces parcours et de proposer des actions de sensibilisation de la population afin de ne plus stigmatiser le sujet de la santé mentale. La CSM s'appuie sur la pluridisciplinarité des acteurs et la complémentarité de leurs actions. Elle anime le réseau des acteurs locaux de la santé mentale.

Composition de la CSM

Instance participative, dont le dynamisme repose sur le volontarisme des partenaires locaux, elle crée du lien entre :

- Les associations de personnes souffrant de troubles psychiques ou de familles et amis ;
- Les associations de secours à la personne ;
- Les structures hospitalières et médicosociales parties prenantes de l'accompagnement ;
- Les intervenants libéraux, notamment les professionnels de santé ;
- Les services municipaux ;
- Les services judiciaires.

¹⁰ Rapport d'information, L'Essentiel, « Après le choc de la crise sanitaire, réinvestir la santé mentale », Commission des Affaires Sociales, Sénat, 15 Décembre 2021, page 1.

¹¹ Rapport d'information, L'Essentiel, « Après le choc de la crise sanitaire, réinvestir la santé mentale », Commission des Affaires Sociales, Sénat, 15 Décembre 2021, page 1

¹² ORS Île-de-France, La santé des Franciliens : diagnostic pour le projet régional de santé 2023-2027, Paris, ORS Île-de-France, 2023, page 188.

¹³ Rapport d'information, L'Essentiel, « Après le choc de la crise sanitaire, réinvestir la santé mentale », Commission des Affaires Sociales, Sénat, 15 Décembre 2021, pages 4 et 5.



Fréquence des réunions de la CSM

La 1ère réunion de cette nouvelle instance a eu lieu le 12 janvier 2022. L'objectif est de pérenniser cette instance à hauteur de deux réunions par an.

Actions de la CSM

La CSM propose chaque année un programme événementiel pour la Semaine d'Information en Santé Mentale, organisée sur la ville de Vanves par le Pôle Social Santé la 2^{ème} semaine d'Octobre.

Un Projet dédiée à l'accompagnement des Vanvéennes en difficulté

Depuis deux ans, un « nouveau public » aux besoins plus spécifiques se présente au CCAS, avec des problématiques spécifiques liées à la sécurité. Il s'agit de femmes victimes de violences intrafamiliales, en particulier de violences conjugales.

Constat d'une augmentation des sollicitations pour des Vanvéennes victimes de violences conjugales

Le Pôle Solidarité – Handicap constate une augmentation des cas signalés de femmes victimes de violences conjugales depuis janvier 2020. Les confinements successifs liés à l'épidémie de Covid-19 ont entraîné des situations de huis clos familial, entraînant des tensions accrues et un risque élevé de violences au sein des couples.

La spécificité des situations des femmes victimes de violences conjugales

Un accompagnement sur une échelle de temps plus longue



Les violences conjugales sont caractérisées par une emprise de l'un des conjoints sur l'autre, dans une relation inégalitaire. Les situations nécessitent un accompagnement sur une échelle de temps longue. Un cercle vicieux s'installe dans la relation, caractérisé par 4 phases, plus ou moins intensives, plus ou moins successives, et répétées dans le temps : phase de tension, phase de crise, phase de justification, phase de lune de miel. Il faut en moyenne 7 tentatives de départ pour une femme victime de violence avant une rupture définitive. Un signalement n'entraîne donc pas immédiatement une action concrète pouvant être réalisée. Ce temps de cheminement de la personne victime doit être respecté.

Le CCAS reste à sa disposition comme appui et soutien possible.

Une situation globale à accompagner

Les femmes victimes de violence ont des profils très variés car les situations de violence n'ont pas de déterminisme sociologique et peuvent concerner des femmes de tout âge et de toute condition sociale. La personne victime peut venir ou être signalée pour une première demande précise. Au décours de ce premier accompagnement, une situation globale doit être adressée autour des dimensions suivantes :

- Question du départ du domicile ;
- Question des démarches administratives propres à engager ;
- Question des moyens financiers ;
- Question de la situation des enfants ;
- Question sécuritaire.

Les sujets à aborder sont donc multiples : domiciliation, hébergement, aides sociales, etc.

L'élaboration d'un projet global pour mieux accompagner les Vanvéennes concernées

La première étape permettant l'élaboration d'un projet est la construction d'un réseau partenarial. Identifier l'ensemble des partenaires pouvant être sollicités est primordial afin de mieux connaître leurs actions, créer du lien et identifier les besoins non couverts. L'objectif du CCAS est en effet d'agir en complémentarité des acteurs préexistants. Le CCAS a ainsi réalisé un travail de maillage territorial en rencontrant l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur la question des violences conjugales.

Il ressort des recherches entreprises qu'il est possible d'améliorer l'articulation des acteurs locaux, de clarifier les procédures et démarches à suivre, de sensibiliser et former, ainsi que de mettre à disposition des outils adéquats. La réflexion engagée a permis de déterminer deux axes de travail : la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes & la lutte contre les violences conjugales. Le CCAS peut agir par la prévention et en accompagnement et pilote ce projet. Le SPPS se joint à lui dans cette démarche de prévention. En effet, les violences conjugales ont de lourdes conséquences négatives sur la santé des femmes, voire des enfants désormais considérés comme victimes de ces situations de violences.

Les actions entreprises sont multiples :

Actions de prévention :

- Accès aux numéros utiles via le site internet de la Ville ;
- Distribution de sachets baguettes de sensibilisation, présentant le « violentomètre » et les numéros utiles par les boulangeries avec l'aide du service Développement économique ;
- Formation d'agents des services municipaux : CCAS, Police municipale, éducateurs de rue, pôle famille de l'ESCAL, service de Logement et SSPS.

Accompagnement des femmes victimes de violences :

- Création d'un support de discussion et d'orientation délivré au cours d'un entretien (CCAS, ESCAL, Police municipale et à la Police nationale) ;
- Sensibilisation auprès des professionnels de santé (service SPPS) ;
- Renforcement de la communication sur le Bus Santé Femme (service SPPS).

Des dispositifs pour favoriser l'accès des Vanvéens à des professionnels

Les dispositifs favorisant l'accès direct des Vanvéens à des professionnels

La création de permanences ouvertes aux Vanvéens

Le CCAS finance depuis novembre 2022 une permanence bimensuelle du Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles. Dans sa logique d'action au profit des femmes et des familles, le CCAS, dans le cadre d'un projet de soutien aux femmes en difficulté, finance, avec l'aide du Conseil départemental, une permanence régulière. Celle-ci a cependant lieu dans les locaux du centre socio-culturel de la ville, l'ESCAL, afin d'offrir un lieu à la fois plus confidentiel et non stigmatisant. Le service proposé porte sur une information juridique en droit de la famille essentiellement. Le budget déployé est de 4 000 euros annuels.

Le développement d'une politique de « l'Aller vers »

La démarche d'« aller-vers » est au fondement du travail social. Cette démarche consiste à sortir des locaux habituels de travail social pour aller à la rencontre des personnes dans leur milieu de vie. L'épidémie de COVID-19 a remis ce principe en lumière. Le Pôle Social Santé assure une fonction de guichet d'accueil et d'accompagnement. Cependant, il entend aussi faire bénéficier les Vanvéens de dispositifs autres, allant au-devant d'eux, par ses partenariats. L'objectif est ainsi de renverser la logique d'accompagnement, sans attendre l'expression d'une demande et en marquant une ouverture vers les citoyens. Cette logique renvoie à une posture d'anticipation, allant au-devant des usagers potentiels afin de leur permettre d'accéder à leurs droits et aux soins. Cette démarche est « pertinente pour toute personne ou tout collectif se trouvant en situation d'isolement ou de difficulté à accéder aux soins et à l'ensemble de ses droits »¹⁴. Elle doit permettre de lever certains freins qui éloignent les bénéficiaires potentiels des dispositifs adaptés existants, à savoir : problématique d'offre

¹⁴ Santé Publique France, La Santé en action, Prévention/promotion/éducation, numéro 458, décembre 2021, page 4

d'accompagnement locale, absence d'information, problématiques de mobilité, complexité des démarches, etc.

Cette démarche, d'ores et déjà appliquée pour l'accompagnement des personnes à la rue. L'équipe du Pôle Solidarité Handicap va systématiquement à leur rencontrer lors d'un signalement et effectue un suivi des situations, avec un important travail d'orientation. Elle est au fondement des actions de prévention organisée par le SPPS. Elle se matérialise aussi par l'organisation de la venue sur la commune de Bus de partenaire permettant un accès ponctuel à des services variés.

1) Le Bus Santé Femme



Créé par l'Institut des Hauts-de-Seine, le Bus Santé Femme est un dispositif mobile « aller vers » à vocation sanitaire et sociale qui vient en aide aux femmes vulnérables et éloignées des dispositifs d'accueil spécifiques. Le Bus intervient depuis 2020 sur la ville de Vanves, à la demande du Service SPPS auprès de l'Institut des Hauts-de-Seine. Une trentaine de personnes y sont en moyenne reçues pour un accompagnement varié : accueil et orientation par la coordinatrice, dépistages auditif, visuel et prise de tension par une infirmière, dépistage diabète/cholestérol et entretien avec un médecin, entretien avec un psychologue, entretien avec un travailleur social, entretien avec un avocat.

2) Le BIP du CRIPS

Le Centre régional d'information Prévention Santé (CRIPS) est sollicité par le SPPS afin de réaliser des actions de prévention des addictions et comportements à risque. Une action via un Bus d'Information Prévention (BIP) est menée en transversalité avec le secteur jeunesse de l'ESCAL et le service Prévention Sécurité. En amont de la venue du Bus, une formation de formation de 3 heures est réalisée à destination des animateurs de l'ESCAL, des éducateurs de rue et des médiateurs de rue. Elle porte sur :

- La construction d'une action commune pour coanimer avec l'équipe du Centre d'information et de prévention Santé (CRIPS)
- La technique d'animation
- Les échanges sur les usages
- Les échanges sur les problématiques repérées
- La sensibilisation aux diverses substances et pratiques.

L'action en elle-même permet l'accueil des jeunes de 13 à 25 ans sur place et en maraude.

Les objectifs sont de développer chez les jeunes leur capacité à mettre œuvre des stratégies de prévention pour eux-mêmes et pour autrui, de renforcer leurs connaissances et de permettre la connaissance et l'identification des structures ressources.

Depuis 2022, des intervenants du CRIPS vont aussi à la rencontre des élèves de classes de 4ème du collège Saint-Exupéry, à la demande de l'équipe éducative de l'établissement.

3) Le Solidaribus

Il s'agit d'une opération solidaire créée en 2021 par le Secours Populaire et concrétisée par l'achat de 2 camions, l'un pour le nord 92 et l'un pour le sud 92.

Sur la même base que le « bus santé femme », ce bus itinérant est aménagé pour accueillir un public « précaire » et mettre en place des permanences anonymes à l'intérieur du véhicule. L'objectif est de toucher un public « fragile » ainsi que les personnes ne sollicitant pas habituellement les services sociaux (par exemple les étudiants, les personnes sans-abris, les personnes hébergées en hôtel social etc.).

Le CCAS sollicite le passage du Solidaribus auprès du Secours Populaire de Malakoff. Les services proposés sont l'accueil, l'écoute, l'aide vestimentaire (bébés), la distribution de produits d'hygiène, l'accès aux droits, l'information sur les droits des étrangers...

Les dispositifs aidant la pratique des professionnels de santé et leur implantation sur la ville de Vanves

Des visioconférences avec les professionnels de santé exerçant à Vanves

Le service santé publique a pour mission d'animer le réseau local des professionnels de santé de la ville. Des réunions d'échanges ont été initiées en ce sens en 2021 entre la municipalité et les professionnels de santé de la ville. Cette nouvelle instance fonctionne plutôt bien car elle permet de réunir une vingtaine de professionnels de santé médicaux et paramédicaux en moyenne depuis son lancement. Son rôle est de favoriser la connaissance entre les différents participants, d'identifier le rôle et le champ d'intervention de chacun, faciliter les échanges, améliorer le travail autour de situations individuelles, faire circuler l'information sur les actions en cours ou à venir, aborder les problématiques rencontrées sur le terrain, partager les bonnes pratiques, construire des projets.

En facilitant l'intégration des professionnels qui s'installent et exercent sur la ville de Vanves, notamment par la connaissance mutuelle des exercices, la ville de Vanves entend ainsi contribuer à un cadre bienveillant pour le professionnel de santé, afin de pérenniser son installation et de favoriser de nouvelles arrivées.

La participation à un nouveau dispositif local de la CPTS Chatillon-Malakoff-Vanves

Une CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) a vocation à regrouper les professionnels de santé d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes : déserts médicaux, pertinence des parcours, accessibilité aux soins, attractivité territoriale.

La démarche du projet de la CPTS initiée en 2019 s'est construite progressivement autour des 3 villes : Chatillon, Malakoff et Vanves. Son secteur s'est défini en fonction des flux des patients, des parcours de santé, des personnes investies et des coopérations professionnelles existantes dans la prise en charge. Il s'agit d'une association qui prévoit dans ses statuts la présence des services municipaux en charge de la santé publique lors des assemblées générales et des conseils d'administration.

Le service santé publique a participé aux Assemblées Générales de l'association et a apporté son soutien dans l'avancée du projet de regroupements et d'implantation porté par la CPTS via :

- La participation du service santé publique aux assemblées de la CPTS
- La mise à disposition de locaux pour les réunions de l'Assemblée générale

- L'invitation des représentants de la CPTS et la présentation du projet de la CPTS lors des réunions d'échanges avec les professionnels de santé de la ville.

Au-delà de ces actions, le service santé publique souhaite être identifié comme un interlocuteur privilégié des professionnels de santé de la ville. Il se tient à leur disposition pour répondre à leurs besoins et faciliter leurs projets d'installation et de regroupement. Cela peut passer par la rédaction de courrier de soutien à l'attention de l'ARS, la recherche de locaux en lien avec le service Développement économique ou bien la recherche documentaire sur les différents aides et dispositifs de soutien aux projets.

L'engagement dans une démarche de sensibilisation des Vanvéens

Les actions de sensibilisation / prévention à destination de tous les Vanvéens

Les Grandes Causes Vanvéennes, un programme nouveau

La Ville a souhaité innover en lançant en 2021 un programme annuel de sensibilisation multisectoriel. Chaque année une cause est mise en lumière, à la croisée du social et de la santé.

La Ville souhaite soutenir les Vanvéens concernés et se rapprocher des partenaires locaux œuvrant sur la thématique retenue.

L'objectif de la Grande Cause Vanvéenne est double :

1. Sensibiliser le public Vanvéen à une thématique handicap/maladie/inégalité chaque année ;
2. Mener des actions ciblées vers un public spécifique et fragilisé et les rendre pérennes.

Le Pôle Social Santé a reçu la demande de porter un nouveau type de politique interservices. La création de la programmation événementielle liée à la Grande Cause a ainsi été réalisée en partenariat avec l'ensemble des services municipaux. Les services mobilisés sur les années 2021, 2022 et 2023 ont été : le PHARE, la Culture, la Médiathèque, les Sports, l'Education, le Développement économique, la Prévention sécurité, les Archives, la Communication.

Les sujets abordés ont été la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées (2021), la santé mentale (2022) et l'égalité femme-homme.

Les actions physiques de prévention en santé publique auprès des Vanvéens

Le service santé publique pilote et met en œuvre des actions d'animation dans le champ de la promotion de la santé à destination sur différentes thématiques. En particulier, les actions de prévention en lien avec la Ligue contre le cancer se déroulent au marché de Vanves, permettant de toucher un large public et de rendre visible ces sujets de santé.

Mars Bleu

Le SPPS relaye la campagne nationale Mars Bleu, mois de sensibilisation pour le dépistage du cancer colorectal. Cette action se traduit par une présence au niveau du stand mairie du marché. Une chargée de prévention du CRCDC IDF (Centre Régional de Coordination des Dépistages des cancers en Ile-de-



France) est sollicitée pour informer et répondre aux questions des Vanvéens sur les modalités du dépistage. De plus, La Ligue contre le Cancer est présente.

Des brochures d'information ainsi que des rubans bleus sont distribués. De nombreux Vanvéens sont ainsi sensibilisés sur le stand où des brochures d'information sont en libre accès et une vidéo sur la thématique diffusée. Des kits de dépistage sont ainsi distribués aux personnes éligibles.

Octobre Rose

Le SPPS relaye la campagne d'information et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Cette opération se déroule par une présence au niveau du stand mairie du marché autour de 3 temps forts :



- Une sensibilisation par une chargée de prévention du CRCDC IDF (Centre Régional de Coordination des Dépistages des cancers en Ile-de-France) aux modalités de prise en charge du cancer du sein, sur les innovations et les progrès en matière de technique de dépistage ainsi que sur les lieux et les centres agréés de dépistage (prévention secondaire) au niveau du stand mairie du marché
- Une proposition d'ouvrages sur la thématique par la médiathèque
- Un atelier d'information par la fondatrice d'un site d'information sur l'intimité des femmes.

De nombreux Vanvéens sont ainsi sensibilisés et des courriers d'invitation pour le dépistage du cancer du sein peuvent par la suite être envoyés.

La réalisation de nouvelles actions de prévention destinées à des publics cibles

De nouveaux dispositifs de prévention ont pu être expérimentés à destination de deux publics distincts : les seniors Vanvéens et les jeunes Vanvéens.

Dispositif de dépistage ophtalmologique à destination des seniors Vanvéens

Une journée de prévention et de dépistage visuels pour les plus de 60 ans dans une approche sociale santé, par le réseau de télé-ophtalmologie, E-ophtalmo a été organisée en février 2023. Ce dispositif est financé par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le réseau E-ophtalmo organise l'intervention d'un orthoptiste afin de réaliser des bilans individuels (aide au dépistage des principales pathologies oculaires, renouvellement de lunettes) et animer un atelier de sensibilisation. Les résultats des examens sont directement envoyés à un ophtalmologiste du réseau qui s'engage à poser un diagnostic et transmettre un compte rendu dans les 7 jours.

Il s'agit de proposer un dispositif d'aller-vers qui viserait à accompagner les personnes en situation de précarité, éloignées du système de soins, ou bien rencontrant des difficultés à accéder à un professionnel.

Dispositif de prévention sur la sexualité à destination des jeunes Vanvéens

A la demande l'infirmière scolaire du lycée Louis Dardenne, le service prévention santé avec sa conseillère conjugale et familiale a mis en place un forum santé pour les élèves du Lycée Louis Dardenne en collaboration avec l'Espace Santé Simon Veil. Une journée d'information sur les maladies

sexuellement transmissibles et la contraception a ainsi été réalisée. Ce dispositif a été mis en place fin 2021 et reconduit au 1^{er} semestre 2023.

L'objectif est que les jeunes en études sachent :

- Prendre soin de leur santé.
- Repérer et identifier les lieux et services d'accompagnement de proximité.
- Disposent d'un récapitulatif des actions menées au cours de l'année sur le thème de la vie relationnelle affective de sexuelle et « l'estime de soi ».

Lors de ce forum, les professionnelles se tiennent à disposition des élèves afin d'échanger et d'informer en fonctions de leur centre d'intérêt. Affiches, documentation, vidéos, les supports utilisés sont variés et les thèmes abordés divers : consentement, addiction, jeux dangereux. Les jeunes eux-mêmes peuvent interpellier les professionnels sur des thématiques comme l'estime de soi et le harcèlement.

Cette journée d'information permet la réponse directe aux interrogations, selon le principe de l'aller-vers, et de donner accès aux moyens de contraception ou d'hygiène intime.

La proposition d'une nouvelle solution de mobilité : le Vanves Express



Le CCAS de Vanves a souhaité relancer un service de transport afin d'aider les personnes rencontrant le plus de difficulté à se déplacer dans leur mobilité. Ainsi le service de transport à la demande Vanvéen a démarré le 1^{er} octobre 2021 sur la commune. Il s'agit du Vanves Express.

Il est réservé aux Vanvéens âgés de 65 ans et plus ou en situation de handicap. Il propose, sur réservation, un service de transport personnalisé (d'adresse à adresse) qui permet aux usagers d'effectuer les trajets de la vie quotidienne (rendez-vous médicaux, administratifs, courses, loisirs). Les déplacements s'effectuent dans un rayon de 3 km. Les demandes de dérogations sont possibles pour les rendez-vous médicaux. Elles font l'objet d'un accord préalable donné par le CCAS.

Dans le cadre d'un appel d'offres, il est fait appel à une société externe retenue pour la gestion du Vanves Express.

L'inscription pour les personnes à mobilité réduite s'effectue auprès du CCAS, auprès du pôle Vanves Express. Plusieurs justificatifs sont nécessaires : le dernier avis d'imposition, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une pièce d'identité et une carte MDPH mention invalidité pour les personnes en situation de handicap (taux de plus de 80%).

La réservation est possible via un numéro unique communiqué aux personnes inscrites.

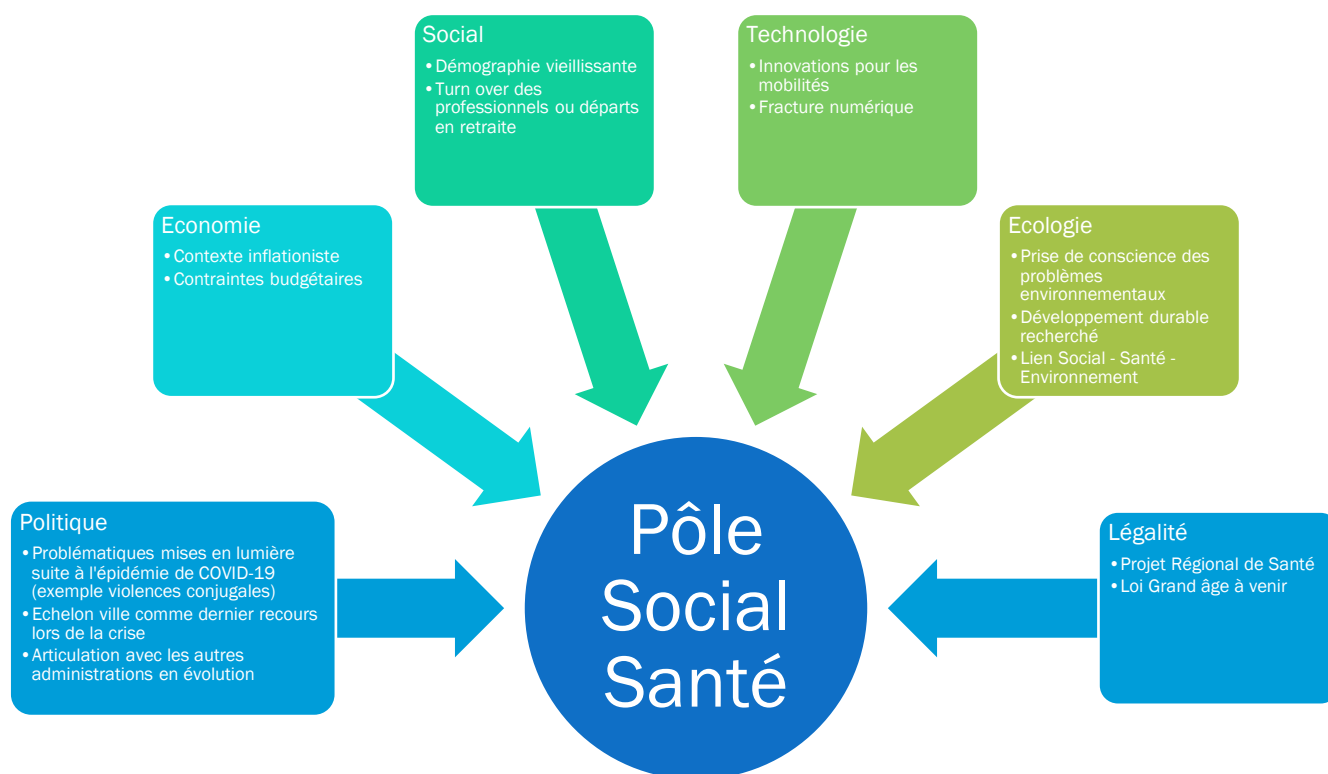
La facturation varie en fonction des revenus des bénéficiaires. Deux catégories tarifaires sont appliquées : l'une pour les trajets à Vanves intra-muros, la seconde pour les trajets hors de Vanves.

LES CONTOURS DE L'ACTION DU POLE POUR LES VANVEENS

C'est en s'appuyant sur les données et avis formant le diagnostic territorial de la situation sur le territoire Vanvéen que le Pôle Social Santé peut penser son action. Celle-ci s'inscrit dans un contexte donné qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Un environnement multidimensionnel influant sur l'action Vanvéenne

L'analyse PESTEL (Politique, Economie, Social, Technologie, Ecologie, Légalité) présente les 6 domaines pour lesquels des éléments de contexte peuvent entraîner des conséquences sur l'action Vanvéenne.



Dans ce contexte, le Pôle Social Santé doit pouvoir envisager sereinement ses ressources et son positionnement.

Ressources et moyens d'action du Pôle mobilisables pour les Vanvéens.

Cette visualisation présente les forces et les faiblesses des services, ainsi que les éventuelles opportunités et menaces qui exercent une influence sur les actions du Pôle à Vanves.

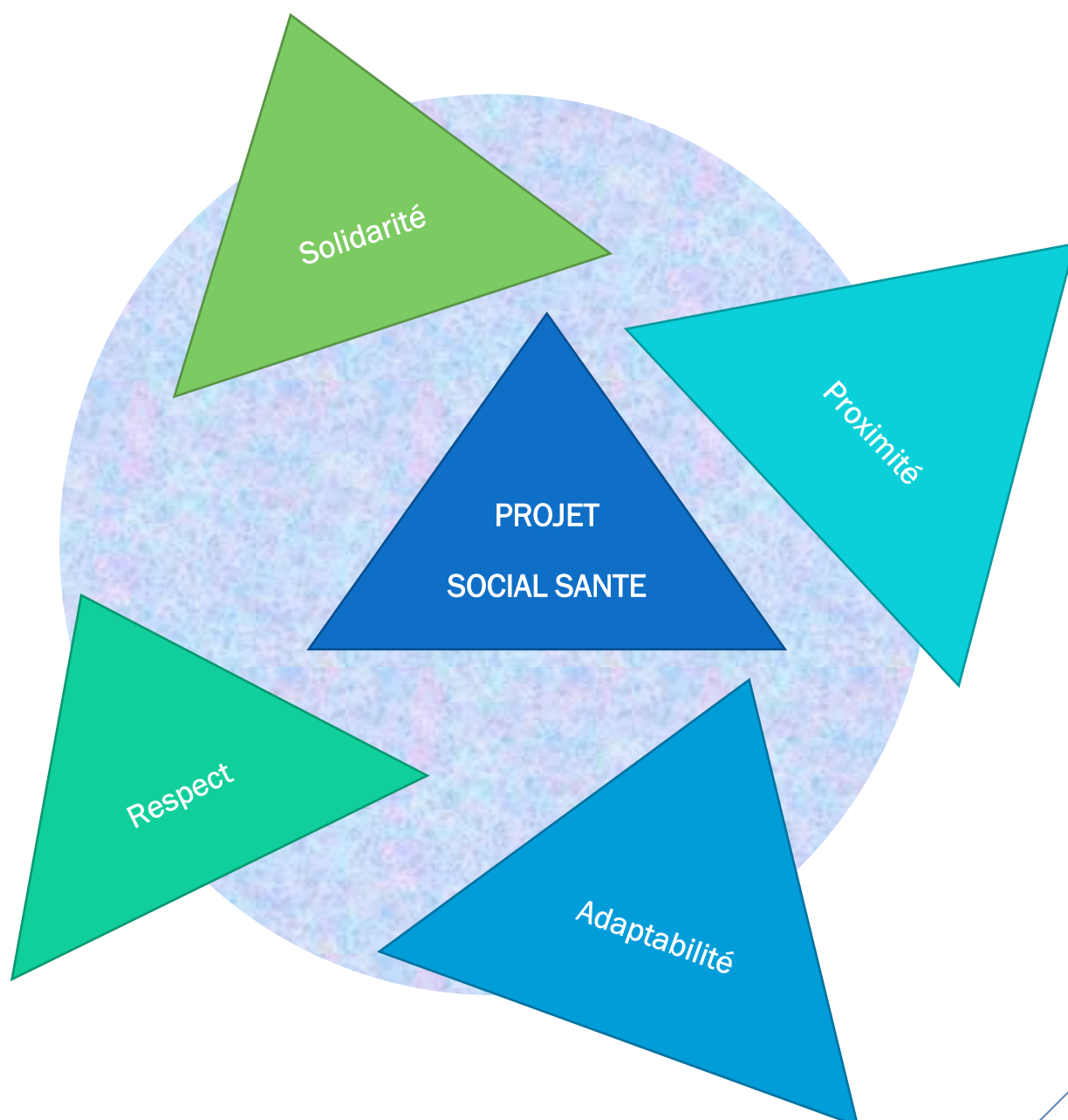


PARTIE 3 : QUATRE AXES STRATEGIQUES POUR AGIR AU BENEFICE DES VANVEENS

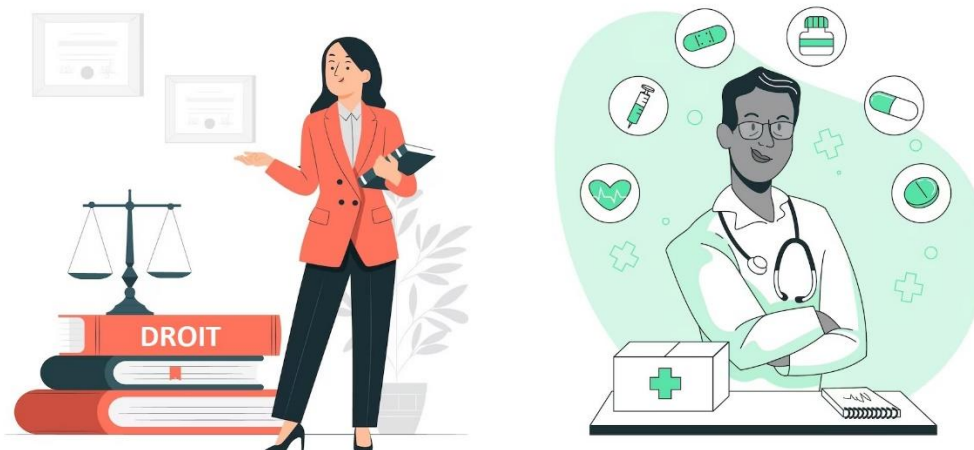
Le Projet Social Santé de la Ville de Vanves se décline selon un triptyque stratégique.

1. Le premier axe stratégique tend à renforcer l'accessibilité aux droits sanitaires et sociaux pour les Vanvéens.
2. Le deuxième axe stratégique consiste à rendre les Vanvéens acteurs, conjointement avec les services du Pôle, des améliorations concrètes de leur quotidien.
3. Le troisième axe stratégique acte l'attention particulière portée à certains publics.
4. Edifier le Pôle Social Santé Vanvéen par de nouvelles pratiques professionnelles.

Les valeurs qui sous-tendent les actions développées dans le cadre des axes stratégiques sont :



Axe stratégique n° 1 : Garantir l'accès aux droits et aux soins pour tous les Vanvéens



Enjeux

La municipalité est attentive à la situation de ses administrés. L'accès aux droits et l'accès aux soins sont essentiels. Chaque citoyen a des devoirs. Il a aussi des droits : droits sociaux et droit à la santé.

La municipalité est vigilante quant à l'évolution de l'offre de soins. Les difficultés d'accès aux soins risquent de générer ou aggraver les inégalités de santé entre les groupes sociaux et les territoires¹⁵.

« Le renoncement aux soins est une forme particulière de non-recours, car elle suppose l'identification préalable d'un besoin de soins »¹⁶.

Politiques et Actions

- 1) Mieux faire connaître les actions du Pôle Social Santé
 - a. Mise à jour du site internet
 - b. Création d'un livret de présentation
 - c. Développement d'une communication multicanal
- 2) Interroger la gestion de la relation usager
- 3) Renforcer les partenariats
- 4) Favoriser l'accès à des professionnels

¹⁵ Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, Etudes et Recherches, « Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres », n° 1200, juillet 2021.

¹⁶ Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, Etudes et Recherches, « Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres », n° 1200, juillet 2021, page 2.

A. MIEUX COMMUNIQUER POUR LES VANVEENS

La question de la communication efficiente et pertinente à destination des Vanvéens est essentielle pour le nouveau Pôle Social Santé. Plusieurs pistes de travail émergent.

La communication doit permettre de faire comprendre l'organisation actuelle du Pôle Social Santé et la dynamique de synergie entre le CCAS et le SPPS. Cette réorganisation doit être connue à la fois en interne et en externe.

La communication doit permettre une mise en relation des services municipaux avec les Vanvéens potentiels bénéficiaires d'un service proposé, qu'il relève de la prévention, de l'information ou d'une prestation. L'enjeu relationnel est essentiel. Le Bon message doit arriver au Bon destinataire, au Bon moment, par le Bon canal de communication et à la Bonne fréquence. La communication peut être en soi un premier vecteur d'intégration sociale. L'accès aux droits sociaux et aux soins appropriés pour les Vanvéens repose dans un premier temps sur leur connaissance.

Le Pôle Social Santé doit donc développer une communication utilisant divers canaux pour toucher l'ensemble des publics Vanvéens cibles. Cela passe notamment par un travail en étroite collaboration avec le Service Communication externe de la ville.

Améliorer la Communication à destination directe des Vanvéens

Il ressort de la consultation auprès des Vanvéens un déficit de connaissance des dispositifs proposés par le Pôle Social Santé. Les moyens de communication externe utilisés par le Pôle sont variés. Il convient de les adapter au public diversifié accompagné par le Pôle.

Les pages afférentes au service du CCAS sur le site internet de la ville de Vanves ont peu été remaniées et ne reflètent plus le fonctionnement actuel du service. De nouveaux dispositifs ont été créés pour les Vanvéens, et les dispositifs existants ont évolué. Après un travail préparatoire en 2021, une première mise à jour des pages a été effectuée au premier semestre 2022 en lien avec le service Communication de la ville. Ces pages doivent cependant à nouveau évoluer et/ou être actualisées. De plus, si les actions pour les seniors sont bien identifiées par l'entrée « à tout âge » du site, les actions à destination des autres publics du CCAS nécessitent de passer par le volet « au quotidien » et « solidarité », moins identifiables d'emblée.

Les pages afférentes aux actions santé sont en nombre limité et reflètent peu l'ensemble des actions du service SPPS et les services réalisés pour les habitants. Certaines n'ont pas été mises à jour depuis longtemps (cf. Espace Santé Simone Veil).

Or le site internet est l'un des moyens majeurs de communication pour une Mairie auprès de ses citoyens Vanvéens. Chaque citoyen doit pouvoir consulter l'ensemble des informations lui étant utiles à sa vie dans la commune et pouvoir disposer d'informations fiables sur les services à sa disposition. La mise à jour du site est d'autant plus importante que, dans une démarche d'économies budgétaires alliée à une démarche de développement durable, le recours à la distribution de flyers de communication est limité. De plus, le site internet est un media accessible pour les citoyens en dehors des heures d'ouverture des services. Une communication numérique fiable et consultable à tout moment par les Vanvéens est essentielle.

Clarifier le fonctionnement des dispositifs accessibles aux Vanvéens

Le rôle du CCAS, comme indiqué plus haut, est d'accompagner l'attribution de l'aide sociale légale et de dispenser une aide sociale facultative. L'aide sociale facultative du CCAS n'est donc par définition pas formatée. Elle est propre à chaque commune.

Outre cette diversité existante d'un CCAS à l'autre, les aides du CCAS de Vanves ont beaucoup évolué ces dernières années. Ainsi, le CCAS essaye de répondre au plus près des besoins des Vanvéens et pour ce faire, dans un contexte législatif et réglementaire en évolution, une adaptation constante des aides est à l'œuvre. Barèmes applicables, nature de l'aide, périmètre, suppression d'une aide et création d'une autre, les changements, par le biais des délibérations du Conseil d'administration du CCAS, sont récurrents. Ils suivent la vie du service pour aider la vie des Vanvéens.

Il peut donc être difficile pour les usagers d'avoir une connaissance actualisée de toutes les aides existantes. A l'image d'un « catalogue », une compilation et explicitation des aides proposées localement répondrait à une démarche d'équité, de transparence et d'accessibilité.

Action 1 : Fiabiliser les informations communiquées aux Vanvéens sur le site internet

Le Pôle Social Santé peut ainsi mettre à jour les pages afférentes à ses services et actions sur le nouveau site internet de la ville en cours de réalisation. L'objectif est que le Pôle participe de manière active à la refonte du site internet pour une bonne identification du Pôle et des 2 services ainsi qu'une mise en cohérence des liens internet. La navigation des usagers sera facilitée par une nouvelle ergonomie.

Sur le site internet de la ville, un livret de présentation globale du rôle du Pôle Social Santé et des services proposés serait consultable. Il permettrait aux Vanvéens d'être renseignés par un descriptif de ces services, ainsi que par des contacts utiles. Il serait aussi accessible aux partenaires.

Le livret de présentation serait complété par un document de présentation des Aides Facultatives Vanvéennes. Ce document numérique compilerait l'ensemble des aides facultatives proposées par le CCAS. Il permettrait d'expliciter les conditions d'accès aux différentes aides. Il serait actualisé en même temps que les pages internet du Pôle, notamment à la suite des modifications apportées par le Conseil d'administration.

B. FAVORISER LA QUALITE DE LA RELATION ENTRE POLE ET VANVEENS

Lors de l'épidémie de COVID-19, l'un des enseignements les plus marquants a été la démonstration que la Mairie restait le dernier guichet de proximité ouvert et accessible. Ainsi les services municipaux, dont le CCAS et le SPPS, ont été réinstaurés dans leur vocation essentielle de service public, et littéralement de service au public. Ce service rendu peut être amélioré de plusieurs façons. Il s'agit alors d'interroger la qualité du service pour les usagers. La gestion des flux de demandes et la nature des échanges entre les services et les Vanvéens sont perfectibles.

Améliorer l'accueil des Vanvéens au Pôle Social Santé

Si le service SPPS reçoit peu en direct les Vanvéens, il en va du cœur de métier même du CCAS d'être un service ouvert au public et prêt à les accompagner s'il rentre dans ses compétences de répondre à

leurs besoins. Un accueil physique séparé de l'accueil principal du centre administratif de la Mairie existe donc. Cet accueil est géré par un agent principal, ainsi que deux agents remplaçants, aidés si nécessaires de deux autres agents du CCAS. La tâche de l'accueil n'est pas facile car les agents sont confrontés au tout venant des demandes diverses et variées. Diverses pistes d'amélioration ont été identifiées qui puissent améliorer le parcours des usagers dès l'accueil. Le premier contact est en effet primordial pour la création d'une relation de confiance à l'appui de l'accompagnement à réaliser.

Retravailler l'accueil physique des Vanvéens

L'accueil de l'utilisateur passe en premier par un contact physique : salle d'attente, espace d'échange avec l'agent d'accueil. Ces deux espaces existent au rez-de-chaussée du centre administratif. Cependant, ils ne présentent pas les caractéristiques essentielles permettant un accueil physique de qualité : vétusté du mobilier, mobilier non adapté pour un accueil de personnes en situation de handicap, espace d'affichage non défini. De plus, l'espace d'échange des usagers avec l'agent d'accueil est un simple bureau. Il ne représente pas un comptoir d'accueil en tant que tel, marquant le seuil d'entrée dans un service dédié. Il en résulte des difficultés de confidentialité lors des échanges entre l'agent d'accueil et un usager, notamment lorsque les usagers suivants n'identifient pas un espace d'attente à respecter. Venir au CCAS pour solliciter de l'aide peut être difficile. Un espace d'accueil convivial envoie de facto le signal d'une prise en charge à venir bienveillante.

Enfin cet espace n'est actuellement plus adapté avec le mobilier actuel pour gérer les courriers des personnes domiciliées au CCAS dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années. Le CCAS qui gérait autrefois une trentaine de domiciliation en gère actuellement environ soixante-dix, d'où une augmentation de la masse de courriers à garder, en attente d'être délivrés à leurs destinataires.

Améliorer l'information et l'orientation des Vanvéens dès l'accueil

Les personnes qui se présentent au CCAS doivent être accueillies, renseignées et orientées. Le premier contact à l'accueil est essentiel pour :

- Comprendre la demande de l'utilisateur ;
- Identifier la suite à y donner ;
- Diriger la demande vers le bon interlocuteur.

Pour ce faire, il est essentiel que les agents d'accueil du Pôle (agent principal et agents remplaçants) disposent d'une connaissance suffisante des ressources internes au Pôle ou des partenaires vers lesquels orienter les Vanvéens. Une harmonisation des pratiques entre agents doit aussi permettre le maintien d'une qualité de service équivalente sur le poste d'accueil, quelque que soit l'interlocuteur auxquels les Vanvéens se présentent.

De plus, du fait de la présence du Service Logement dans les mêmes locaux que le Pôle, une coordination est nécessaire entre services pour gérer des demandes extérieures aux missions du Pôle et formulées à l'accueil du Pôle. Pour ce faire, le lien avec le Service du Logement mais aussi l'Accueil général du centre administratif, l'Etat civil et le Service Education est aussi primordial.

Marquer l'engagement d'un accompagnement de qualité pour les Vanvéens

Pour les Vanvéens, il est certes important de repartir avec une information adéquate et/ou la mise en place d'une prestation répondant à leurs besoins. Néanmoins, il est tout aussi important d'avoir été

pris en compte en tant que personne. Le Pôle Social Santé souhaite donc faire progresser la qualité du service rendu et promouvoir en son sein une culture de la relation à l'utilisateur.

Pour ce faire, cet engagement d'une démarche d'amélioration continue devrait être matérialisée, notamment pour marquer la bienveillance de ces services administratifs et réaffirmer que chaque Vanvéen / Vanvéenne est au cœur du service public rendu par le Pôle.

Action 2 : Mettre en place un projet global pour un accueil qualitatif des Vanvéens

Afin de proposer un accueil physique convivial et adapté pour recevoir les Vanvéens, le CCAS a la volonté d'investir dans du mobilier adapté. De plus le CCAS souhaite aussi adapter les outils de travail afin de favoriser la réception des Vanvéens, à la fois pour les usagers et pour les agents du service. Cette démarche doit être accompagnée d'une meilleure définition des espaces et de la création d'une surface d'affichage dédiée facilement consultable.

L'amélioration de l'accueil des Vanvéens passe aussi par l'harmonisation des pratiques d'accueil des agents. La mise en place d'un groupe de travail interne sur l'Accueil réunissant l'ensemble des agents contribuant à l'accueil des Vanvéens dans le Pôle doit permettre d'aborder les pratiques de chacun, d'aborder chaque type de demande et processus interne de gestion des dispositifs. Le groupe peut se mettre en relation avec les autres services municipaux en fonction des problématiques rencontrées. Dans cet objectif, une réunion tous les quinze jours peut être organisée pour harmoniser les pratiques et fluidifier l'information entre agents.

Les agents qui exercent à l'accueil du Pôle et sont en relation directe et première avec les Vanvéens sont des agents qui apprécient la relation avec un usager. La relation de service est primordiale pour eux. Cependant, tous les agents ayant pour mission l'accueil n'ont pas obligatoirement un parcours professionnel préalable en lien avec cette mission spécifique et ont pu exercer d'autres fonctions auparavant. Il apparaît donc nécessaire de porter une attention à la formation des agents d'accueil. Une démarche de formation régulière, en lien avec le CNFPT ou l'UNCCAS, pourrait être entreprise afin de professionnaliser les agents exerçant sur le poste d'accueil.

Une réflexion interne serait conduite aboutissant à la création d'une Charte d'accueil sur le modèle de la Charte éthique Grand âge de l'Espace éthique d'Ile-de-France et/ou de la Charte Marianne. Ainsi, une Charte d'accueil des Vanvéens au Pôle Social Santé serait affichée à l'accueil du Pôle.

C. RENFORCER LES PARTENARIATS BENEFICIAIRES AUX VANVEENS

L'accès aux droits et aux services peut être amélioré par le renforcement des réseaux partenariaux. Une meilleure interconnaissance et la circulation de l'information entre partenaires permettent de fluidifier les parcours des usagers. La coopération au long court entre le Pôle Social Santé et les différents organismes (administrations, associations, etc.) partenaires doit favoriser la pertinence de la réponse apportée aux Vanvéens.

Le Pôle Social Santé innove ou rénove ses modalités de coopération. Il dispose d'outils de coordination qu'il pilote en direct. De plus, les services du Pôle participent à des instances de coordination à l'initiative des partenaires.

Enfin, le Pôle Social Santé se veut facilitateur d'accès aux droits en facilitant l'accès des Vanvéens aux professionnels sociaux, médicosociaux et sanitaires, soit par une action directe, soit en venant en soutien aux dynamiques territoriales en cours.

Un Pôle tissant du lien pour les parcours de vie des Vanvéens

Un pôle qui fait circuler l'information aux partenaires locaux

Il ressort de la consultation des partenaires locaux du Pôle Social Santé un besoin de connaissance des différents dispositifs existants. Il est impossible d'orienter rapidement un Vanvéen vers une structure dont on n'a pas connaissance ou dont le périmètre réel d'action est méconnu. De plus, les professionnels sont pour la plupart pris par leurs missions quotidiennes. Plutôt que chaque professionnel de la santé ou du social engage pour lui-même la démarche chronophage de prendre des contacts et de rechercher les ressources locales existantes, le Pôle peut être à l'origine de la création d'espace de rencontre et d'échanges et contribuer ainsi au travail en réseau nécessaire à une action et une orientation pertinentes.

Une pérennisation des expérimentations Vanvéennes concluantes.

Des expérimentations associant de nombreux partenaires (décrites en Partie 2) ont d'ores et déjà été engagées : CLASS, CSM. Il convient maintenant d'en décider l'évolution avec pour perspective leur effet sur l'accompagnement et/ou les prises en charge des Vanvéens.

La poursuite des partenariats de terrain au plus près des Vanvéens

L'accompagnement de proximité est une demande renforcée depuis l'épidémie de Covid-19. Aussi, le Pôle Social Santé, pour y répondre, serait à même de pérenniser certaines expérimentations allant dans le sens de « l'aller-vers » et conduites en lien avec des partenaires. Ces actions permettant d'aller à la rencontre des Vanvéens pourraient être développées, à la fois en créant de nouveaux partenariats de ce type, mais aussi en intégrant encore davantage cette démarche dans l'action des agents du Pôle Social Santé. Enfin, ce travail de proximité est aussi celui du contact avec les professionnels de terrain œuvrant à Vanves, d'ores et déjà engagé et devant être poursuivi.

Action 3 : Développer des actions au contact des Vanvéens dans une démarche d'aller-vers

Le Pôle Social Santé doit poursuivre les partenariats existants pour maintenir un passage des différents « Bus » de prévention et d'accompagnement sur la ville. L'objectif est ainsi de conserver le passage :

- Du Bus Santé Femme une fois par an ;
- Du Bus du CRIPS une fois par an ;
- Du Solidaribus une à deux fois par an.

Le Pôle peut encore renforcer son offre de dispositifs de l'aller-vers par le recours à un nouveau dispositif du Conseil départemental. Il s'agit de la Caravane Solidaire. Ce dispositif a démarré à titre expérimental en 2022, comme un service de solidarité mobile. L'opération repose sur un partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) qui met à disposition des associations de prévention/santé et de dépistage, ainsi que des professionnels des DAC (dispositif d'appui à la coordination). Les professionnels présents sont des travailleurs sociaux, des professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), des conseillers insertion/emploi, des agents de la Maison Départementale des

Personnes en situation de Handicap (MDPH), des professionnels de santé (addictologues, médecins, infirmiers...). L'objectif consiste à proposer une offre globale comprenant le social, la santé et la prévention. Le Pôle pourrait organiser un passage annuel de la Caravane Solidaire.

Les agents du Pôle Social Santé pourraient, en dehors des visites à domicile, événements et réunions, développer une nouvelle démarche « hors les murs ». Ainsi, des agents pourraient ponctuellement assurer une présence / permanence au Square, à la Médiathèque ou au Marché par exemple pour faire connaître et expliquer des dispositifs : Pass Loisir, Culture du Cœur, Vanves Express, etc.

Action 4 : Stabiliser le Conseil Local de l'Action Sociale et de la Solidarité Vanvéen

Instance sociale « made in » Vanves, le Conseil Local de l'Action Sociale et de la Solidarité fait partie des expérimentations lancées récemment par le CCAS. L'objectif est de pérenniser cette instance et la faire connaître comme lieu d'échange annuel entre les partenaires sociaux et médicosociaux du CCAS. La stabilisation de cette instance permettra d'ancrer sa tenue comme un rendez-vous d'information sur les dispositifs locaux et les innovations de chacun des partenaires au bénéfice des Vanvéens. Une Charte décrivant le fonctionnement du CLASS donnera un cadre formel au CLASS et à son action.

L'animation du réseau du CLASS en dehors de la réunion annuelle du CLASS visera à maintenir du lien entre les partenaires tout au long de l'année. Le Pôle Social Santé comme coordonnateur du réseau des partenaires membres du CLASS serait le dépositaire d'un annuaire partagé des contacts des professionnels. Cet annuaire professionnel de l'accompagnement social serait à mettre à jour régulièrement.

Action 5 : Faire évoluer la Coordination en Santé Mentale de Vanves

La Coordination en Santé Mentale de Vanves est issue de la GCV 2022 dédiée à la santé mentale. Sa pérennisation permettra de poursuivre le rapprochement des partenaires locaux. Afin de capitaliser sur le volontarisme des différents acteurs, et sans saturer les agendas des professionnels, il semble que l'organisation de deux réunions annuelles puisse être maintenue. Une réunion au trimestre 1 et une au trimestre 3 semble être un rythme qui convienne aux partenaires.

Le Pôle Social Santé comme coordonnateur du réseau des partenaires membres de la CSM serait le dépositaire d'un annuaire partagé des contacts des professionnels. Cet annuaire serait à mettre à jour régulièrement. Le Pôle Social Santé pourrait, de plus, créer un guide grand public à destination des Vanvéens, afin d'éclairer les différents parcours possibles et de rendre lisible les ressources locales d'accompagnement. De plus, le Pôle serait moteur dans l'organisation formelle de la Semaine d'Information en Santé Mentale annuelle. Il peut solliciter les professionnels du réseau. Il peut proposer une à deux actions chaque année en propre, occasion pour les professionnels de se réunir aussi. Par ces actions, le Pôle marquerait son rôle d'animateur du réseau de la CSM.

Enfin, la ville de Vanves a souhaité créer une instance modeste de coordination entre les professionnels et associations de la santé mentale. Or, après plus d'une année d'expérimentation, il est constaté que la Coordination Vanvéenne exerce le même rôle qu'un Conseil Local de Santé Mentale. Le Pôle Social Santé est déjà intégré au réseau des coordinateurs de Conseils Locaux en Santé Mentale piloté par le Centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS). Ainsi le Pôle Social Santé participe aux « cafés des coordos » organisés chaque mois en visioconférence. La CSM de Vanves réunit d'ores et déjà tous les acteurs clés d'un CLSM et mène des actions concrètes. L'objectif serait donc de rencontrer l'Agence Régionale de Santé afin d'échanger

sur l'évolution possible de la Coordination et les moyens afférents. Dans cette perspective, les agents en charge de l'organisation des réunions de la CSM et de l'animation du réseau pourraient suivre la formation du CNFPT sur le Conseil Local de Santé Mentale, niveau 1 et niveau 2.

Action 6 : Maintenir le lien avec les professionnels de santé prenant soin des Vanvéens

Pour ce faire, le Pôle Social Santé pourrait maintenir le rythme des réunions à destination des professionnels de santé à hauteur de 4 réunions annuelles par voie de visioconférence, petit-déjeuner d'échange ou réception afin de varier les modalités d'échange.

Le SPPS poursuivra sa participation aux réunions de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) en cours de montée en charge.

Axe stratégique n° 2 : Agir de manière préventive pour améliorer le bien-être et le quotidien des Vanvéens



Enjeux

Agir de manière préventive et pas seulement curative

Lever des freins en proposant des services adaptés qui facilitent le quotidien

Politiques et Actions

- 1) Sensibiliser les Vanvéens
 - a. Le maintien de Forums de Prévention
 - b. L'innovation par un programme annuel de sensibilisation multisectoriel
 - c. Une attention spécifique portée aux jeunes
- 2) Agir pour faciliter le quotidien des Vanvéens
 - a. Permettre l'accès au sport et à la culture
 - b. Lever un frein à l'effectivité des soins : la question économique de la mutuelle
 - c. Développer de nouvelles modalités de mobilité

A. SENSIBILISER LES VANVEENS

Le Pôle Social Santé se veut un ambassadeur des politiques de prévention auprès des citoyens Vanvéens. Favoriser le bien-être dans la cité passe par le fait de diffuser de l'information et permettre une certaine littératie en santé notamment. Comme le dit l'adage : « mieux vaut prévenir que guérir ». La démarche de prévention est donc un leitmotiv parmi les actions du Pôle Social Santé. Le CCAS et le SPPS doivent continuer à unir leurs forces et développer des synergies permettant de développer cette partie de leur activité, à destination du plus grand nombre ou bien de publics spécifiques.

La poursuite des actions multimodales à destination de tous les Vanvéens

L'accentuation des temps de rencontre avec les Vanvéens

Le Pôle Social Santé est partie prenante d'un travail en transversalité avec les autres services municipaux afin de proposer différents modes de sensibilisation à destination des Vanvéens. Sur une même thématique, les sensibilités de chacun diffèrent. Pouvoir proposer plusieurs supports et diversifier les approches de sensibilisation confère une marge de manœuvre intéressante afin de tenter de toucher chaque citoyen.

Les Grandes Causes Vanvéennes constituant une expérimentation à leur origine semble maintenant intégrées de plus en plus par les autres services. Ceux-ci y trouvent un angle d'exercice différent et l'occasion de contribuer à une démarche collective, voire une opportunité d'aborder en profondeur certaines thématiques ayant des incidences sur leur activité propre.

Il semble important de continuer cette démarche afin de l'ancrer dans les esprits comme un marqueur fort de l'action collective des services municipaux Vanvéens et de s'appuyer sur un dispositif moteur d'intelligence collective.

Dans le même ordre d'idée, les actions de prévention du SPPS gagnent à devenir des rendez-vous récurrents dans l'année avec les Vanvéens. L'action de prévention devient alors un moment d'attention collective parce qu'elle s'inscrit dans un calendrier intégré au fur et à mesure par tous, quel que soit l'âge et le statut de santé. Parce qu'elle est connue de tous et non pas uniquement du public cible de l'action de prévention elle-même, cette récurrence est telle une graine qui fera germer plus tard une démarche de dépistage ou de rencontre avec un professionnel. L'entourage en est souvent moteur.

L'innovation par la sensibilisation des Vanvéens via le numérique

Le service santé publique a développé et diversifié ses actions en matière de prévention-santé grâce à un partenariat avec la plateforme HappyVisio qui propose un accès à des conférences en ligne sur différentes thématiques liées à la santé. Une opportunité simple et pratique qui permet au grand public de s'informer et d'échanger avec des experts.

Au programme, 48 thématiques santé sont proposées : le dépistage du cancer, le tabac, le diabète, l'équilibre alimentaire, l'activité physique ou encore le sommeil, etc.

Ce dispositif propose des conférences en direct pour permettre de poser des questions à des experts ainsi qu'un service de replay pour visionner les conférences en différé.

Les Vanvéens peuvent donc avoir accès à tout moment à une information de prévention éclairée et accessible à tous. Ils sont en mesure d'être pleinement acteurs de la démarche de prévention.

Le développement des Forums Vanvéens de rencontre et de prévention

Le mot « Forum » d'origine latine revêt entre autres le sens de « la place de Rome où le peuple s'assemblait, qui était à la fois le centre religieux, commercial et juridique, le centre des affaires privées et de la vie publique ». Dans son acception moderne, il désigne une réunion accompagnée de débats, un colloque¹⁷.

Le forum est donc un espace de la vie publique important. Il permet d'enrichir la vie de la cité. L'organisation de Forums réguliers de rencontre et de prévention avec les Vanvéens a pour objectif de rendre dynamique ce lien entre citoyens et cité. Il permet de faire converger les démarches en offrant un lieu unique où convergent les intérêts de chacun et où les échanges sont possibles.

Le forum est donc un élément de démocratie sanitaire et sociale à développer dans le paysage Vanvéen.

Action 7 : Transformer les actions de sensibilisation en « rendez-vous avec les Vanvéens »

Pour les trois prochaines années, une programmation des Grandes Causes Vanvéennes est proposée sur les thématiques suivantes :

2024 : Autisme

2025 : Surdit   et Langue des signes

2026 : Cancer

A mi-chemin du d  ploiement de ce programme de sensibilisation, le P  le Social Sant   peut ajuster ses modalit  s d'interaction avec les services municipaux en se fondant sur l'exp  rience des trois ann  es pr  c  dentes. Une analyse des modes d'action mobilisant le plus les Vanv  ens devrait   tre effectu  e. Un bilan pourra   tre r  alis      l'issue de ces six ann  es. L'objectif est d'avoir pu associer le maximum de services dans la d  marche et d'amorcer des actions de longues dur  es. Le d  veloppement de la communication, l'ajustement des actions    la participation effective et l'association de plus de services doivent conduire    faire de la GCV un marqueur de l'action Vanv  enne.

Le SPPS poursuivra ses actions de pr  vention en sant   publique en essayant de les transformer en temps forts et rassembleurs dans l'ann  e des Vanv  ens.

Action 8 : Mieux faire conna  tre Happyvisio des Vanv  ens

Le SPPS poursuivra le d  ploiement de la communication autour du dispositif HappyVisio. En particulier, ce dispositif peut   tre int  ressant pour les jeunes tr  s connect  s aux outils num  riques et les aidants. L'objectif est de diffuser plus largement l'information sur ce dispositif innovant. Un plan de communication ciblant des publics utilisateurs sera   tabli.

Action 9 : Programmer des Forums qui rassemblent les Vanv  ens

¹⁷ Dictionnaire Larousse

Au regard du succès des éditions passées, le Pôle Social Santé vise l'organisation d'une session des Forums Giga pour les jeunes et les seniors Vanvéens en 2026. Le rythme d'une organisation de cet évènement tous les 3 ans serait ainsi maintenu.

En sus, le SPPS organisera une fois par an un forum santé au Lycée Louis Dardenne afin d'offrir un espace d'échange aux lycéens, notamment sur les questions de sexualité. Cette démarche pourra être proposée au Lycée Michelet.

Il n'existe pas actuellement d'évènement d'ampleur à Vanves, sur la santé et le social, ouvert à tous, et pas seulement à des publics cibles. Or, toutes les familles Vanvéennes sont concernées par des sujets relevant de la santé ou du social dans leur quotidien. Le Pôle Social Santé pourrait organiser un Forum Social Santé en 2025 pour tous les Vanvéens, quelle que soit leur âge et leur autonomie. La thématique principale pourrait être la nutrition. Moins d'un Français sur deux (46%) est en bonne santé à 65 ans contre 77% en Suède. 45% des Français sont en situation de surcharge pondérale. Il existe un gain potentiel d'espérance de vie de 10 ans en choisissant un régime alimentaire varié et nutritionnellement équilibré¹⁸.

B. AGIR POUR FACILITER LE QUOTIDIEN DES VANVEENS

Le développement des solutions de mobilité accessibles aux Vanvéens

Développer une mobilité qui aide aux démarches quotidiennes des Vanvéens

Le service de transport à la demande permet de proposer une solution concrète d'aide au déplacement des Vanvéens dont la mobilité est réduite. Il s'inscrit dans une démarche de proximité en permettant les déplacements à Vanves et dans les communes voisines. Ce service a trouvé son public et fonctionne de manière plutôt satisfaisante.

Le CCAS a cependant été confronté à des demandes de Vanvéens ne correspondant pas aux critères établis pour l'usage de ce dispositif. Si le budget alloué ne permet pas d'envisager une extension horaire du service pour le moment, la publication d'un nouveau marché doit cependant être l'occasion d'essayer dans la mesure du possible aux remarques formulées par les Vanvéens.

Proposer de nouvelles mobilités pour de nouveaux publics à Vanves

Le CCAS n'a pas vocation à agir comme opérateur de transport grand public et à proposer des solutions de mobilité à usage universel. Son action se concentre sur le maintien de l'autonomie, la lutte contre la dépendance et la lutte contre l'isolement social. A ce titre, deux voies de réflexion sont ouvertes sur :

- La réponse à des demandes de Vanvéens ne pouvant être véhiculés par le dispositif de Vanves Express ;
- Le développement de la mobilité « loisir ».

De fait, le Vanves Express est une unique solution proposée actuellement pour aider à la mobilité. Ce service n'est pas adapté pour transporter les enfants en situation de handicap. Or, le CCAS a reçu des demandes pour une aide au trajet pour les activités extra-scolaires des enfants touchés par un

¹⁸ Rapport d'information, L'Essentiel sur, « Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du 21^{ème} siècle », Mission d'information Sécurité Sociale Ecologique, Sénat, 2021, page 2.

handicap. De plus, le Vanves Express répond actuellement à une demande de déplacement pour des rendez-vous, notamment médicaux, ou pour des besoins primaires (comme effectuer des courses). De fait, son usage est peu concerné par les activités de loisir. Or, l'épidémie de Covid-19 a rappelé l'importance de la lutte contre l'isolement et du loisir, pour les personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile ou en établissement.

La levée des barrières vers le sport et la culture à Vanves

La mobilité n'est pas la seule problématique pouvant freiner la pratique sportive ou culturelle de certains Vanvéens.

Le CCAS mène déjà des actions visant à diminuer le coût financier de sorties culturelles pour les Vanvéens les plus modestes ou soutient des démarches associatives permettant de créer un environnement favorable à la mixité des publics (séances de cinéma Ciné Relax, dispositif d'accès à des sorties Culture du cœur et réduction sur les infrastructures culturelles Vanvéenne du Pass Loisir). Néanmoins, s'ils ont pris de l'ampleur par un travail de communication et un élargissement des critères d'attribution de l'aide, certains dispositifs peinent à trouver leurs utilisateurs.

De plus, au même titre que les sorties culturelles, le sport est essentiel au développement et à l'épanouissement personnel. Là aussi, des dispositifs d'aide financière existent sur la ville de Vanves. Néanmoins, en tant que facteur d'intégration sociale et de diminution des risques de maladies, la pratique sportive de tous reste à développer.

L'amélioration de la couverture santé des Vanvéens

Le Pôle Social Santé a pour objectif de permettre l'accès à la santé pour les Vanvéens. Or, « être couvert par une complémentaire santé préserve du renoncement aux soins »¹⁹. Ce renoncement aux soins peut être majoré par le contexte inflationniste actuel. Celui-ci peut entraîner un arbitrage entre dépenses quotidiennes obligatoires (loyer, énergie, alimentation) et dépenses de santé. L'action du Pôle doit permettre de réduire le déterminisme budgétaire dans la démarche de soin.

Les bénéficiaires d'une telle action peuvent être à la fois les personnes n'ayant plus de couverture complémentaire, de même que les personnes souhaitant rationaliser le coût de leur complémentaire santé et bénéficier d'une offre collective.

Une demande des administrés existe concernant la souscription d'une complémentaire santé de qualité, à une tarification abordable.

Action 10 : Ancrer l'aide à la mobilité au bénéfice des Vanvéens comme service local

Le marché de transport à la demande actuel s'achève à l'automne 2023. Le CCAS, en lien avec le service des marchés publics, souhaite augmenter la durée du marché à une période de quatre ans. Cette durée accrue permettra de stabiliser un fonctionnement avec un prestataire en limitant les changements d'interlocuteur pour les Vanvéens. Dans le cadre du nouveau cahier des charges, le public pouvant être transporté pourrait être élargi aux personnes adultes à mobilité réduite temporaire et aux femmes enceintes. L'objectif est d'améliorer la couverture du Vanves Express.

¹⁹ Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, Etudes et Recherches, « Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres », n° 1200, juillet 2021.

Une réflexion est en cours au niveau de l'intercommunalité de GPSO sur le transport à la demande dans les communes partenaires. Les offres de service sont actuellement disparates. Le CCAS se rendra disponible pour les travaux à venir sur ce sujet.

Le Pôle Social Santé recherchera les différentes solutions de déplacement existantes ou à développer pour les familles Vanvéennes dont un enfant est en situation de handicap, en particulier pour leurs activités extra-scolaires.

Le CCAS souhaite acquérir un vélo spécifiquement conçu pour permettre des sorties dans la ville, destinées aux personnes résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ou aux personnes vivant à domicile et en situation d'isolement social. Le sens d'une promenade est de conduire quelqu'un en divers endroits pour l'agrément, le plaisir (définition du Larousse). Mais derrière cette définition simple, les apports d'une telle activité sont nombreux. Conceptualisée par le psychologue Abraham MASLOW, la pyramide des besoins expose la hiérarchie des besoins de chaque individu. Elle met en lumière la nécessité de satisfaire l'ensemble de ces besoins pour permettre un épanouissement individuel. Le projet de vélo-triporteur répondrait à trois des besoins inscrits dans la pyramide de Maslow, à savoir : le besoin d'appartenance, le besoin d'estime de soi et le besoin d'accomplissement. Ce mode de déplacement doux et innovant permettrait de :

- Sortir de l'EHPAD / du domicile et rompre avec le quotidien ;
- Retrouver l'animation de la ville ;
- Retisser du lien (échange avec le conducteur, avec une interaction intergénérationnelle) ;
- Retrouver des lieux importants dans le parcours de vie ;
- Avoir un contact différent avec son environnement et ressentir de nouvelles sensations.

Action 11 : Encourager le recours des Vanvéens aux dispositifs d'ouverture à la culture et au sport

Le retour d'expérience et le partage des appréciations entre pairs peut faciliter le recours à un dispositif. Le CCAS pourrait interroger en ce sens les bénéficiaires actuels des dispositifs Ciné Relax, Culture du cœur et Pass Loisir. Cette consultation permettrait d'identifier des pistes d'action / communication afin d'encourager les Vanvéens à solliciter ces dispositifs.

Le Pôle Social Santé pourrait recenser les dispositifs existants sur la ville en matière de sport-santé. Cette information serait consultable sur le site internet de la ville.

Action 12 : Communiquer et orienter des Vanvéens vers la nouvelle mutuelle régionale

La Région Ile-de-France innove en proposant depuis le 1^{er} février 2023 la première mutuelle régionale française. Il s'agit d'un partenariat avec la Mutuelle Familiale, Harmonie Mutuelle et AXA. Ce dispositif s'appelle « Ile-de-France Mutuelle Santé ». Il est sans condition de ressource. Un numéro vert gratuit est joignable. Il est aussi possible de se rendre dans un réseau d'agences. La condition principale est d'être affilié au régime obligatoire de la Sécurité Sociale avec des droits à jour et d'avoir une résidence principale en Ile-de-France. Cette mutuelle doit permettre de couvrir les besoins des jeunes et des seniors. Il ne semble donc pas pertinent que le CCAS développe son propre système de mutuelle communal. La mutualisation des couvertures individuelles à large échelle doit fournir une offre abordable et répondant aux besoins. Dès lors, le CCAS et le SPPS devraient se renseigner sur ce dispositif afin de pouvoir orienter au mieux les Vanvéens vers celui-ci.

Axe stratégique n° 3 : Porter une attention particulière aux Vanvéens à tous les âges de la vie



Enjeux

Être présent à chaque étape ou moment de vie particulier des Vanvéens.

Déployer l'action des services au bénéfice de l'ensemble de la population.

Politiques et Actions

- 1) Identification de l'existant pour chaque public
- 2) Proposition de 2 actions sociales et 1 action santé nouvelles sur la durée du mandat.

1. LES ETUDIANTS ET JEUNES ACTIFS VANVEENS

Les étudiants et les jeunes actifs sont les destinataires d'actions du Service Santé publique - prévention santé. Cependant, si l'on peut considérer que le SPPS aura déjà entrepris de nombreuses actions à destination de ce public lors de ses années scolaires de 1^{er} et 2^{ème} cycle, l'enjeu est de poursuivre le travail de prévention auprès des mêmes individus qui entrent dans l'âge adulte. De plus, l'action du CCAS envers ce public existe mais reste limitée à l'heure actuelle. Elle peut donc être développée.

Quelques actions existantes pour les étudiants et jeunes actifs Vanvéens

L'action facultative du CCAS existante pour les jeunes

Pour donner suite à la crise sanitaire de la COVID-19, le CCAS a souhaité apporter un soutien aux étudiants résidants à Vanves, en complément des dispositifs mis en place au niveau national. Une aide étudiante a été votée en mars 2021. Cette aide sensée être ponctuelle a été reconduite. Les critères en ont été élargis.

Elle cible deux populations :

- Les étudiants, vivant hors du domicile familial ou vivant au domicile familial, ayant subi une baisse de ressources du fait de la perte d'un emploi ou d'un stage rémunéré ;
- Les nouveaux diplômés à la recherche de leur premier emploi.

Cette aide prend la forme d'un secours financier de 200 €.

Les actions du SPPS auprès des étudiants et jeunes actifs

Les actions du SPPS auprès des étudiants et jeunes actifs portent essentiellement sur l'accès à une prise en charge santé (notamment de santé sexuelle) via l'Espace Santé Jeunes et la prévention des addictions.

Une volonté de développer les dispositifs pour la jeunesse Vanvéenne

Il est possible pour le Pôle Social Santé de développer de nouvelles actions en faveur des étudiants et jeunes actifs résidant à Vanves. Ces nouvelles actions peuvent être de créer de nouvelles aides, de cibler de nouvelles problématiques ou bien de développer le réseau permettant d'entrer en contact avec cette population cible.

Action 13 : Créer une nouvelle aide financière pour aider les jeunes dans leur mobilité

Les étudiants peuvent bénéficier du forfait annuel imagine R proposé par Ile-de-France Mobilité. Cette carte de transport Navigo offre une mobilité illimitée dans toute l'Île-de-France. Ce dispositif est soutenu financièrement par la Région Ile-de-France. Le forfait annuel est de 350 euros. Il est réservé aux étudiants résidant en Île-de-France, âgés de moins de 26 ans et suivant une formation initiale d'une durée minimum de 350 heures théoriques dans un établissement d'enseignement supérieur ou dispensant un enseignement post-secondaire, une formation d'apprentis, recensé par le ministère de l'Éducation Nationale. En sont exclus les élèves en contrat de professionnalisation.

Ce dispositif représente un budget pour les étudiants. Il ne couvre pas toutes les situations des jeunes. Le CCAS pourrait entrer en contact avec la mission locale et évaluer les besoins des jeunes Vanvéens en matière d'aide au transport.

Action 14 : Etudier la possibilité d'une action intergénérationnelle bénéficiant aux jeunes et aux seniors Vanvéens

En lien avec le projet de vélo triporteur, la problématique de la conduite du vélo se pose. Le CCAS étudiera la possibilité d'inclure dans ce projet une dimension sociale en faveur des jeunes et du lien intergénérationnel. Pour ce faire, le CCAS se rapprochera du Service d'Information Jeunesse.

Action 15 : Informer systématiquement les résidences étudiantes de Vanves des actions santé jeunes

Lors de la programmation d'action santé pour les jeunes, d'évènements du Pôle ou de dispositifs sociaux à leur intention, le Pôle Social Santé contactera les résidences étudiantes de Vanves pour diffuser cette information.

2. LES VANVEENS EN SITUATION DE HANDICAP

L'aide aux démarches pour les Vanvéens en situation de handicap

L'accompagnement des adultes et enfants Vanvéens en situation de handicap est l'un des domaines d'action les plus anciens du CCAS. Les aides facultatives disponibles sont l'aide aux vacances, les coups de pouce financiers de fin d'année, l'aide au transport via le Vanves Express, le portage de repas, les dispositifs d'accès à la culture. Cela s'ajoute à l'aide aux démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH). Le Pôle souhaite aujourd'hui aller plus loin dans l'accompagnement proposé afin de mieux aider les Vanvéens dans leurs démarches.

L'engagement du Pôle sur l'accompagnement du handicap à Vanves

En 2005, la ville de Vanves avait marqué son engagement en faveur du handicap par la signature d'une Charte. Elle vise à promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes handicapées (handicap mental, moteur, psychique, auditif, visuel) en améliorant leur autonomie, par des actions concertées entre la commune et les associations spécialisées.

Action 16 : Renforcer l'aide aux démarches pour les Vanvéens en situation de handicap

Le CCAS a reçu des suggestions sur la difficulté des familles confrontées à la nécessité de devoir réexpliquer à de multiples reprises leur situation à l'ensemble des interlocuteurs auxquelles elles sont confrontées. S'il ne semble pas possible d'avoir un seul interlocuteur dédié au handicap à la mairie, il est cependant possible d'améliorer cette situation. La solution proposée est la création d'un réseau de référents handicap interservices. Un référent serait identifié comme interlocuteur au sein de chaque service interagissant avec le public, à savoir CCAS, Etat Civil, Sport, Petite Enfance, Education et Culture. Ce réseau serait piloté par le Pôle Solidarité du CCAS. En fonction des besoins, les familles pourraient rencontrer plusieurs référents au cours d'un même rendez-vous.

De plus, il n'est pas possible pour tous les Vanvéens en situation de handicap de se déplacer en dehors de leur domicile facilement. De plus, certains guichets d'institutions n'existant plus ou étant fortement éloignés géographiquement, certaines démarches administratives deviennent complexes. Le CCAS souhaite autant que possible pouvoir aider à domicile les Vanvéens en situation de handicap confrontés à cette difficulté, en particulier pour les démarches numériques. Cette action nécessite une formation Aidant Connect pour les agents du CCAS qui interviendraient à domicile.

Action 17 : Répertoire les professionnels de santé exerçant à Vanves accessibles

Certaines démarches en santé peuvent être empêchées pour les personnes en situation de handicap en raison de conditions matérielles rendant l'accès à un professionnel de santé impossible, ou bien parce que le matériel pour la prise en charge du patient n'est pas adapté à son handicap. Aussi, il serait intéressant que le SPPS répertorie à Vanves les professionnels de santé pouvant accueillir des patients avec un handicap moteur ou habitués à la prise en charge de personnes en situation de handicap autre.

Action 18 : Réaffirmer l'engagement de la ville de Vanves en faveur du Handicap

Le Pôle Social Santé pourrait reprendre le contenu de la Charte, en tirer un bilan et intégrer son suivi dans la Commission communale pour l'accessibilité. La Charte pourrait aussi être actualisée.

3. LES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ET LES PERSONNES A LA RUE A VANVES

Le CCAS propose des aides facultatives se traduisant par des secours financiers et/ou des accès à l'épicerie sociale pour les Vanvéens en situation de précarité. Des aides pour la rentrée scolaire, la fin d'année ou les vacances sont aussi accessibles. Le CCAS remplit son rôle pour la domiciliation des personnes sans domicile stable. L'équipe du Pôle solidarité va à la rencontre des sans domicile fixe, que ce soit en période hivernale ou estivale.

Des voies d'amélioration sont toujours possibles pour accompagner au mieux ces deux publics. Certaines ressources ne sont pas assez mobilisées pour l'accompagnement des personnes précaires. Un cadre pourrait être formalisé pour inscrire l'action du CCAS en période hivernale au même niveau que son action estivale pour les vagues de chaleur.

L'utilisation des ressources existantes pour les Vanvéens les plus précaires

Certaines ressources sont actuellement peu mobilisées par le CCAS. Un plus grand recours à ces solutions doit être envisagé. De plus, s'il n'existe pas de permanence pour soins gratuits à Vanves, il existe plusieurs dispositifs à proximité pour les Vanvéens.

Le renforcement de l'accompagnement des personnes à la rue à Vanves

Si le CCAS est doté d'un Plan de gestion des vagues de chaleur, il n'en est pas de même pour la période hivernale. L'action mise en œuvre par le CCAS n'est pas inscrite dans une procédure. Le lien avec les partenaires existe sans convention. Ce positionnement empirique gagnerait à être formalisé.

Action 19 : Mobiliser les aides aux Vanvéens pour le paiement des factures énergétiques

Le CCAS adhère à un dispositif du SIPPEREC. Le SIPPEREC est un établissement public de coopération intercommunale pour les départements 92, 93, 94, 95, 91, 78 et 75. Comme le souligne un communiqué du SIPPEREC du 4 avril 2023²⁰, le Fonds social précarité et efficacité énergétiques (FSPEE) est un outil au bénéfice des usagers qui ne parviennent pas, ou plus, à payer leurs factures d'électricité. Il est actuellement sous sollicité. A cela s'ajoutent le chèque énergie et la nouvelle aide de

²⁰ https://www.sipperec.fr/fileadmin/user_upload/publications/Communique_de_presse/CP_4_avril.pdf

la Région Ile-de-France appelé « coup de pouce énergie » à hauteur de 250 euros. Le CCAS doit être le relai de ces dispositifs.

Action 20 : Faire connaître aux Vanvéens la PASS sanitaire de l'hôpital Corentin Celton.

Une permanence d'accès aux soins de santé est ouverte à l'hôpital Corentin Celton. A proximité de Vanves, cette Unité de consultation et de médecine sociale est ouverte du lundi au vendredi, avec ou sans rendez-vous. La PASS est un lieu où les droits à l'assurance maladie peuvent être ouverts. De plus une prise en charge soignante est possible pour les personnes en situation de précarité. Le Pôle pourrait répertorier, avec l'aide du DAC, les différentes PASS accessibles autour de Vanves.

Action 21 : Créer un véritable Plan Grand Froid Vanvéen

Le CCAS souhaite travailler à l'élargissement de son réseau de partenaires œuvrant pour l'accompagnement des personnes à la rue. Un véritable Plan Grand Froid serait rédigé pour anticiper l'accompagnement des différents publics en cas de vague de froid hivernale.

4. LES VANVEENNES

La mise en œuvre des actions du projet en faveur des Vanvéennes

Toutes les actions du projet d'accompagnement des femmes en difficulté ont été budgétées mais n'ont pu encore être mises en œuvre. Il s'agit notamment :

- Pour la partie Prévention, de la diffusion des livrets Petits Citoyens sur l'Egalité Filles-Garçons
- Pour la partie Accompagnement, de la mise en œuvre des bons taxis et/ou bons hôtels en lien avec le Commissariat de Vanves, ainsi que de dispositifs d'alerte nomades.

Une action de coordination à développer pour l'accompagnement des Vanvéennes victimes de violence

Dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Vanves 2022-2026, une action est prévue concernant l'accompagnement et le soutien des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales. L'animation du réseau local permettrait de favoriser le repérage, l'orientation et l'accompagnement des Vanvéennes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Le CCAS ayant déjà lancé son projet de soutien aux femmes en difficulté serait le coordinateur naturel de cette action et contribuerait ainsi à l'action du CLSPD.

Le CLSPD, créé en 2002, est une instance réglementaire pilotée par le service Prévention Sécurité de la Mairie. Il réunit les élus, les représentants de l'Etat et les professionnels confrontés localement aux manifestations de la délinquance. Les services CCAS et SPPS sont membres invités du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Action 22 : Poursuivre le déploiement du Projet de soutien aux Vanvéennes en difficulté

Le Pôle devra faire le bilan d'une première année de permanence du Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles à Vanves. En fonction de ce bilan, la poursuite, voire l'amplification de

l'offre de permanence du CIDFF sera définie. Elle tiendra compte du contexte budgétaire du CCAS et des possibilités de financements mobilisables.

Action 23 : Initier une réunion des partenaires œuvrant pour les Vanvéennes victimes de violences conjugales

A raison d'une réunion par an, le CCAS pourrait réunir régulièrement l'ensemble des acteurs afin d'évoquer l'actualité juridique, de présenter les structures et d'échanger sur des situations anonymisées) autour du pilotage du CCAS. Ce travail serait effectué en lien avec le CLSPD.

Action 24 : Formaliser l'action Vanvéenne en faveur des femmes victimes de violences conjugales

Le CCAS souhaite renforcer les liens partenariaux avec la Préfecture des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

La ville de Vanves est actuellement en réflexion concernant la signature d'un contrat local contre les violences sexistes et sexuelles tel que proposé par la Préfecture.

5. LES SENIORS VANVEENS

Le CCAS œuvre pour le maintien des seniors à leur domicile. Ainsi, des aides facultatives sont accessibles telles le portage de repas à domicile ou l'aide au financement du portage de repas, la téléassistance, le transport du Vanves Express. Cela s'ajoute aux visites d'évaluation à domicile des conseillères seniors et l'aide qu'elles apportent dans les démarches auprès du Conseil général dans le cadre de rendez-vous organisés au CCAS. De plus, le CCAS pilote des événements pour lutter contre l'isolement des personnes âgées (restaurants trimestriels, repas du nouvel an, etc.).

Action 25 : Aider les seniors Vanvéens dans leurs démarches administratives à domicile, en particulier les démarches numériques

Il n'est pas possible pour tous les Vanvéens en situation de handicap de se déplacer en dehors de leur domicile facilement. De plus, certains guichets d'institutions n'existant plus ou étant fortement éloignés géographiquement, certaines démarches deviennent complexes. Le CCAS souhaite autant que possible pouvoir aider à domicile les Vanvéens en situation de handicap confrontés à cette difficulté. Cette action nécessite une formation Aidant Connect pour les agents qui interviendraient à domicile, notamment pour l'aide aux démarches en ligne.

Action 26 : Changer le regard sur les Seniors Vanvéens

Le Pôle pourrait diffuser chaque année une campagne Solid'âge à l'occasion de la Semaine Bleue ou au mois de mars, en remplacement du Forum trisannuel Giga. Il s'agirait soit de la campagne « Solide dans l'âge », soit de la campagne « Solidaire entre les âges ». Comme indiqué sur le site de la campagne, « e projet Solid'Âge est une initiative participative pour favoriser l'autonomie et une meilleure inclusion des personnes âgées en Île-de-France ». Ce projet est piloté par le gérontopôle Île-de-France²¹.

Action 27 : Proposer des dépistages santé pour les Seniors

En lien avec la Grande Cause Vanvéenne 2025, à l'instar du dépistage ophtalmique organisé en février 2023, un dépistage auditif pourrait être organisé pour les seniors n'ayant pas de praticien ou

²¹ <https://solidage-idf.org/home>

rencontrant des difficultés dans leur prise de rendez-vous. L'otorhinolaryngologie est une spécialité dont le nombre de praticiens décroît en Ile-de-France.

6. LES AIDANTS VANVEENS

Un proche aidant peut être un conjoint, un partenaire, un concubin, un parent, un allié, une personne résidant avec la personne accompagnée, une personne entretenant avec elle des liens étroits et stables. Le proche aidant « vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne »²².

Le Pôle, maillon de la chaîne de soutien aux aidants Vanvéens

Le CCAS vient en aide aux aidant par l'action à domicile des deux pôles, la mise en place d'aides facultatives (portage de repas, téléassistance, transport à la demande) ou l'aide à la constitution de dossiers de demande d'aide légale. Le CCAS ne dispose pas d'une action propre sur ce sujet. En revanche, il est en lien étroit avec la Fondation Lannelongue porteur de la Plateforme d'accompagnement et de Répit des aidants, qui bénéficie d'un appui financier de la ville de Vanves. Les échanges sont réguliers avec la Fondation dans le cadre notamment de la Coordination gérontologique.

La reconnaissance des aidants Vanvéens

Le CCAS souhaite s'engager plus avant dans le soutien aux aidants Vanvéens afin d'éviter l'épuisement des aidants. Leur santé est souvent fragilisée par la relation d'aide.

Action 28 : Améliorer le soutien aux aidants de personnes en situation de handicap

Le périmètre d'action de la Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (PARA) ayant été élargi, le CCAS devrait approfondir avec la Fondation Lannelongue la question du soutien aux aidants de personnes en situation de handicap. Ce rapprochement contribuerait à améliorer le repérage et l'orientation vers la plateforme d'accompagnement et de répit de tous les aidants.

Action 29 : Référencer le CCAS de Vanves pour faciliter les demandes des aidants

Le CCAS, par les différentes aides facultatives qu'il propose, devrait être référencé comme une ressource de soutien pour les aidants Vanvéens.

A ce titre, et pour faciliter les parcours des Vanvéens, il serait intéressant de référencer le CCAS sur le site : <https://www.maboussoleaidants.fr/>

Action 30 : Donner leur place dans la cité aux Aidants Vanvéens

Trop souvent les aidants ne se définissent pas comme tels car apportant une relation d'aide désintéressée à un proche. La création d'une rubrique sur le site internet dédiée à l'accompagnement des Aidants Vanvéens marquerait la reconnaissance de leur rôle dans la cité et contribuerait à sensibiliser et informer sur ce sujet. Le CCAS étudierait la possibilité de participer à la Journée annuelle nationale des aidants le 6 octobre.

²² Loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) n° 2015-1776 du 28 décembre 2015

Axe stratégique n° 4 : Edifier le Pôle Social Santé Vanvéen par de nouvelles pratiques professionnelles



Enjeux

La volonté des deux services de faire fructifier leur complémentarité doit être concrétisée. Ainsi, les premiers projets communs et le rapprochement géographique des deux services doivent être suivis d'une évolution des pratiques professionnelles des agents du Pôle.

Cette transformation des postures et pratiques suppose des égards et échanges particuliers entre les agents du CCAS et du SPPS. De plus, elle nécessite un travail sur les relations avec les autres services municipaux.

Politiques et Actions

- 1) Renforcer la collaboration entre le CCAS et le SPPS
- 2) Améliorer la communication avec les autres services municipaux

Le développement de la transversalité

L'information interne, préalable à une diffusion pertinente et une bonne orientation des Vanvéens

Afin de mieux renseigner les Vanvéens, il est nécessaire de mieux faire circuler l'information en interne aux services municipaux. Ainsi, il importe que le Pôle Social Santé améliore ses actions de communication interne. Ce travail doit conduire à :

- Renforcer la compréhension du rôle du Pôle et de ses agents ;
- Transmettre les actualités et la programmation événementielle pour mieux la relayer ;
- Faciliter la bonne orientation des usagers.

Pour ce faire, le Pôle Social Santé doit en premier lieu s'assurer d'une circulation de l'information en interne au Pôle, entre les services CCAS et SPPS.

Il doit ensuite de manière proactive transmettre dès qu'une occasion se présente les informations pertinentes pouvant être relayées.

Le recours au réseau multicanal de la Mairie pour toucher le maximum de Vanvéens

Afin d'améliorer la diffusion de l'information auprès des Vanvéens, les équipes du Pôle doivent intégrer la communication multimodale proposée par le Service Communication externe. Ainsi, dans la mesure du possible et de la pertinence de leur recours pour les actions programmées, les moyens suivants sont utilisés de plus en plus fréquemment : réseaux sociaux, panneaux d'affichage lumineux. Le magazine de la ville reste aussi un moyen privilégié de communication vers les Vanvéens les plus éloignés du numérique, de même que l'affichage sur les panneaux de communication situés dans la ville.

De plus, le Pôle prend appui sur les autres services municipaux recevant du public, pour la communication autour de ses actions. En effet, par les inscriptions qu'ils effectuent, certains services ont une base de données importante, voire un système de newsletter instauré, permettant de contacter les Vanvéens par une diffusion plus large, au-delà du public déjà inscrit au CCAS. Il s'agit notamment des services ESCAL, Médiathèque, Petite Enfance, Education et Sports.

La diffusion active auprès des Vanvéens présents lors des temps évènementiels du Pôle

L'agenda des deux services du Pôle Social Santé est rempli d'événements annuels organisés à destination de différents publics Vanvéens. Ces événements doivent être l'occasion pour le Pôle de diffuser activement ses actualités et d'expliquer ses services à la population.

Pour le CCAS, il s'agit par exemple des événements suivants : repas du nouvel an des seniors, repas trimestriels des seniors, forum des associations, séance de cinéma Ciné Relax, distribution des chocolats aux seniors.

Pour le SPPS, il s'agit par exemple des événements : mars bleu, octobre rose, forum des associations.

Action 31 : Mettre en place des réunions internes au Pôle Social Santé pour un partage d'information

Il n'existe pas actuellement de réunion spécifique réunissant les deux services, en dehors de réunions ponctuelles liées aux projets. Les agents du Pôle pourraient se réunir à minima une fois par semestre

afin d'échanger directement sur les évènements et temps forts à venir de chaque service ou partagés. Ainsi, dans le cadre de son action propre, chacun pourrait au mieux relayer ces informations lorsque cela serait pertinent.

Organisation à minima de 2 réunions de Pôle par an.

Action 32 : Développer la transversalité pour une pertinence de l'information et de l'orientation

Un travail de diffusion quotidien doit être intégré à la pratique professionnelle des agents du Pôle en lien avec d'autres services municipaux. Cette diffusion peut se faire notamment par le biais :

- Des réunions de chefs de service ;
- Des réunions de secteur regroupant les services rattachés à un même Directeur général adjoint ;
- Du service Communication interne rattaché au service des Ressources Humaines.

Dans cette démarche, le Pôle doit systématiser une diffusion auprès des Vanvéens via les autres services municipaux. Par courrier interne ou support numérique, les évènements du Pôle pouvant intéresser le public des autres services peuvent être transmis. Les autres services se font alors le relais de ces actions.

Par le développement de cette pratique, le Pôle souhaite aussi bénéficier d'une meilleure information sur les actions développées par les autres services municipaux au bénéfice des publics accompagnés par le Pôle. Ainsi, le Pôle Social Santé s'engage à être un relais actif des actions municipales dans leur ensemble.

Action 33 : Nourrir une diffusion croisée auprès des Vanvéens présents aux évènements du Pôle

Le Pôle pourrait utiliser chaque opportunité événementielle afin de relayer les actualités et services du Pôle dans son ensemble.

Pour ce faire, un partage de calendrier événementiel est primordial. Un affichage systématique « Pôle » peut être prévu.

SOURCES

Ouvrages

- Diriger et animer un CCAS ou un CIAS, les clés du métiers, version à jour 2022

Rapports

- Note n° 31, « Les équilibres psychosociaux à l'épreuve de la COVID-19 », Les notes scientifiques de l'Office, Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Décembre 2021, 6 pages.
- Rapport d'information, L'Essentiel, « Après le choc de la crise sanitaire, réinvestir la santé mentale », Commission des Affaires Sociales, Sénat, 15 Décembre 2021, 6 pages.
- Rapport n° 413, Fait au nom de la Commission des Affaires Sociales (1) sur la proposition de loi relative aux outils de lutte contre la désertification médicale des collectivités, par M. Daniel CJASSEING, Sénat, 8 mars 2023.
- Rapport n° 1074 Assemblée Nationale et n° 509 Sénat, Fait au nom de la Commission Mixte Paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, Rapporteuses Mme Stéphanie RIST et Madame Corinne IMBERT, 6 avril 2023.
- Rapport d'information, L'Essentiel sur, « Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du 21^{ème} siècle », Mission d'information Sécurité Sociale Ecologique, Sénat, 2021.
- ORS Île-de-France, La santé des Franciliens : diagnostic pour le projet régional de santé 2023-2027, Paris, ORS Île-de France, 2023.
- Note politique, APF France Handicap, « Pour un accès aux soins effectifs pour toutes et tous, dans tous les territoires », Juillet 2021

Articles et Revues

- Santé Publique France, La Santé en action, Prévention/promotion/éducation, numéro 458, décembre 2021
- Territoires du social, Dossier « Imaginer le CCAS en 2050 », UNCCAS, Mars 2020, N° 506.
- Territoires du social, « L'action des CCAS/CIAS est déterminante pour détecter les personnes en difficulté et mettre en place des actions de prévention », UNCCAS, Juin 2020, N° 509.
- Territoires du social, « Solidaires au quotidien, l'action sociale sur nos territoires. Action sociale d'aujourd'hui et de demain, 20 personnalités témoignent », UNCCAS, Avril 2022, N° 527.
- Territoires du social, Dossier « L'atout sport », UNCCAS, Mai 2023, N° 538
- Territoires du social, Dossier « Le Handicap : réussir l'inclusion », UNCCAS, Juin 2023, N° 539

Présentations

- Zonage médecins Ile-de-France 2022, CTS du 8 juin 2022, présentation de la DD ARS 92
- Les CCAS et les enjeux du numérique, Une enquête conduite auprès des adhérents de l'UNCCAS, UNCCAS, Septembre 2022

Colloques

- Colloque « Etre aidant aujourd'hui », Conseil départemental des Hauts-de-Seine, 06 octobre 2021

SOMMAIRE DES ANNEXES

Calendrier des Grandes Causes Vanvéennes

Travaux interne au Pôle Social Santé

Résultats de la consultation des partenaires du Pôle Social Santé

Résultats de la consultation des Vanvéens

Annexe n° 1 : Calendrier des Grandes Causes Vanvéennes

Annexe n° 2 : Travaux interne au Pôle Social Santé

VALEURS DU POLE

Valeur	Occurrence
Accueil	2
Aller-vers	3
Transparence	2
Neutralité	7
Adaptabilité	9
Efficience	2
Proximité	7
Respect	8
Intégrité	3
Solidarité	10
Egalité	3
Durabilité	1
Intersectorialité	2
Vivre ensemble	2
Innovation	1

MISSIONS ET ACTIONS DU PÔLE

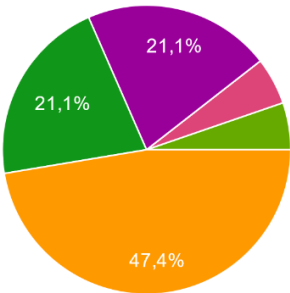
Missions du Pôle Solidarité Accompagnement usagers en situation de handicap Soutien aux SDF _ Collecte Banque alimentaire _ Commission d'accessibilité Commission d'aides sociales _ Dispositif aides aux vacances, rentrée scolaire, Noël Dispositif culture du cœur, ciné relax _ Domiciliation Accompagnement usagers logés en hébergement d'urgence Suivi MDPH _ Prestations rentrée scolaire _ Prestation étudiants Domiciliation _ Aide financière alimentaire _ Culture du cœur _ Aide aux vacances Dossier MDPH ASPA SASPA _ Handicap _ Ecoute _ Accompagnement _ Orientation Aides administratives (dossiers) MDPH AAH ASH Domiciliation _ Partenariat (CAF CPAM) _ Partenariat associations Prestations (Noël, rentrée scolaire, pass loisirs...) _ Participation commissions Dispositif ARS _ Préparation des CAL _ SDF _ Aide aux vacances handicap Demandes de domiciliations _ Dossier MDPH, ASH _ Séances Relax _ Suivi des situations Aide aux vacances ANCV _ Prestations de fin d'année _ Femmes victimes de violences conjugales _ Aide facultative _ Allocation rentrée scolaire, Cdhoc _ Noël, aide étudiants, Courrier domiciliés _ MDPH (demande invalidité et priorité) Visite SDF, culture du cœur _ Enfants en situation de handicap Accueil des adultes de 20 à 64 ans	Missions du Pôle Senior Ecoute + _ Evaluation, accompagnement _ Orientation, Partenariat _ Mise en place d'aide pour le maintien à domicile (téléassistance, portage repas, aides financières) Aide pour dossiers administratifs (MDPH, APA, ASPA, SASPA) _ ASH _ Notaires Repas Seniors _ Giga Seniors _ Repas Annuel _ Navigo _ Canicule _ Portage repas Navigo _ Téléalarme _ Canicule _ Suivi MDPH, ASH, ASPA, SASPA _ Vanves Express Portage de repas _ Dossiers APA ASH MDPH _ Téléassistance _ Dispositif canicule _ Vanves Express _ Titre améthyste _ Suivi des situations _ Téléassistance _ Portage repas MDPH, APA, ASPA, SASPA _ Repas des seniors _ Visite à domicile _ Accompagnement des seniors _ Ecoute _ ASH _ Canicule _ Accompagnement des personnes de plus de 65 ans dans le cadre du maintien à domicile, accès aux aides sociales (APA, ASPA, MDPH, ASH, aide sociale, aide ménagère, AFHA, CNAV) _ Gestion instruction titre améthyste et inscription ; Vanves Express ou aide au transport _ Gestion de la coordination gérontologique, création du réseau de partenaires _ Mesures protocolaires (chocolats, repas) _ Gestion dispositif canicule, centenaires et restaurants trimestriels _ Gestion portage de repas _ téléalarme _ Accompagnement ou signalement pour mesure de protection _ portage de repas, téléalarme, Vanves express, titre améthyste, centenaires, demandes aides sociales (APA, ASPA, aide ménagère, dossier MDPH), accueil des seniors de plus de 65 ans
Missions de Prévention santé Prévention au sein des écoles sur différents thèmes Organisation de journée de dépistage (ex_ E-Ophtalmo) Evènements de prévention (cancer, octobre rose, etc) Mise en place de projets pour les Vanvéens en lien avec les partenaires (Square etc) Bus Santé Femme Prévention + actions (sensibilisations) Ecoute Diffusion d'informations (dépistages, etc).	Missions de Santé Publique Campagnes (vaccination) Organisation de la Journée Bus Santé Femme Organisation de questionnaire (Projet Social) afin d'améliorer la connaissance et l'accès à l'offre de services sur le territoire Composition d'un réseau de partenaires dans le domaine médical (création des CPTS) Lien avec les professionnels de santé Réunions partenariales Prévention _ Mise en place d'actions campagne de vaccination etc _ Bus santé femme _ Octobre Rose

Actions du Pôle Solidarité Accompagnement des personnes en situation de handicap _ octroi d'aides facultatives (aides aux vacances etc) _ Organisation de la collecte de la banque alimentaire, des restos du cœur Ecoute, Orientation, Aide Téléthon Resto du cœur Banque alimentaire + connues : aides aux vacances, ARS, Aide alimentaire, domiciliation, présentation CAL, demandes de domiciliations, coordination des collectes alimentaires, culture du cœur, écoute, accompagnement Peu connues : CCA, culture du cœur, pass loisir, permanences cultures du cœur, suivi sdf, séances Relax, commissions, aide alimentaire, aides sociales	Actions du Pôle Senior Ecoute, Orientation, Aide Accompagnement Maintien à domicile Mesures protocolaires Rupture isolement (restos, RMS...) + connues : évaluation et orientation, portage repas, téléassistance, mise en place des aides (PDR, téléalarme), repas annuel, chocolats, canicule, téléassistance, portage de repas Peu connues : écoute, orientation CNAV, actions pour aidants, aide facultative, maintien à domicile, aide au transport, Vanves express, repas trimestriel seniors
Actions de Prévention santé Prévention santé écoles (Drogue, MST) Organisation journée dépistage (E-ophtalmo) Bus Santé Femmes Mois octobre Cancer Don du sang + connues : gestion d'évènements sur la prévention et présence aux évènements, octobre rose, don du sang, campagne de vaccination, préventions collectifs, dépistage, intervention dans les écoles Peu connues : ?	Actions de Santé Publique Actions de campagne de dépistage (cancer du sein, côlon...) CPTS Groupe de réflexion sur thème (santé mentale) + connues : Campagnes de dépistage, vaccination, CLASS, Bus Santé Femme, Octobre Rose, Informations, Bus Santé Femme Peu connues : Bus Santé Femme, CPTS, ?

Quelles pourraient être les missions / actions du Pôle Solidarité ? Actions de prévention (ateliers collectifs sur différents thèmes tels que les économies d'énergie, le surendettement)	Quelles pourraient être les missions / actions du Pôle Senior ? Création d'un Guide des services utiles au public (lieux de résidence, professionnels dans le domaine médical, service de transport, animation etc) Ateliers ou permanences su différents thèmes
Quelles pourraient être les missions / actions de Prévention santé ? Proposer des actions de prévention de santé au travail pour les professionnels	Quelles pourraient être les missions / actions de Santé Publique ?

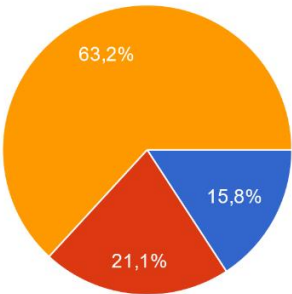
Annexe n° 3 : Résultats de la consultation des partenaires du Pôle Social Santé

Vous êtes :
19 réponses



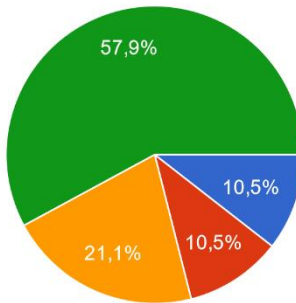
- Une collectivité locale ou territoriale
- Une structure de soins
- Un professionnel de santé
- Une structure d'accompagnement (sociale et médicosociale)
- Une association
- Une structure d'entraide (GEM, accompagnement proche aidant)
- Un service de la Mairie de Vanves
- Autre

Depuis combien de temps votre structure travaille-t-elle avec la ville de Vanves ?
19 réponses



- Moins de 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Plus de 10 ans

Quelle est votre fonction au sein de cette structure ?
19 réponses



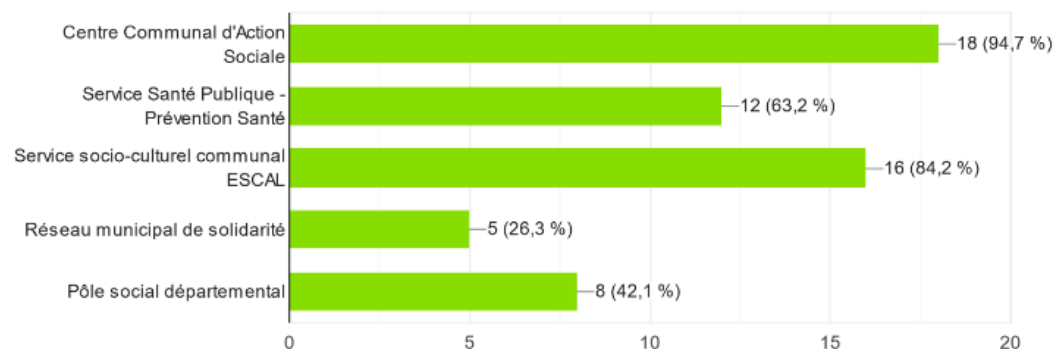
- Bénévole
- Agent de terrain
- Cadre
- Dirigeant

Les structures ayant répondu au questionnaire sont au nombre de 19 et se sont qualifiées comme telles :

- EHPAD Larmeroux
- Psychanalyste jungienne
- CSC ESCAL
- HEMISPH'ERIK
- Cabinet libéral de psychomotricité
- Pharmacie Nguyen Minh-Anh
- Cabinet d'orthodontie
- Plateforme Odilon Lannelongue
- CAF
- Service Social CRAMIF
- Croix Rouge de Vanves Malakoff
- UDAF 92
- Cabinet de psychomotricité
- Cabinet Bien - Naître
- Secours catholique
- Pédicure Podologue au sein du cabinet médical rue de l'église
- Dr Maspero
- Ostéopathe
- EHPAD Arpavie Lannelongue

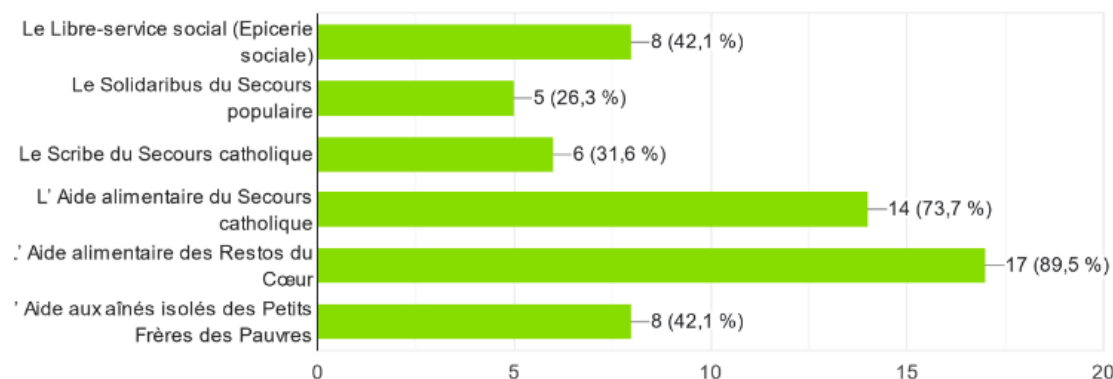
Connaissez-vous les structures suivantes (sans limite de choix) :

19 réponses



Connaissez-vous les dispositifs suivants (sans limite de choix) :

19 réponses

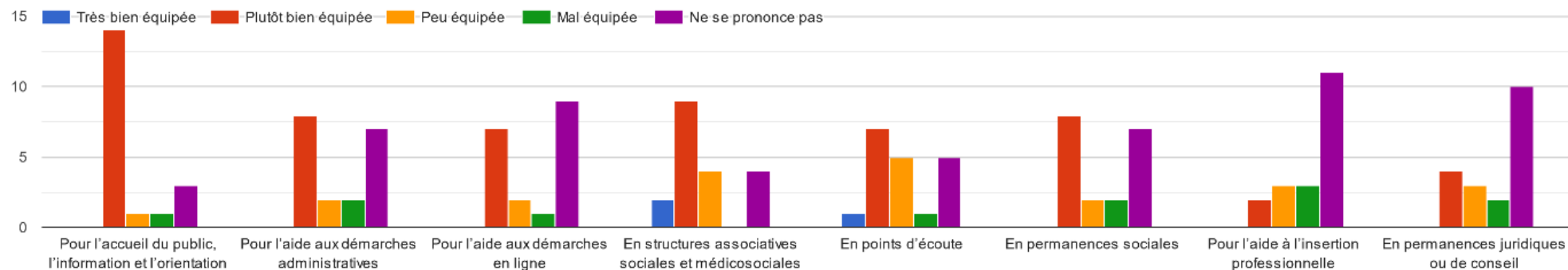


La situation à Vanves

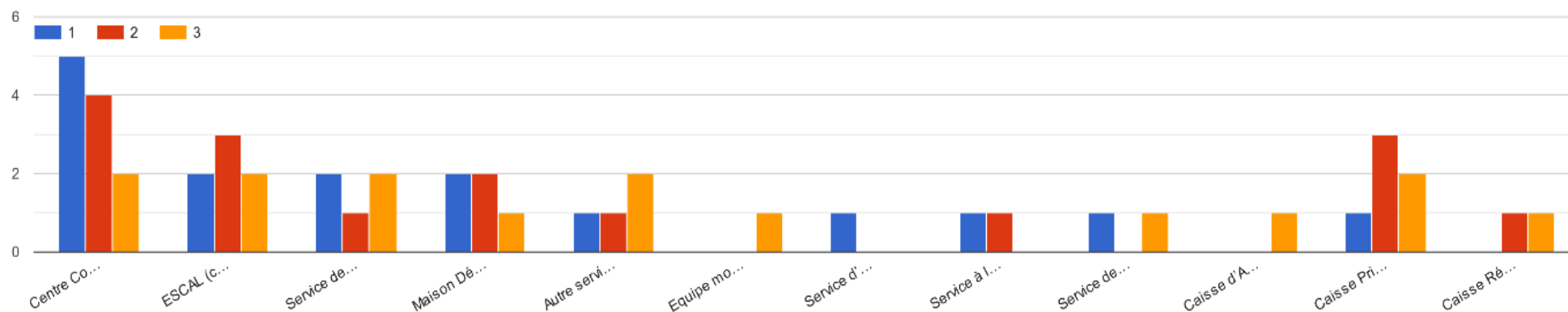
Sur l'accès aux droits sociaux

dans la ville

Pensez-vous que la ville est bien équipée :



Quelles sont les structures que vous sollicitez le plus souvent ? 3 réponses à indiquer 1 = structure la plus sollicitée 2 = structure très sollicitée 3 = structure sollicitée

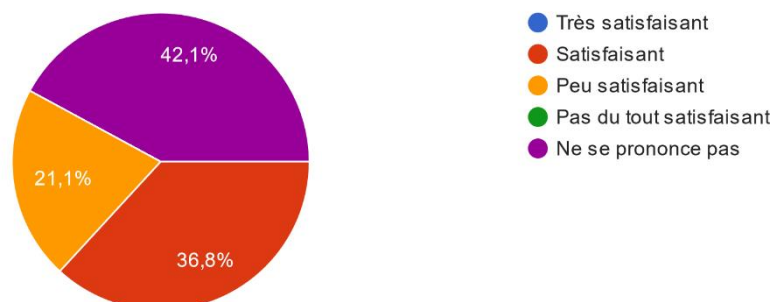


Si vous avez répondu "Autre service de la Mairie", "Autre" à la question précédente, précisez :
2 réponses

Services administratifs
Service éducation/Petite Enfance

Estimez-vous que l'accès aux droits sociaux des Vanvéens est :

19 réponses



Rencontrez-vous des problématiques ? (de contact, de résolution de problème, autres, précisez)

5 réponses

Les personnes ne savent pas vers qui se tourner, où trouver les solutions à leurs problématiques

Manque proximité pour accès aux droits : CPAM CNAV CAF

Plus d'échange

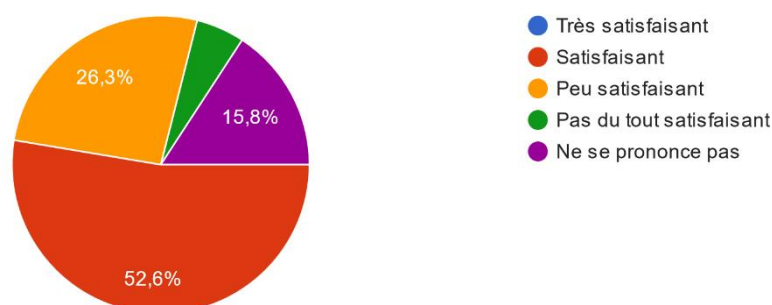
Absence d'assistante sociale à Vanves très regrettable. SST9 souvent aux abonnés absents.

Connaitre le parcours de soin pour un problème donné

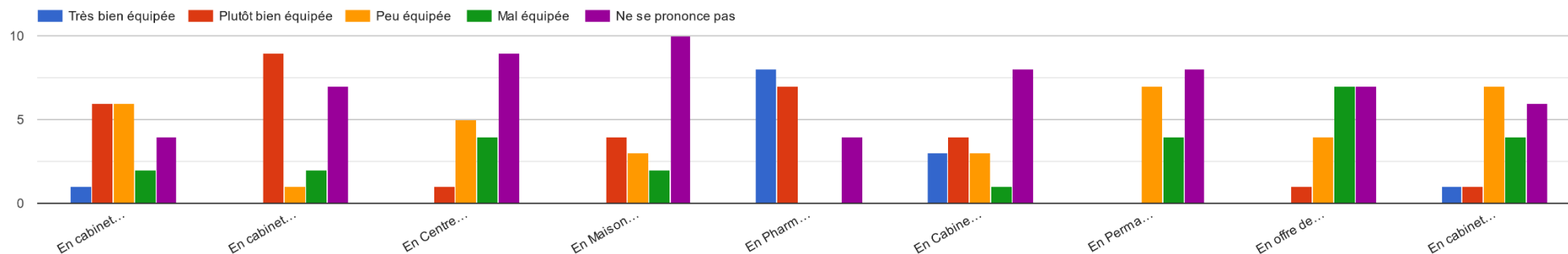
Sur l'accès à vos soins

Estimez-vous que l'accès aux soins des Vanvéens est :

19 réponses



Pensez-vous que les Vanvéen(ne)s ont facilement accès à :



Si vous avez répondu "Autre" à la question précédente, précisez :
3 réponses

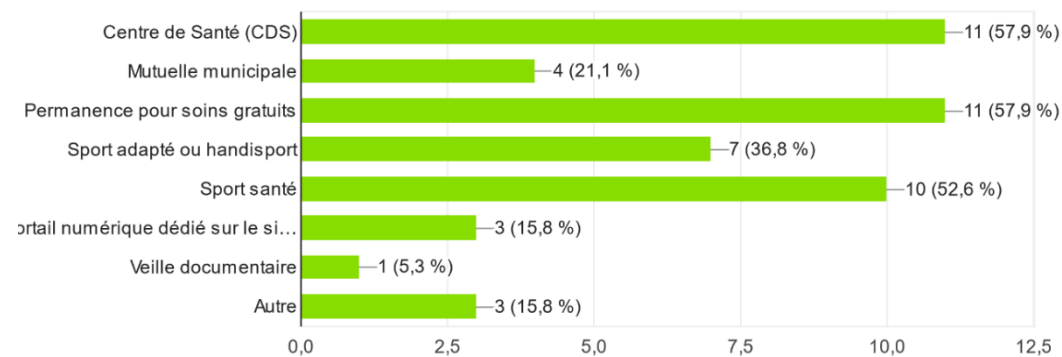
CMPP

Je ne suis pas assez informée sur ce qu'il manque
pour proposer de pistes d'améliorations

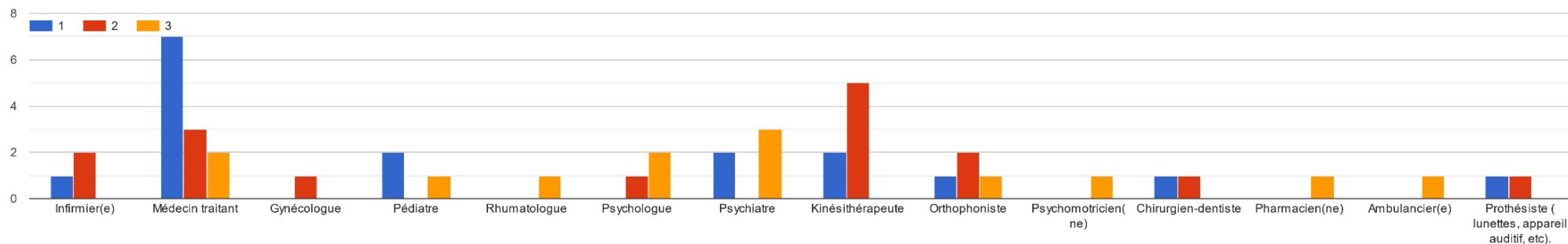
Aide implantation de libéraux médicaux et paramédicaux

Quels projets seraient à développer ?

19 réponses



En tant que partenaire, quel(s) service(s)/professionnels de santé sollicitez-vous le plus souvent ? 3 réponses à indiquer 1 = professionnel le plus sollicité 2 = professionnel très sollicité 3 = professionnel sollicité



Rencontrez-vous des problématiques ?

3 réponses

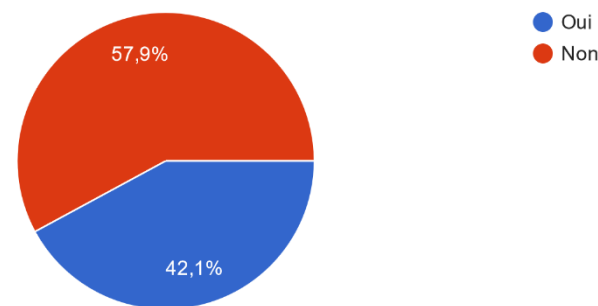
Il n'existe pas de répertoire regroupant tous les paramédicaux intervenants à domicile et prenant encore des nouveaux patients

Disponibilité: psychiatre/orthophoniste
Connaître le champ de compétence de chacun et leur spécialité

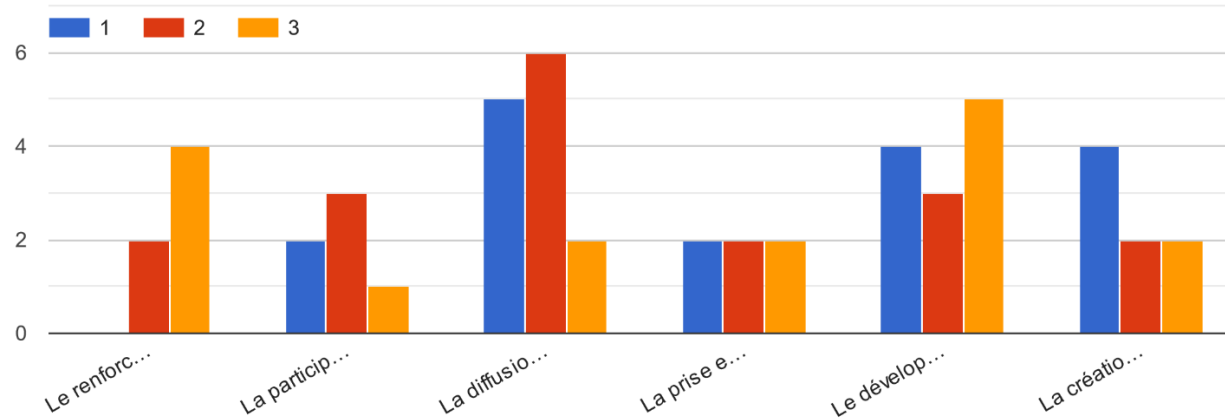
Sur la prévention et le bien-être (quotidien) des Vanvéens

Disposez-vous de suffisamment d'informations sur ces services / professionnels (coordonnées et champ d'intervention) ?

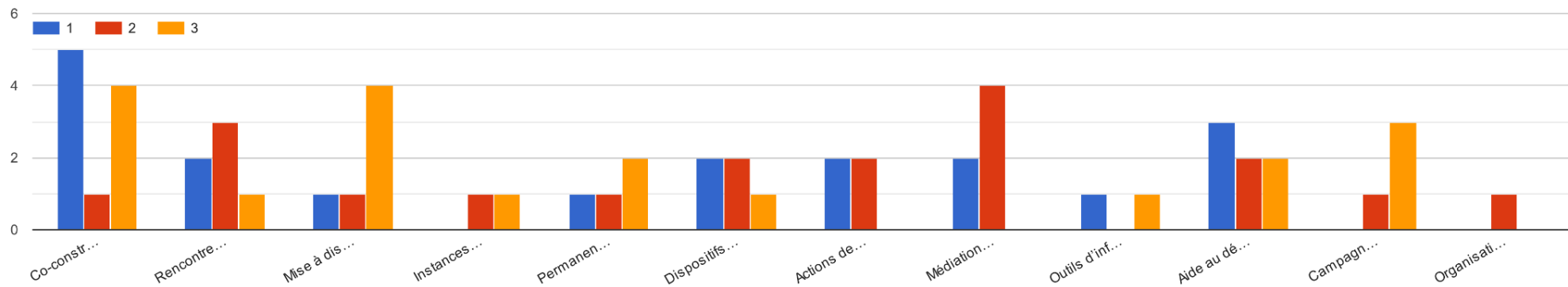
19 réponses



Selon vous, comment favoriser le bien-être des Vanvéens ? 3 réponses à indiquer de 1 à 3 Le numéro 1 correspondant à la réponse la plus importante

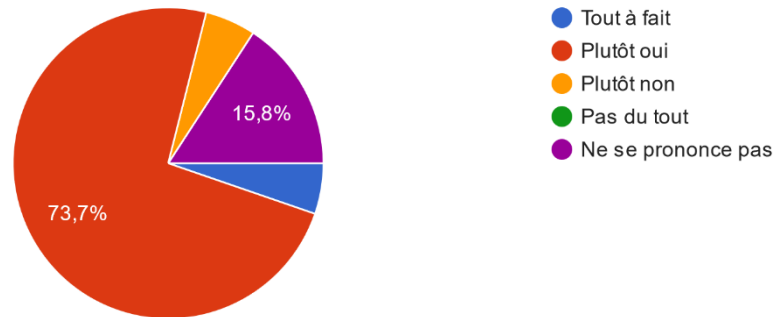


Quelles seraient les actions à mettre en place à l'échelle de la ville de Vanves ? 4 réponses à indiquer de 1 à 4 Le numéro 1 correspondant à la réponse la plus importante



Estimez-vous que la ville de Vanves contribue à améliorer le bien-être/ agit en faveur du bien-être des Vanvéens ?

19 réponses

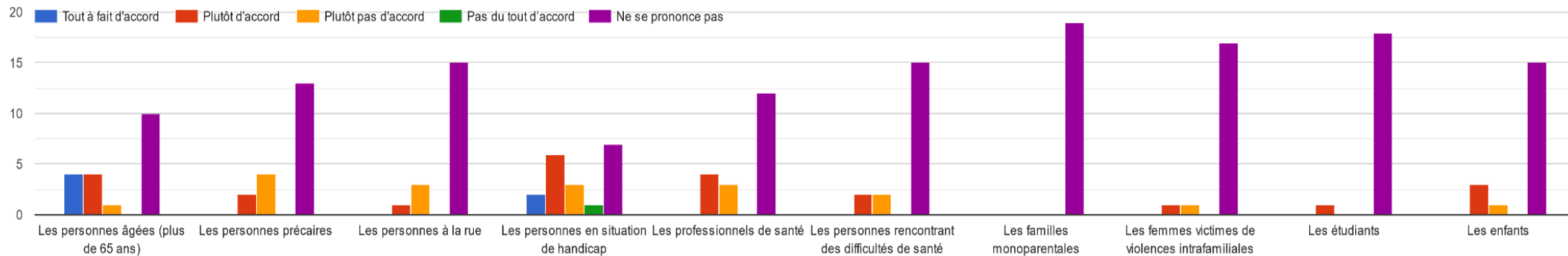


Sur l'accompagnement à tous les âges de la vie

Quel autre public serait à accompagner ?
4 réponses

Les personnes issues de l'immigration
Les jeunes
RAS
Les parents

Diriez-vous que l'accompagnement proposé par le Pôle Social Santé de Vanves est satisfaisant pour :

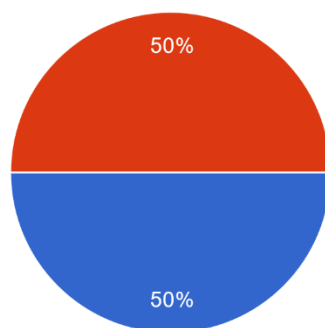


Vos liens avec le Pôle Social Santé

→ Vos liens avec le CCAS

Si oui, avez-vous sollicité le Pôle Senior ?

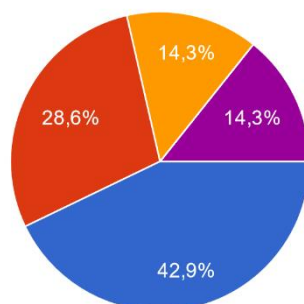
10 réponses



● Oui
● Non
● Ne se prononce pas

Ces moyens vous semblent-ils adaptés ?

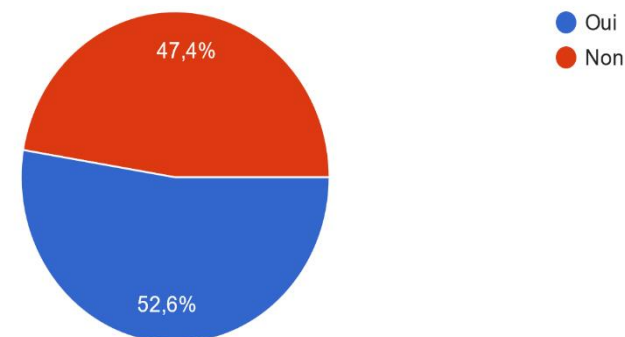
7 réponses



● Très satisfaisant
● Satisfaisant
● Peu satisfaisant
● Pas du tout satisfaisant
● Ne se prononce pas

Depuis 2021, avez-vous travaillé avec le CCAS ?

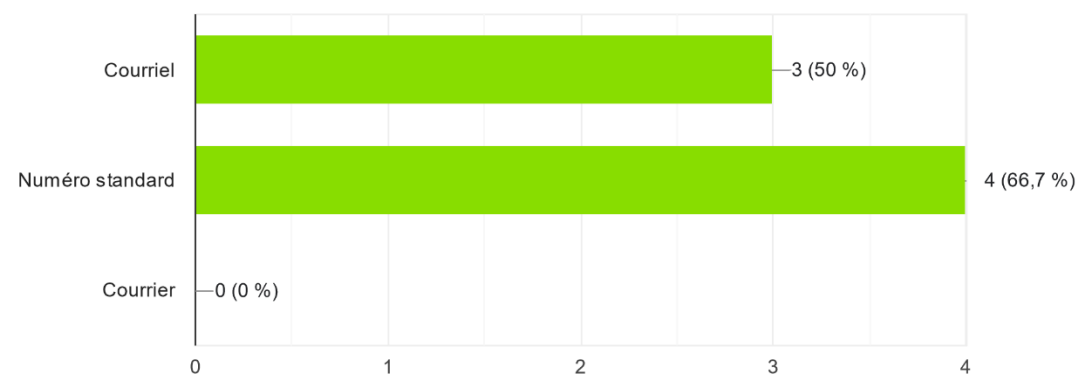
19 réponses



● Oui
● Non

Si oui, par quel moyen ?

6 réponses



Rencontrez-vous des problématiques ?

4 réponses

Besoin impératif d'une carte mobilité réduite délivrée par la MDPH pour bénéficier du transport à tarif réduit pour les résidents de l'EHPAD

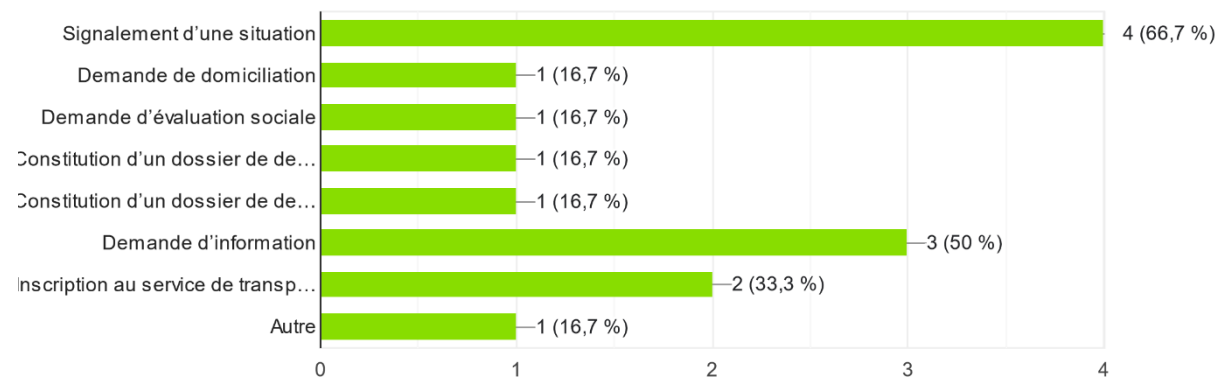
Non

non

Communication avec les autres professionnels de santé

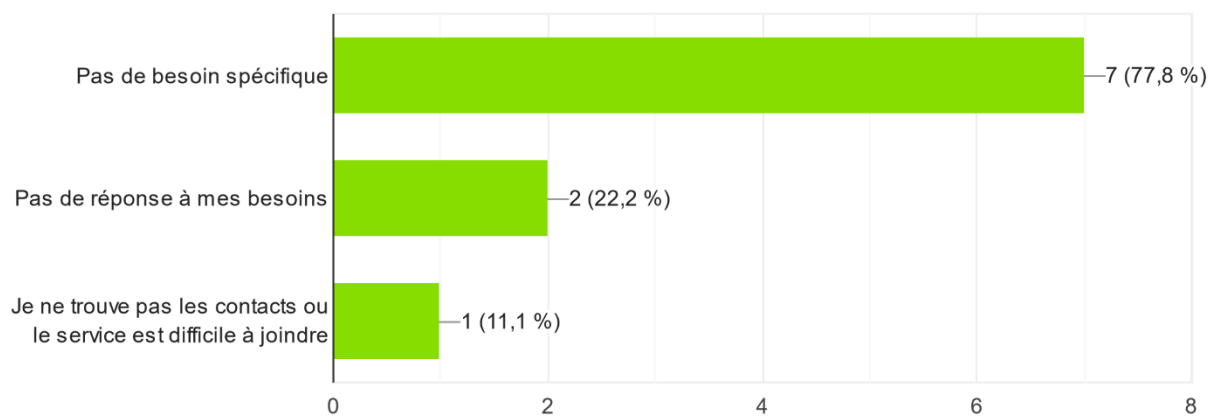
Pour quel motif avez-vous contacté le Pôle Senior ?

6 réponses



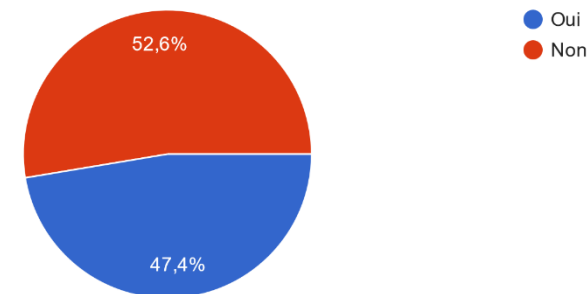
Si non, pour quelles raisons ?

9 réponses



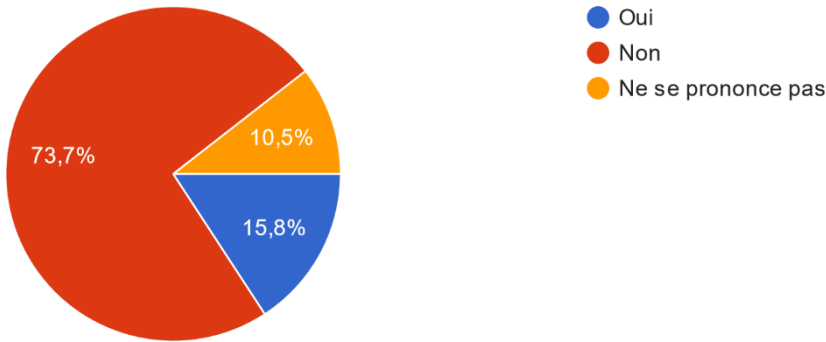
Connaissez-vous le Vanves Express ?

19 réponses



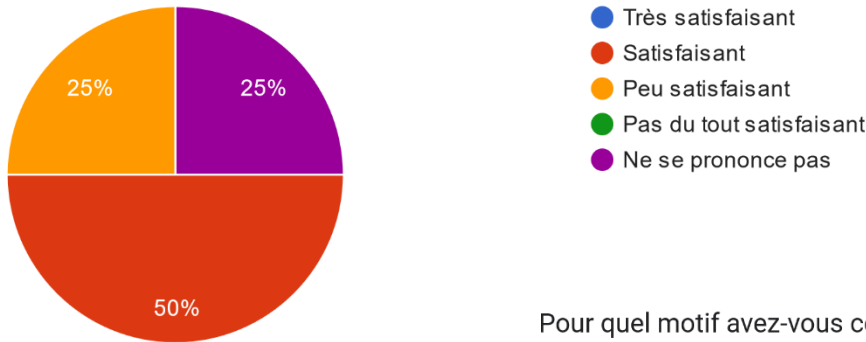
Avez-vous sollicité le Pôle Solidarité Handicap ?

19 réponses



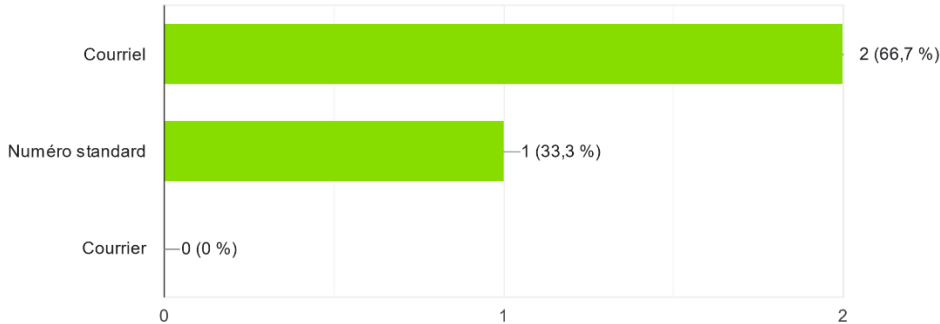
Ces moyens vous semblent-ils adaptés ?

4 réponses



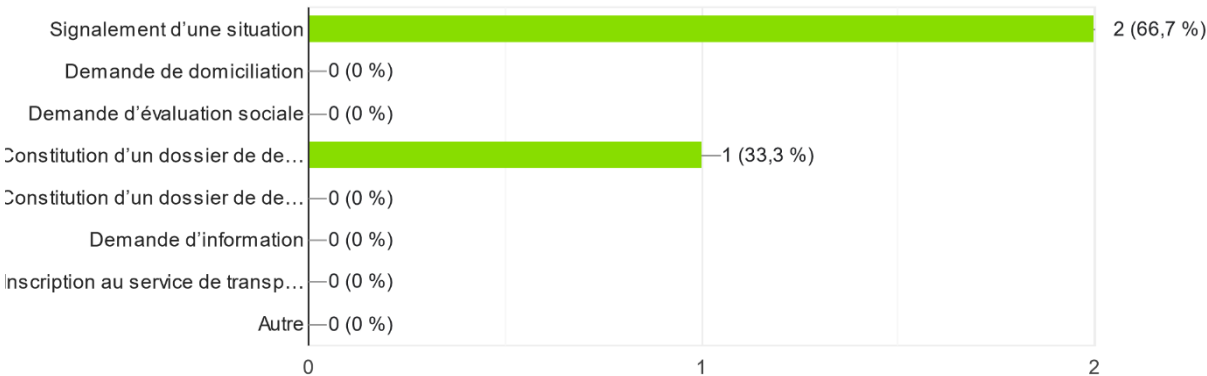
Si oui, par quel moyen ?

3 réponses



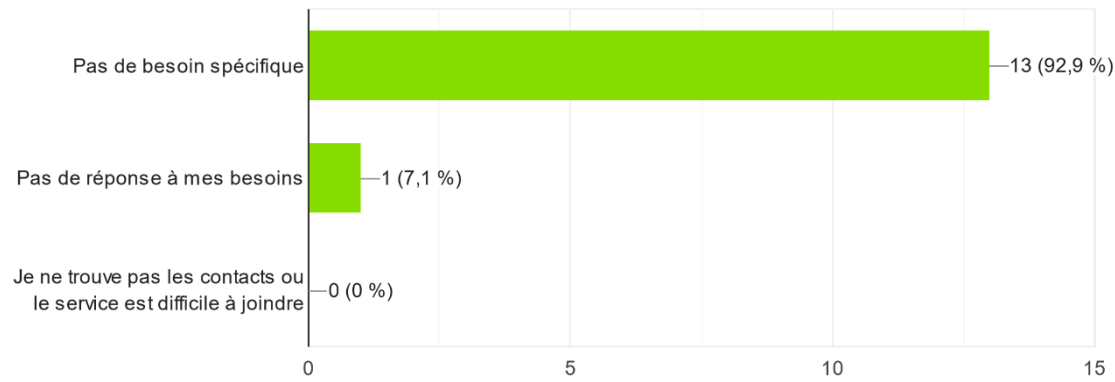
Pour quel motif avez-vous contacté le Pôle Solidarité Handicap ?

3 réponses



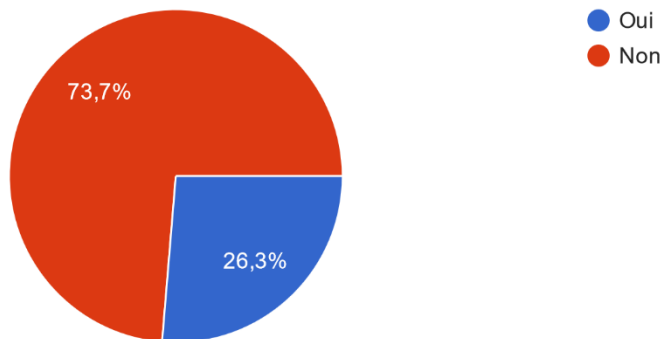
Si non, pour quelles raisons ?

14 réponses



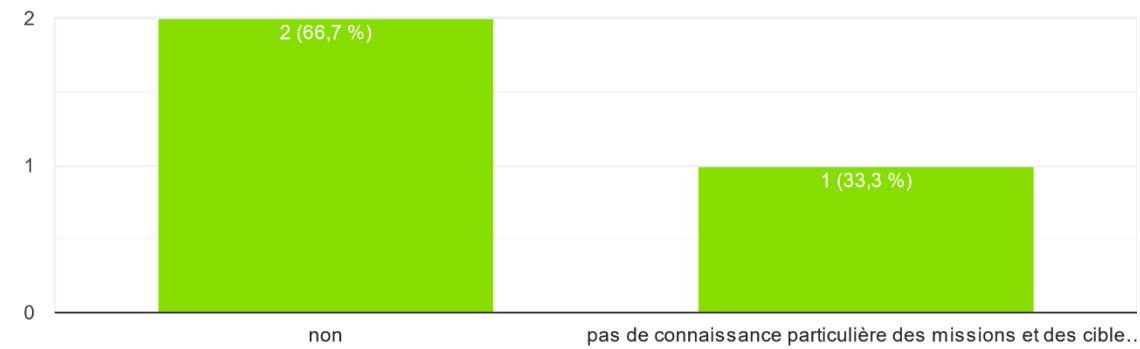
Connaissez-vous le Réseau Municipal de Solidarité ?

19 réponses



Rencontrez-vous des problématiques ?

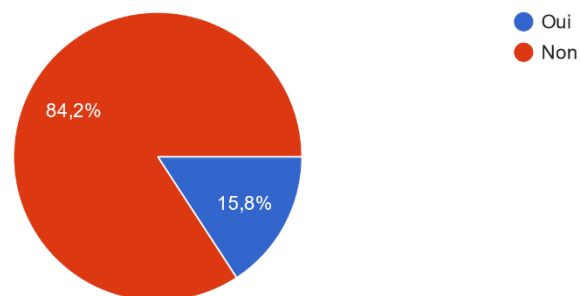
3 réponses



→ Vos liens avec le service Santé publique - Prévention santé

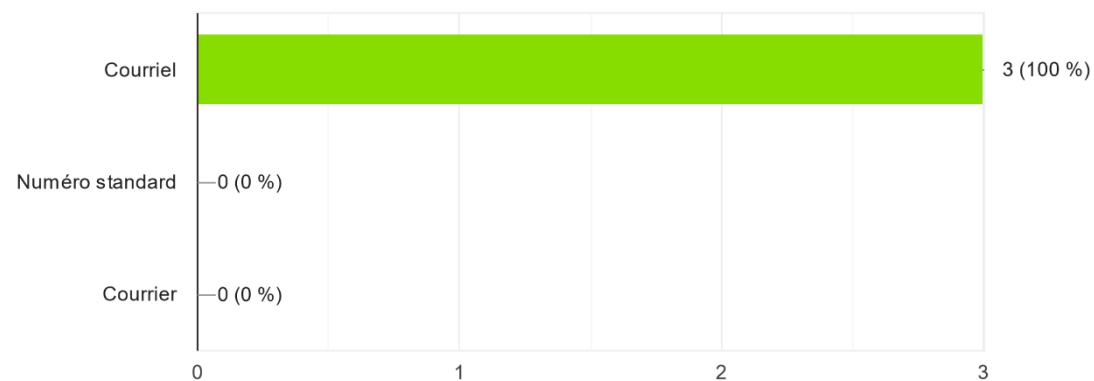
Depuis 2021, avez-vous travaillé avec le service Santé Publique - Prévention Santé ?

19 réponses



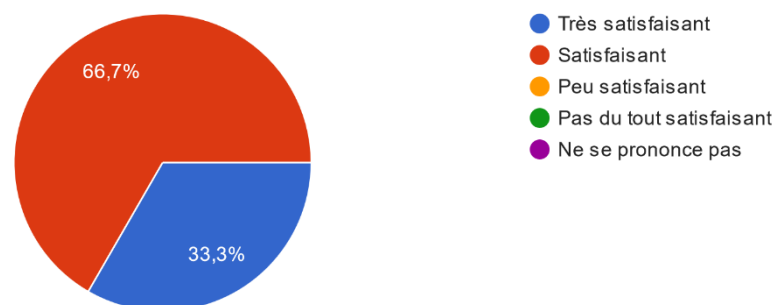
Si oui, par quel moyen ?

3 réponses

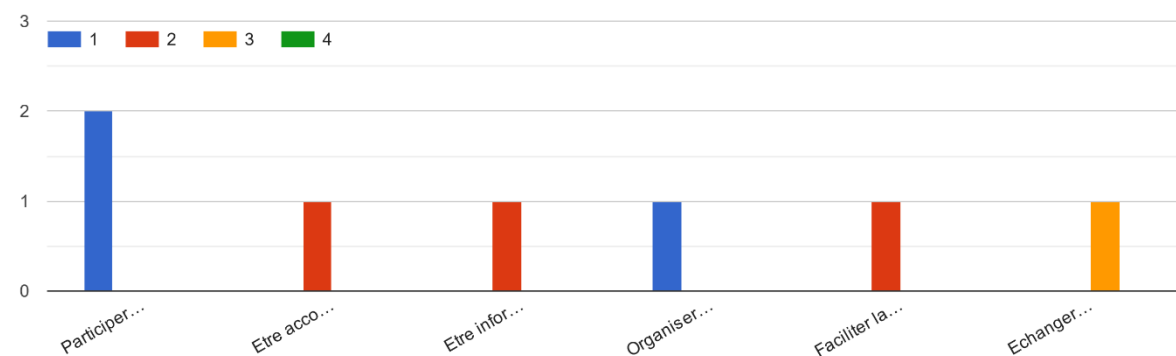


Ces moyens vous semblent-ils adaptés ?

3 réponses

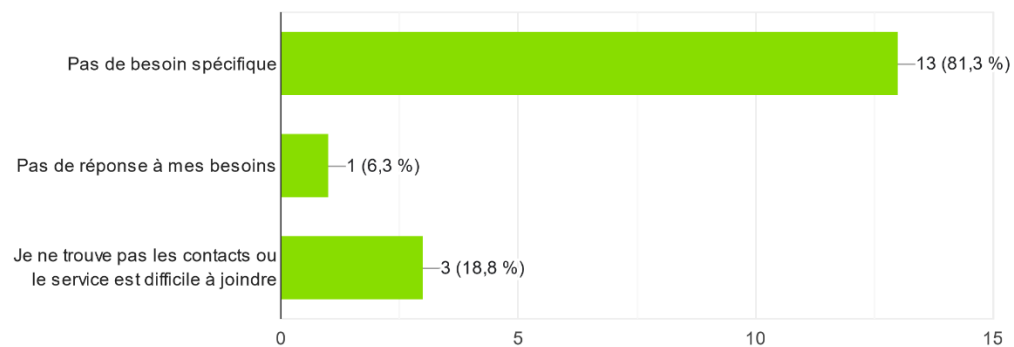


Pour quel motif avez-vous contacté le service SPPS ? 4 réponses possibles de 1 à 4. Le numéro 1 correspondant à la réponse la plus importante.



Si non, pour quelles raisons ?

16 réponses



Rencontrez-vous des problématiques ?

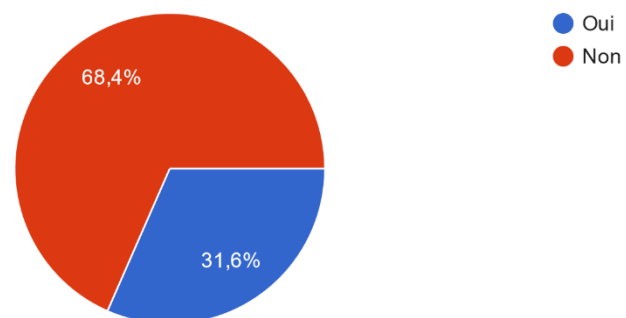
2 réponses

Non

non

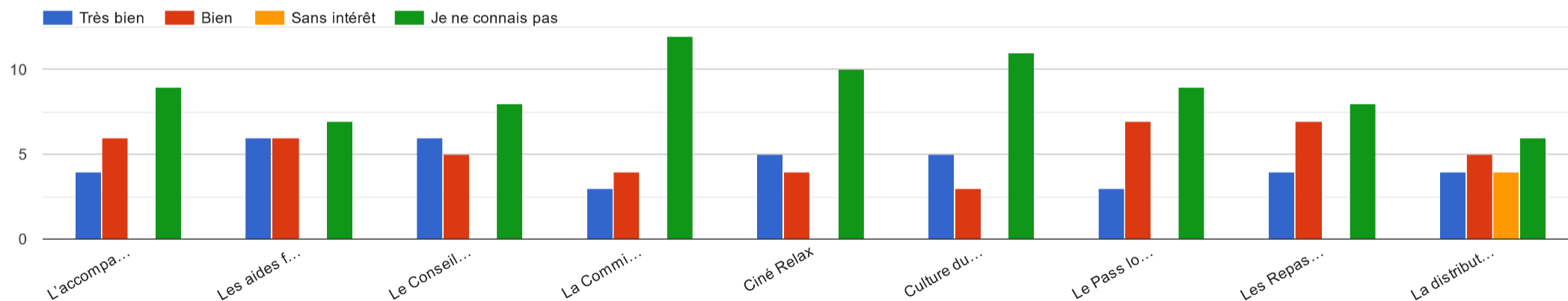
Connaissez-vous l'Espace Santé Simone Veil (Centre de soins pluridisciplinaire Sexuelle, Espace Santé Jeunes) ?

19 réponses

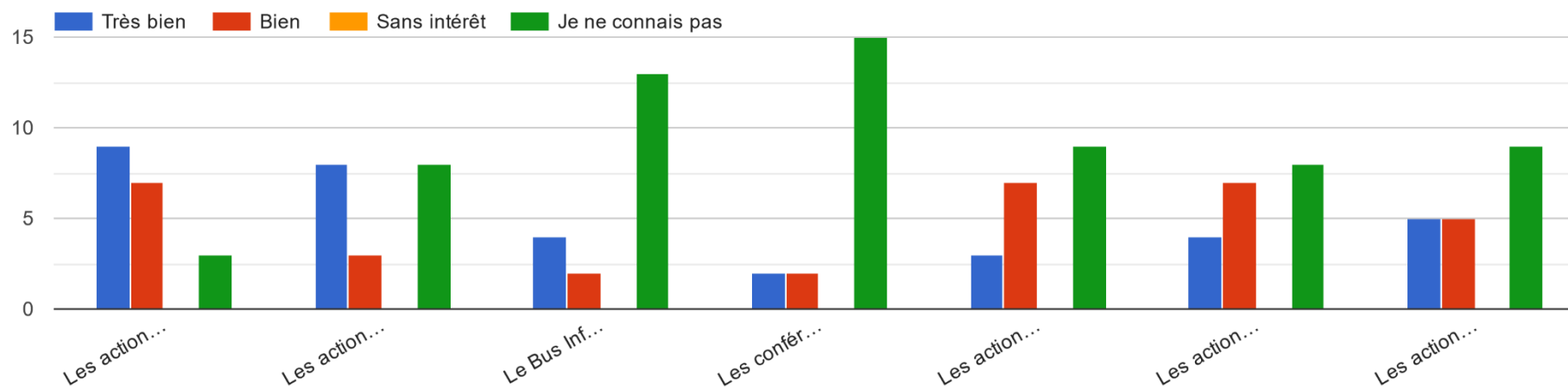


→ Vos liens avec le Pôle Social Santé

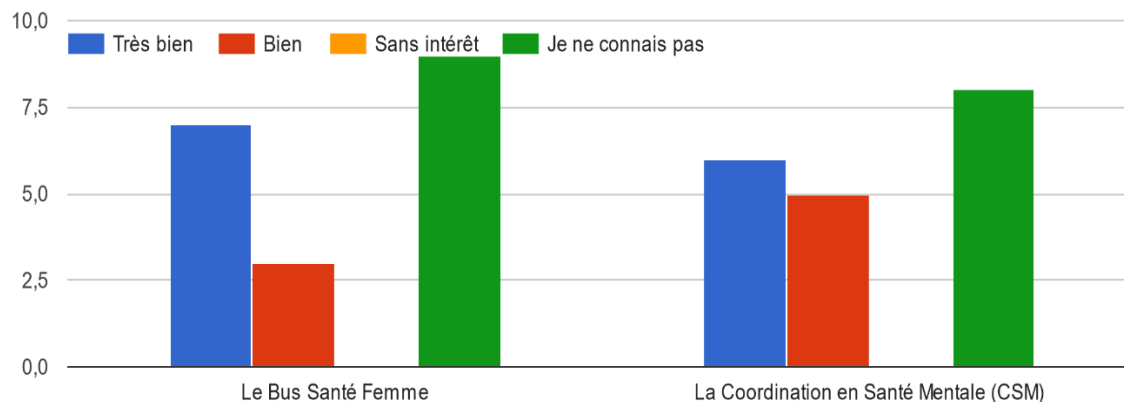
Que pensez-vous des dispositifs suivants du CCAS :



Que pensez-vous des dispositifs suivants du service Santé Publique – Prévention Santé :

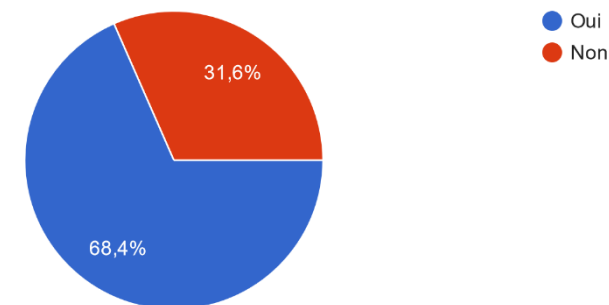


Que pensez-vous des dispositifs suivants du Pôle Social Santé :



Connaissez-vous les Grandes Causes Vanvéennes ?

19 réponses



Quelle(s) action(s) supplémentaire(s) souhaiteriez-vous que le Pôle Social Santé porte à l'avenir ?

2 réponses

Les personnes âgées, l'isolement
Une collaboration plus importante avec la PFR de Vanves pour être mieux informé de ce qu'il se fait sur la ville

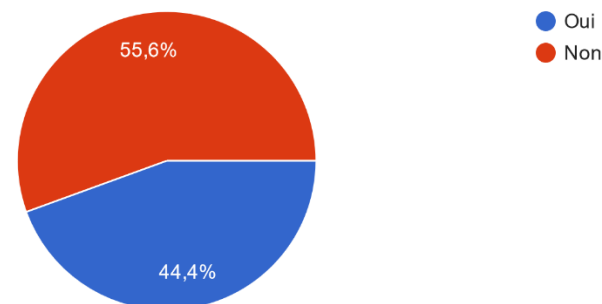
Réponses complémentaires

1 réponse

Question sur les dispositifs CCAS trop manichéen, biaisé. Je n'ai pas répondu

Si oui, avez-vous déjà participé à un événement lié à une Grande Cause (maladie d'Alzheimer, santé mentale) ?

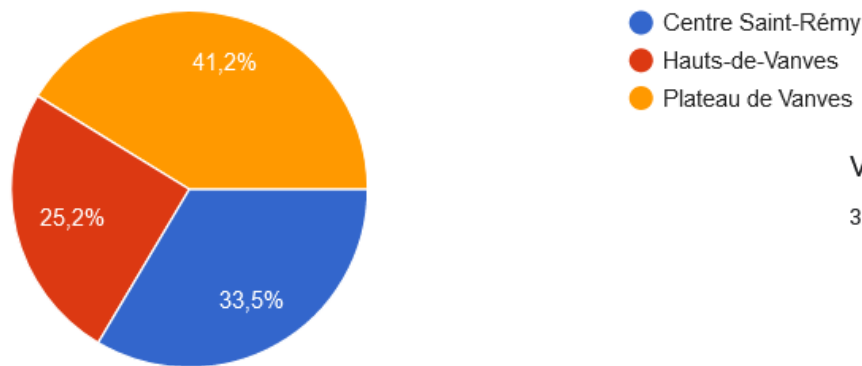
18 réponses



Annexe n° 4 : Résultats de la consultation des Vanvéen(ne)s

Dans quel quartier de Vanves habitez-vous ?

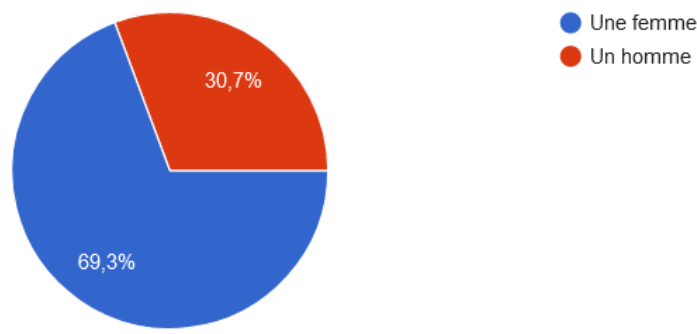
325 réponses



Certains répondants habitent Vanves depuis les années 1930. D'autres sont arrivés l'année dernière.

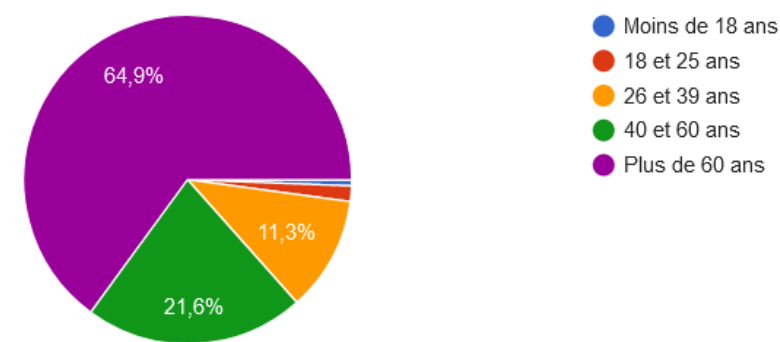
Vous êtes :

326 réponses



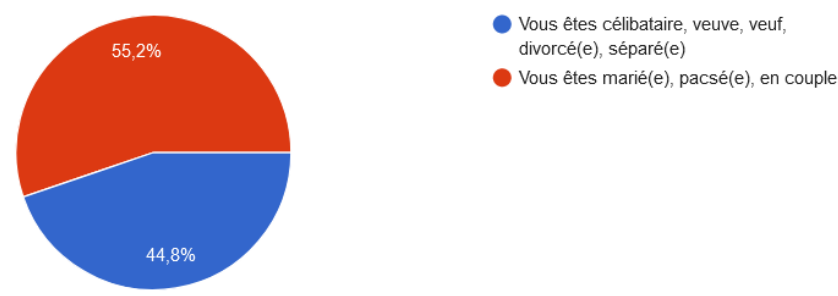
Votre âge se situe entre :

328 réponses



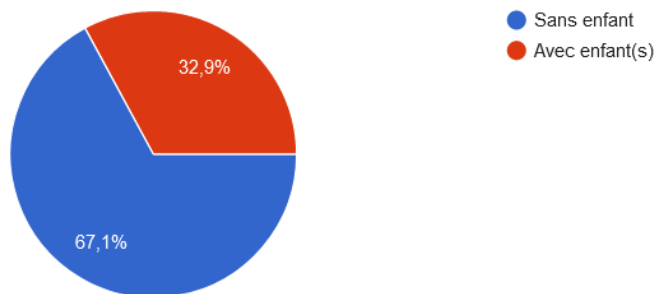
Votre situation familiale

324 réponses



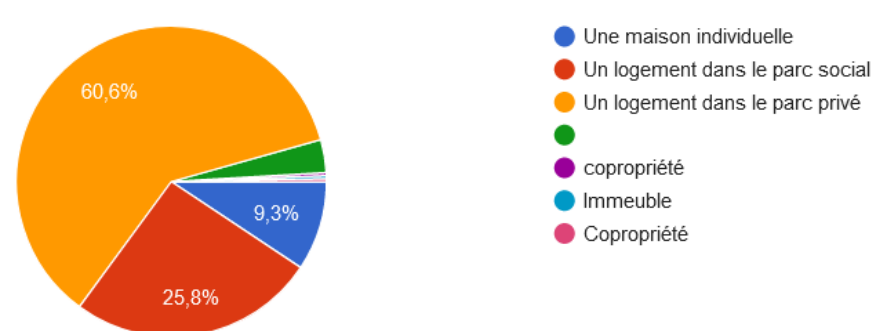
Vous vivez:

319 réponses



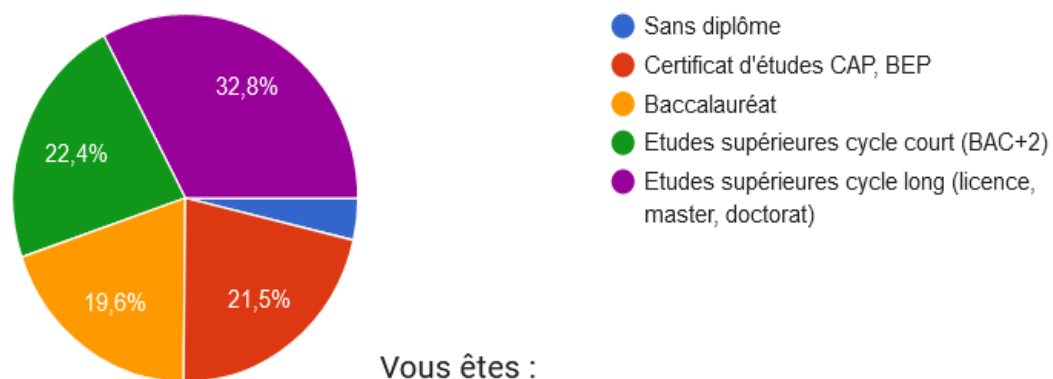
Habitez-vous :

322 réponses



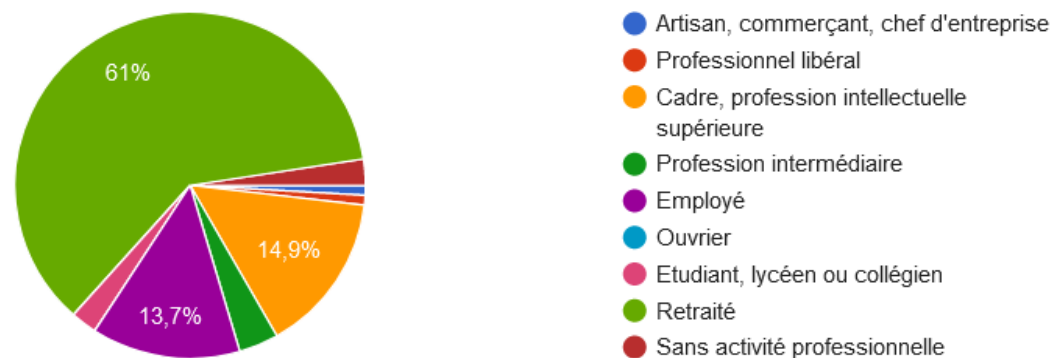
Votre niveau de formation :

326 réponses



Vous êtes :

328 réponses

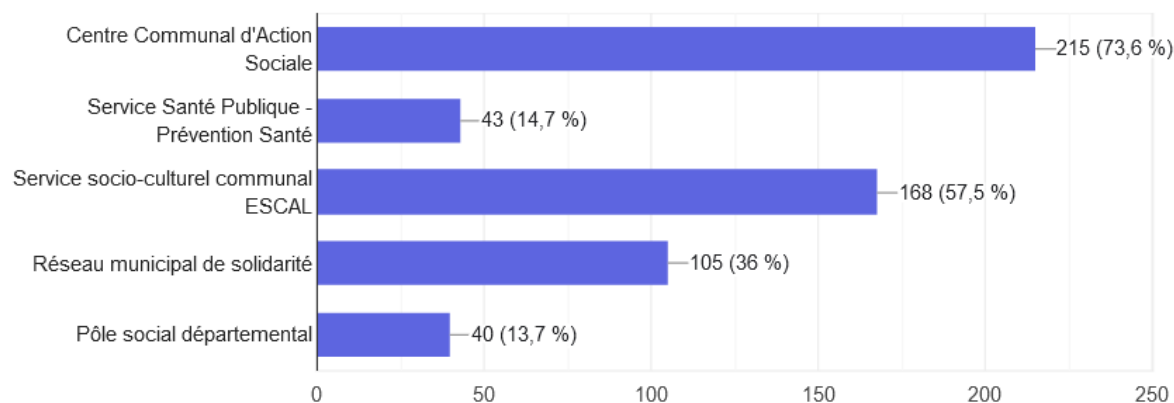


La situation à Vanves

Sur l'accès à vos droits sociaux

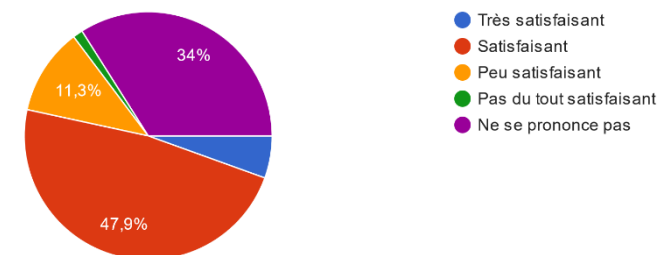
Connaissez-vous les structures suivantes (sans limite de choix) :

292 réponses



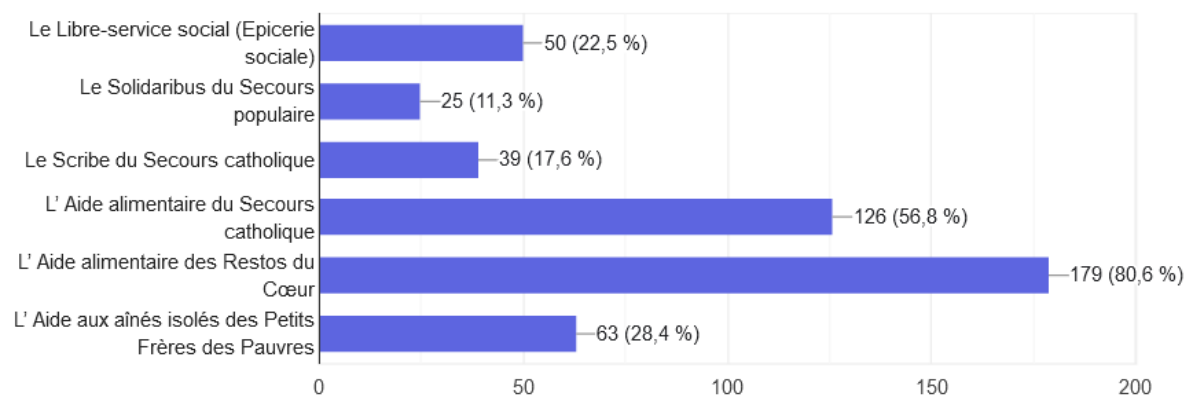
Estimez-vous que l'accès aux droits sociaux des Vanvéens est :

309 réponses

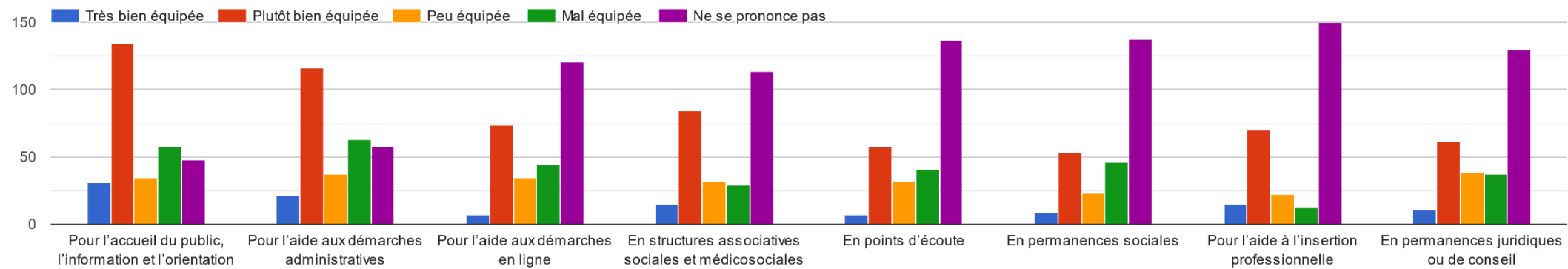


Connaissez-vous les dispositifs suivants (sans limite de choix) :

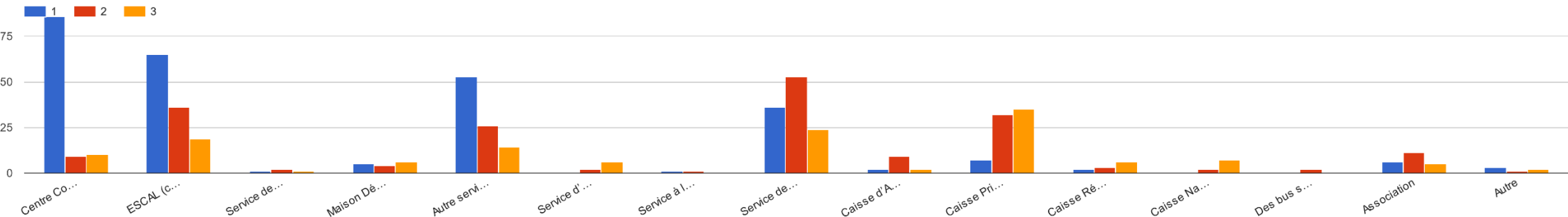
222 réponses



Pensez-vous que la ville est bien équipée :



Quelles sont les structures que vous sollicitez le plus souvent ? 3 réponses graduées à indiquer 1 = structure la plus fréquentée 2 = structure très fréquentée 3 = structure fréquentée Il est possible d'indiquer qu'une structure n'est pas fréquentée.



Si vous avez répondu "Autre service de la Mairie", "Association", "Autre" à la question précédente, précisez :

50 réponses.

Autre	Etat civil (15) Démarches administratives pour papiers d'identité (2) Photomaton	Ateliers d'expression
Accueil du centre administratif / RH et APAJH Vanves	Etat Civil et le PHARE Service Etat Civil et Education	Biblioclub
Accueil renseignement	Etat Civil et autres services de la Mairie chaque fois que nécessaire = sécurité, stationnement abusif des très multiples voitures du garage Renault	CAD, APF, LLV IRIS (2) IRIS, CAD (2) Pré'Textes
Administratif (3)	Le PHARE, IRIS Service participation / service hygiène et sécurité / service technique / service juridique Urbanisme ESCAL	Croix Rouge
	Régie Cantine	Vanves Art et Culture, UFC
	Vanves Express. Nous souhaitons que ce service fonctionne le lundi Carte améthyste	Stade de Vanves
Au commissariat de police, j'ai été renvoyée sans que l'on m'écoute la première fois Ces questions ne permettent pas le mot « jamais fréquenté ». En tant que bénévole Je ne connaissais pas l'existence des différentes structures non fréquentées VET		

Rencontrez-vous des problématiques d'orientation vers un service ou dans vos démarches ?

178 réponses

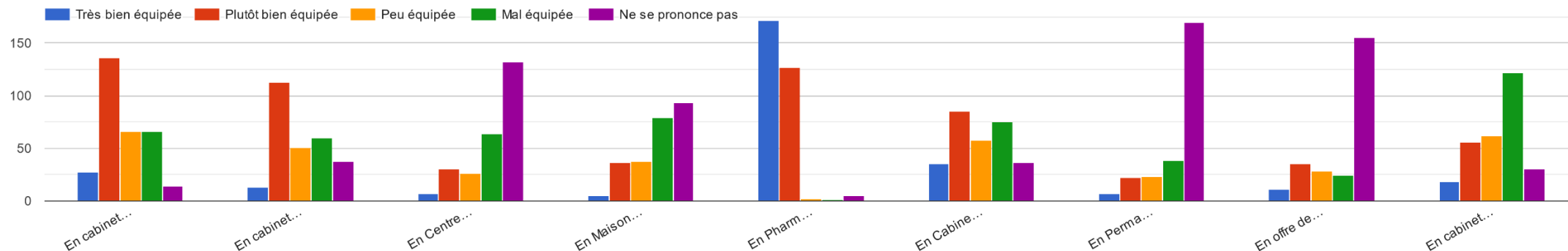


Si vous avez répondu "Autre" à la question précédente, précisez :
37 réponses

Aucun RAS Aucun problème Pas de problématique Je n'ai pas eu de problème d'orientation Non Pas de problème Pas de problématique	Rendez-vous peu rapide	Etat civil DIVERS Etat Civil pour une CNI Etat Civil Mairie
J'ai peu souvent l'occasion de solliciter ces services Je n'ai pas de démarche en cours Je n'ai pas de connaissance sur ces structures et donc je ne les fréquente pas Pas eu besoin encore Pas de nécessité Ne se prononce pas, car jusqu'à ce jour, je n'ai eu besoin de rien	Démarches en ligne le plus souvent sans code pour accéder à internet Difficultés pour la CPAM et le compte AMELI Toujours Internet !!!	La Mairie a parfois tendance à nous prendre pour des demeurés ? Démunis ?
Pas eu de pb la personne de l'accueil m'a renseigné	Je n'ai pas de difficultés car je ai peu de besoin sociaux. Mais je sais que pour les familles dans le besoin c'est peu lisible. Voir une assistante sociale relève du parcours du combattant.	NSP
	Plus de contacts individuels à la réception. Impôts Service des impôts = No réponse ? Le service des impôts reçoit difficilement. Les permanences juridiques ou de conseil sont peu efficace. Réponse : il faut voir les avocats dans leur cabinet! Un guichet généraliste pour être orienté précisément CPAM ? Leur téléphoner ? Parfois difficile de joindre une personne physique au téléphone	
	Service assistance sociale non satisfaisant	
	Renseignements pas toujours clairs	

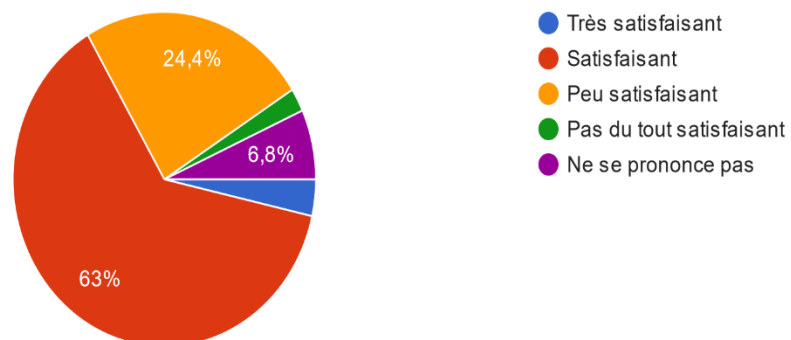
Sur l'accès à vos soins

Pensez-vous que la ville est bien équipée :

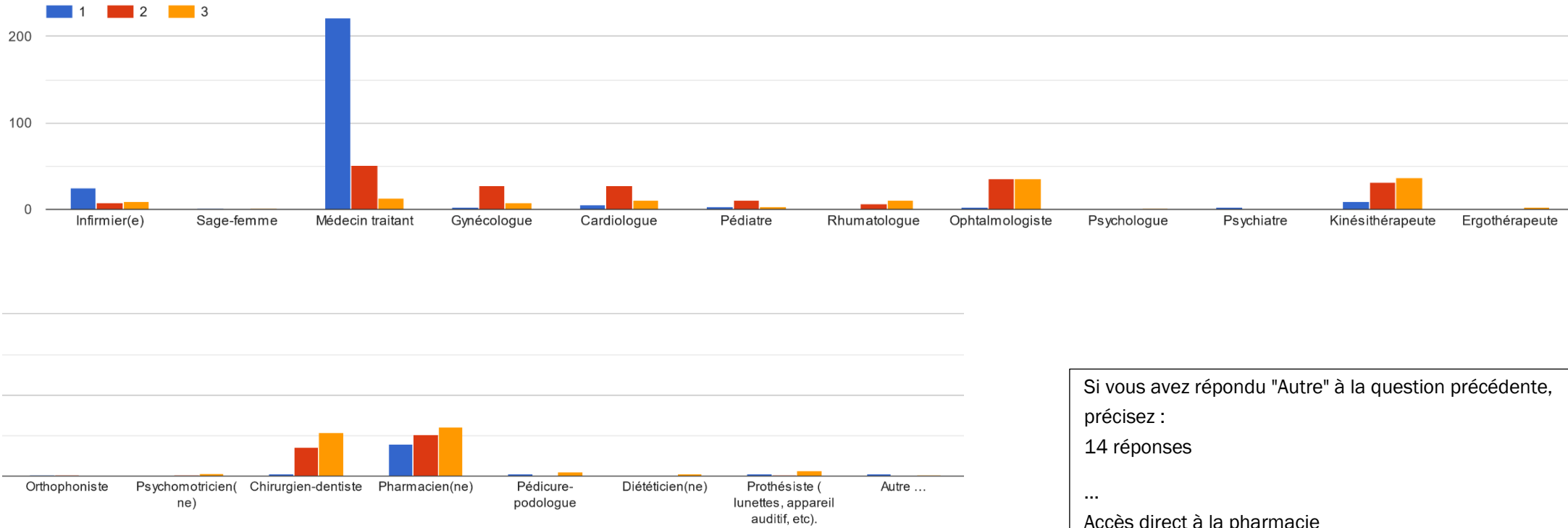


Estimez-vous que l'accès aux soins des Vanvéens est :

311 réponses

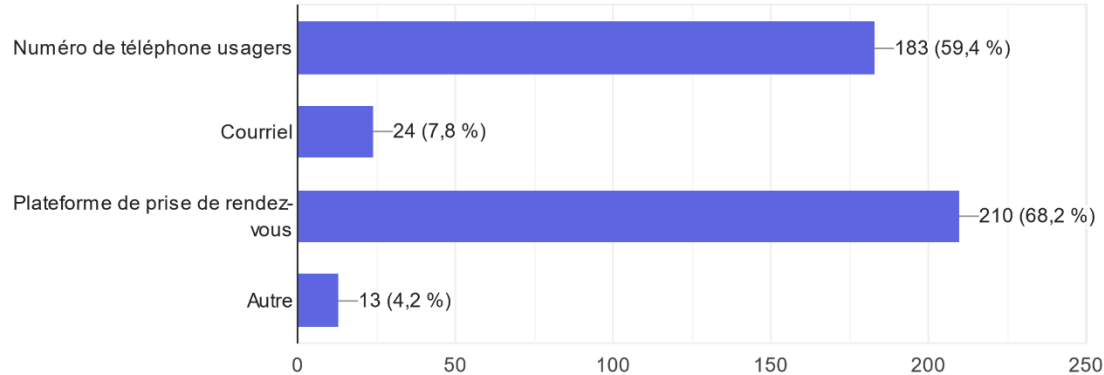


Quel(s) service(s)/professionnels de santé sollicitez-vous le plus souvent ? 3 réponses à indiquer 1 = professionnel le plus sollicité 2 = professionnel très sollicité 3 = professionnel sollicité



Par quel moyen les sollicitez-vous ?

308 réponses



Si vous avez répondu "Autre" à la question précédente, précisez :

14 réponses

...

Accès direct à la pharmacie

Dentiste au CS de Malakoff : sur place

En direct (2)

Pneumologue

Spécialiste pas à Vanves

Sur place (4)

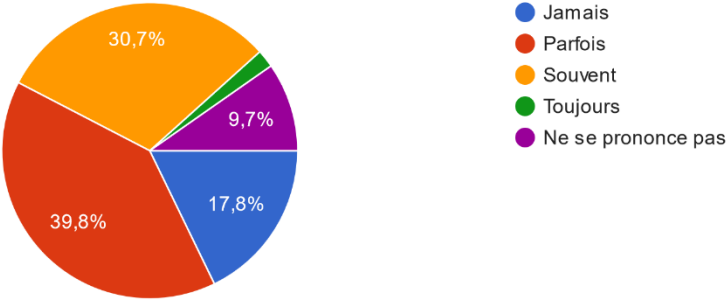
Visite / pharmacie

Déplacement

RV lointain (ophtalmo, rhumatho)

Rencontrez-vous des problématiques d'accès vers un type de professionnel de santé ou dans vos démarches ?

309 réponses



Précisez si vous le souhaitez :

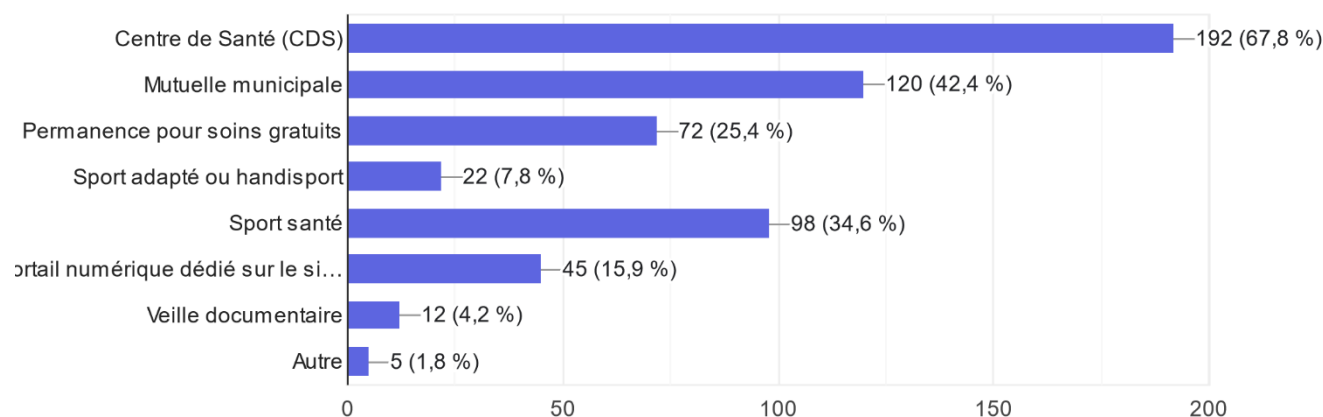
48 réponses

Délai trop long Délais de rendez-vous trop long Délai de RV très longs Délai trop long Délai pour la prise de rdv Date de RV trop tardive aussi bien à Vanves que hors Vanves. Délais de rdv très éloignés Rendez-vous lointains (ophtalmo, rhumato...) Absence de créneaux proches de la demande Délais beaucoup trop longs pour voir un spécialiste (2 à 3 mois) Délais de RDV Délais de rendez-vous Date de Rendez-vous Délais longs pour un rendez-vous	Orthophoniste pas de place Orthophoniste, psychomotricien.ne, ergothérapeute Rdv de kiné Kinésithérapeute, Rhumatologue RV DENTISTE Dentiste pédiatrique, gynécologue Rareté de certaines professions (dentistes, gynéco) Pour le dentiste Ophtalmo, dentiste Dermatologue Peu d'orthophoniste Généraliste très (trop) sollicité Gynéco, dentiste Dentiste gynéco Dentiste Ophtalmo	je rencontre un problème d'accessibilité géographique. Recherche élargie sur Issy ou Paris Peu de médecins spécialistes à Vanves , il faut aller dans les villes à proximité Je vais à Paris Je consulte le cardiologue à Vanves Gynécologue à Clamart, Cardiologue à Issy, ophtalmologiste à Paris Non, je me rends le plus souvent à Paris
--	--	--

	Il n'y a pas assez de cardiologue Rhumatologue	
Doctolib ne résout pas les problèmes si urgent Il est très difficile de trouver un pédiatre ou un médecin pour des rendez-vous d'urgence, même pour le suivi le pédiatre a presque 2 mois d'avance	Rendez-vous lointains peu de spécialiste secteur1 Spécialistes du secteur 1	Disponibilités ou pas de prise de client supplémentaires professionnel qui ne prennent pas de nouveau clients
Difficultés importantes d'accès aux professionnels de santé durant les weekend end et les périodes de vacances scolaires	Le dermatologue est absent et 1 seul est insuffisant. Dentiste : cela devrait s'améliorer puisque 2 dentistes arrivent. A poursuivre mais belle initiative.	Je ne veux pas passer par internet !

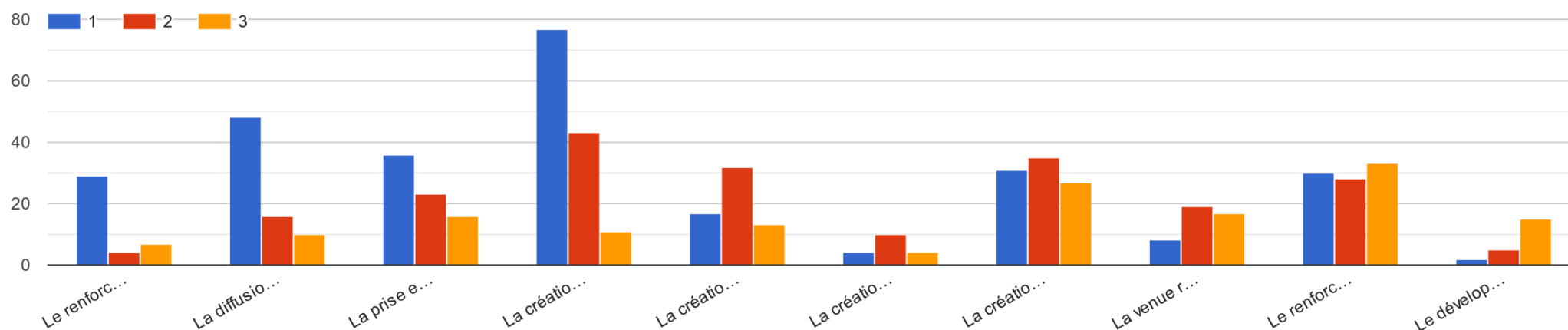
Quels projets seraient à développer ?

283 réponses



Sur la prévention et le bien-être (quotidien) des Vanvéens

Selon vous, comment favoriser le bien-être des Vanvéens ? 3 réponses à indiquer de 1 à 3 Le numéro 1 correspondant à la réponse la plus importante



Quelle(s) autre(s) actions(s) pourriez-vous suggérer en ce sens ?

34 réponses

Inciter à l'implantation de personnel médical sur la ville

Peu de médecins se déplacent à domicile / prise de rendez-vous téléphonique tout le monde n'a pas internet/

Remplacer la boîte de chocolats de Noël ainsi que le repas du début d'année, pour ceux qui le souhaitent en raison de sérieux problèmes de santé, par des distributions de bons d'achat de fruits et légumes valables chez les commerçants de Vanves et sur le marché serait une action bienveillante fort appréciée et attendue. Chaleureux remerciements de bien vouloir le mettre en place en 2023.

Élargir l'offre Sport sur ordonnance (cf. Malakoff)

Rien pour les associations de réfugiés prenez exemple sur Malakoff ...

Existe-t-il des rencontres de professionnels de santé avec des représentants d'association de malades par exemple

Construire un centre de santé municipal avec des tarifs du secteur 1

Un centre de santé ou une maison médicale, multi disciplinaires tel que décrit dans Q17.

Ouverture d'une maison médicale pluridisciplinaire

Suite à une mauvaise expérience avec ma mère, je ne veux pas aller en maison de retraite. Je voudrais rester chez moi tous les soirs avec tous les soins, entourée de ma famille et amis.

Départ de médecin traitant à la retraite, problématique pour le patient de trouver un nouveau médecin traitant alors qu'il y a un manque de médecins ; comment le patient peut-il résoudre cette difficulté ?

Pour le moment je n'ai besoin de rien mais je sais que je peux me faire aider c'est très bien.

Information systématique et répétée sur innovations chaque année (rentrée scolaire) par tous moyens (Vanves info, panneaux, flyers, courrier) et suivi d'évaluation

Bienveillance de la jeunesse

Aucune idée, pas concernée.

Bus gratuit qui s'étend jusqu'à limite Clamart.

Bus gratuit desservant gare de Clamart

Espace associatif ; espace d'activité jeux en ville

Clinique ophtalmo avec orthoptistes pour examens. Opération cataracte.

D'après Docteur JOUANNEAU, il n'y aura plus de généraliste sur le Plateau.

Plus de présence dans les rues de la police municipale et nationale notamment le soir et la nuit

Création de services à domicile. Accompagnement pour certaines démarches.

RAS

Création d'un CMS

Pas d'avis

Ne sait pas

Action pour diffusion des informations sur l'EHPAD et maisons de retraite, qualité, prix, etc.

Prévoir 1 généraliste pour le Plateau dans la perspective du départ à la retraite du Dr JOUANNEAU.

Essayer de sensibiliser les restaurateurs et les clients à envisager des produits moins gras, moins salés, moins sucrés

Informier à l'école pour, si possible, manger moins de frites, de sodas très sucrés, mais plus de fruits et de légumes...

Meilleure information sur le plan d'aménagement. Ravalement mur du lycée Michelet côté rue Jullien.

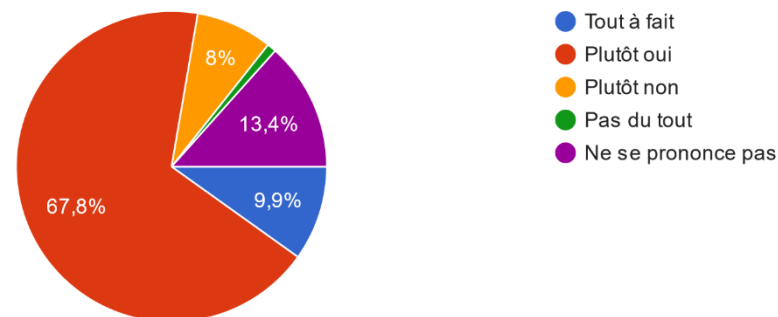
Création d'un centre de sécurité sociale commun avec Issy les Moulineaux avec 1 ou plusieurs spécialistes

Faire des réunions pour préciser ce qui a été amélioré ou qui change dans la ville, car nous ne sommes pas toujours au courant.

La prévention de la santé des seniors est le sport. Faisant partie du CAD, nous avions la salle disponible jusqu'à la fin des cours = juillet. Cela faisait 2 mois sans gym. Maintenant du 15 juin aux alentours du 20 septembre sans gym = 3 mois. Pourquoi ?

Selon vous, la ville de Vanves contribue-t-elle à améliorer le bien-être/ agit-elle en faveur du bien-être des Vanvéens ?

314 réponses



Sur l'accompagnement à tous les âges de la vie

Diriez-vous que l'accompagnement proposé par le Pôle Social Santé de Vanves est satisfaisant pour :



Quel autre public serait à accompagner ?

29 réponses

Les enfants, afin de diminuer la consommation de sucreries. Les jeunes, en général, pour des actions de prévention contre le

?

Ado avec handicap

Illettrisme

La jeunesse et l'adolescence

Le transport des personnes âgées le lundi

Les enfants

Les enfants, les personnes âgées

Les familles rencontrant des difficultés éducatives ! Remettre en place l'aide sociale à l'enfance sur le département !!!

Les jeunes parents (dans sa globalité) avec l'accueil d'un nouveau-né

Les jeunes étudiants

Les personnes dépendantes

Les personnes isolées

Les personnes sans emploi au domicile des parents

Les personnes seules n'ayant pas de famille

Les sans-abris, ceux qui sont dans la rue

Ne me prononce pas pour la question précédente car pas de besoin à ce jour Mais quelle en est les coordonnées ? Accompa

Ne sait pas

Pourquoi accompagner ? Pourquoi ne pas développer la capacité de chacun de se prendre en charge chaque fois qu'il en a les

Tout le monde

Il n'y a pas de public à exclure sur le sujet de la santé

Je ne peux répondre au questionnaire précédant je ne connaissais pas l'existence du pôle social de santé

Les aidants

Les enfants et ados avec le consentement des parents. Entretien sur problème difficiles. Boîte à question puis info/débat indiv et collec

Les enfants handicapés

Personne seule dans toutes les démarches auxquelles elles ont droit et dont elles ignore l'existence

Personnes âgées et la jeunesse

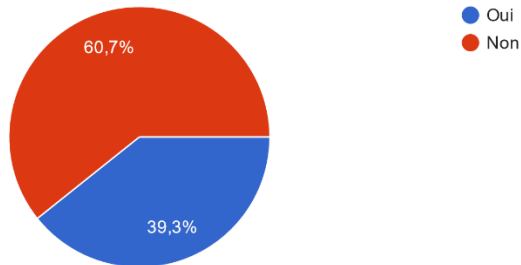
Sans réponse (2)

Vos liens avec le Pôle Social Santé

Vos liens avec le CCAS

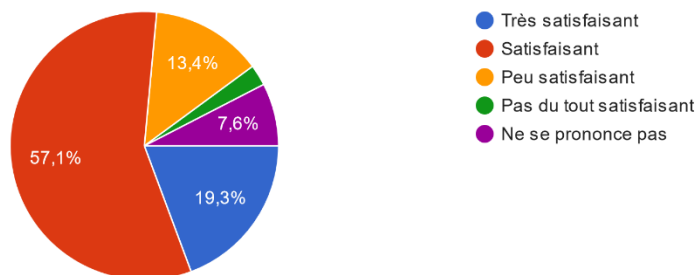
Avez-vous déjà fait appel au CCAS ?

326 réponses



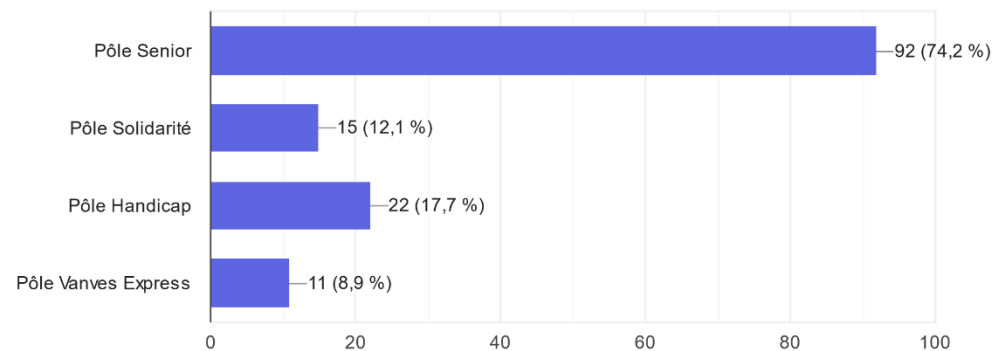
Ces moyens vous semblent-ils adaptés ?

119 réponses



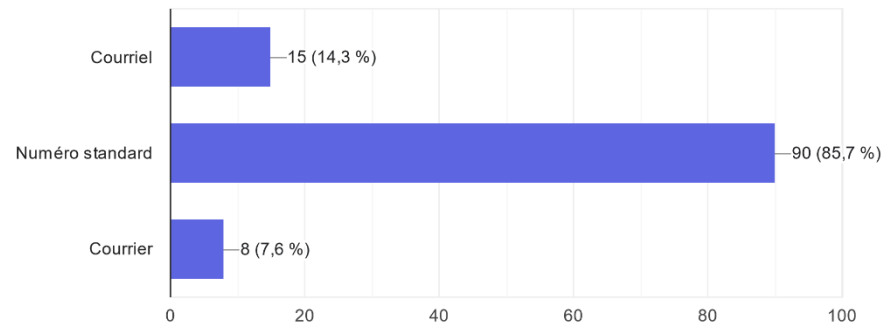
Si oui, quel service avez-vous sollicité ?

124 réponses

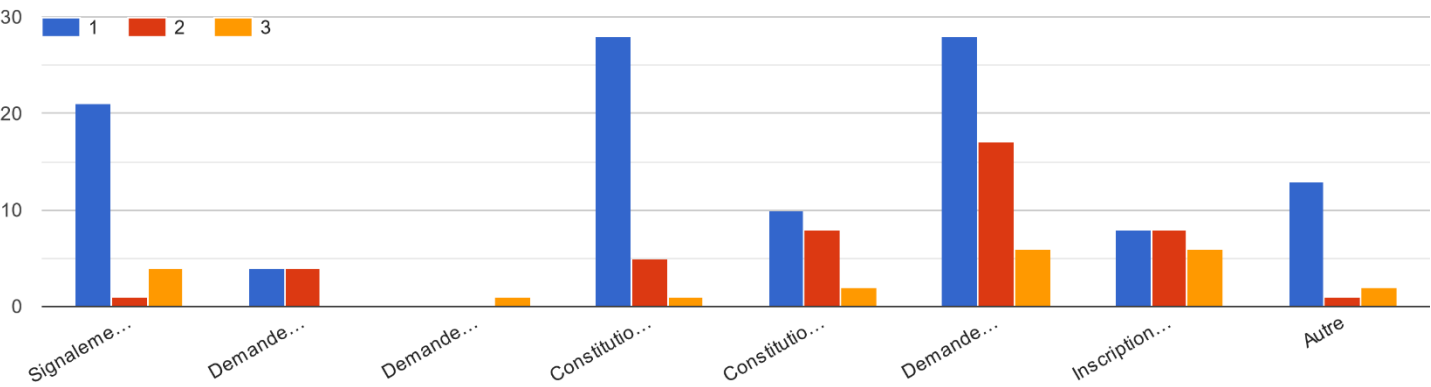


Si oui, par quel moyen ?

105 réponses

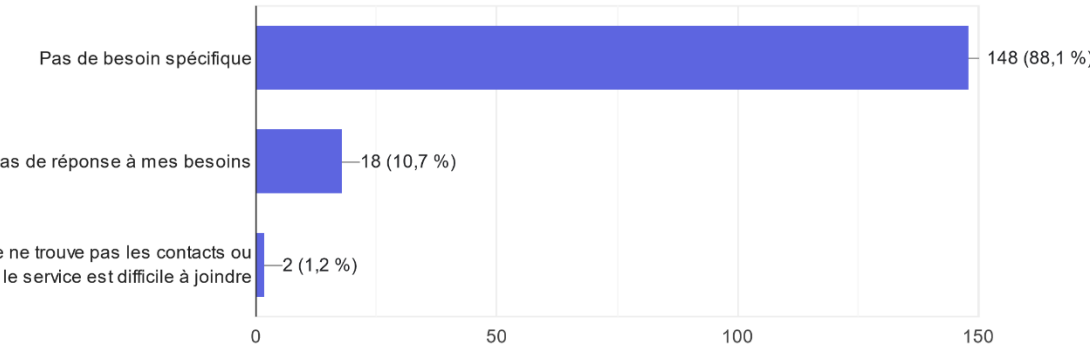


Pour quel motif avez-vous contacté le CCAS ? 3 réponses possibles de 1 à 3. Le numéro 1 correspondant à la réponse la plus importante



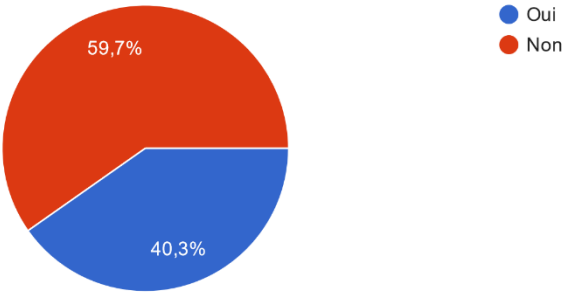
Si non, pour quelles raisons ?

168 réponses



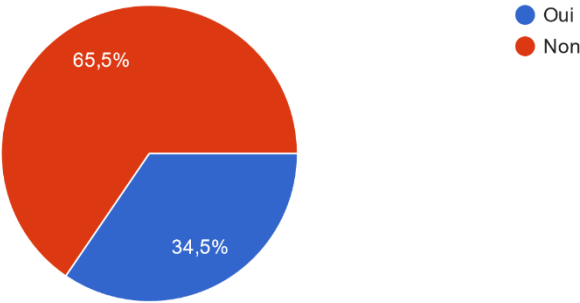
Connaissez-vous le Vanves Express ?

313 réponses



Connaissez-vous le Réseau Municipal de Solidarité ?

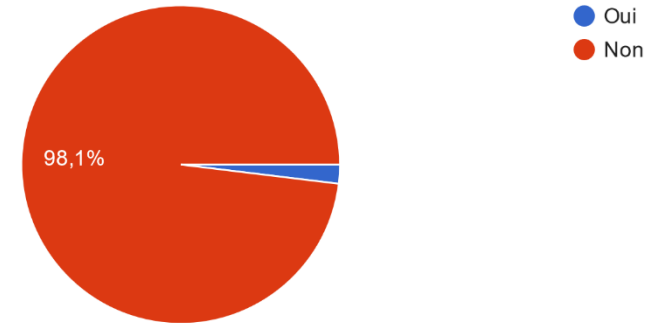
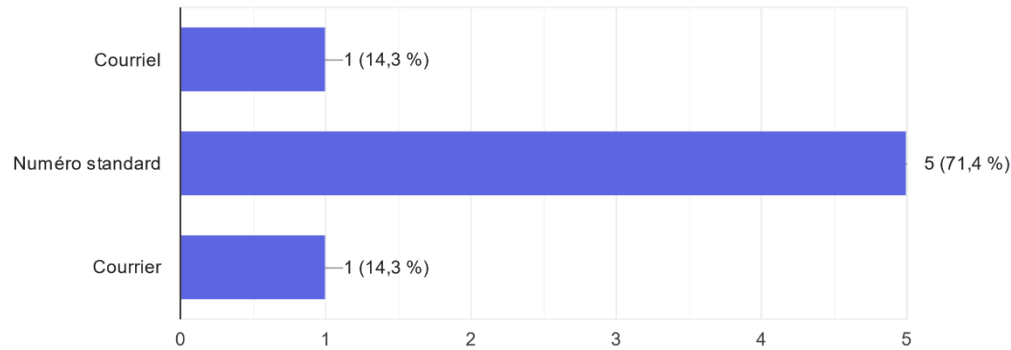
307 réponses



Vos liens avec le service Santé publique - Prévention santé

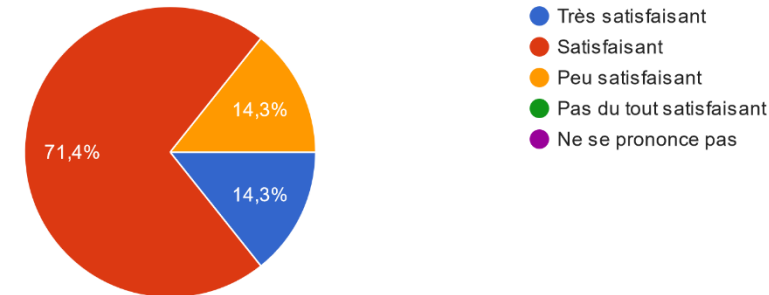
Si oui, par quel moyen ?

7 réponses

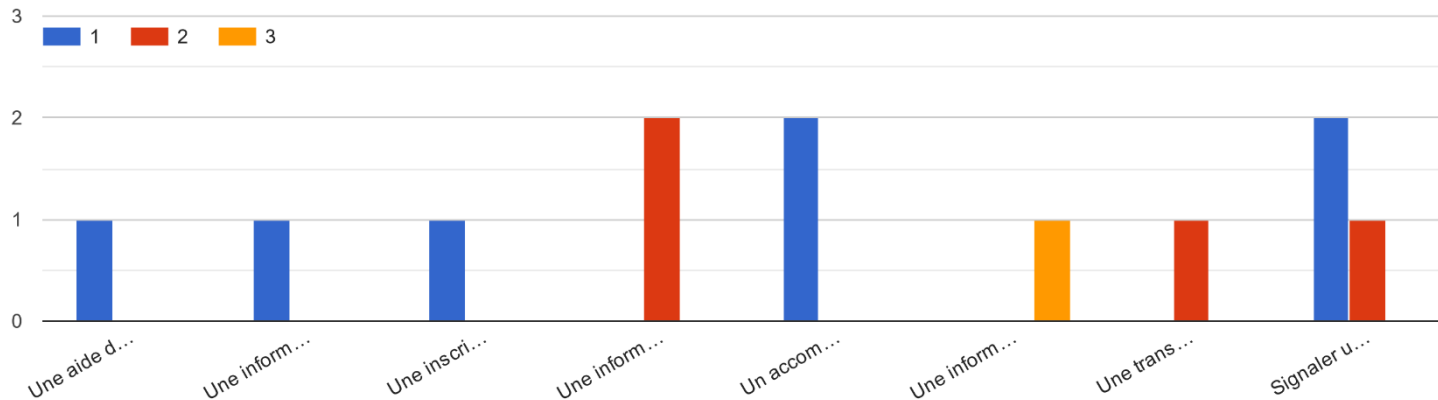


Ces moyens vous semblent-ils adaptés ?

7 réponses

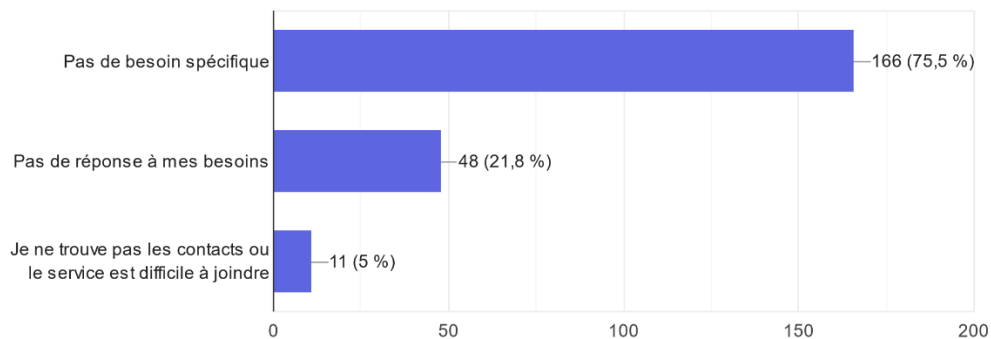


Pour quel motif avez-vous contacté le service SPPS ? 3 réponses possibles de 1 à 3. Le numéro 1 correspondant à la réponse la plus importante.



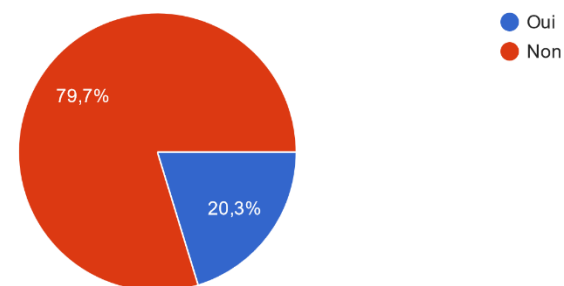
Si non, pour quelles raisons ?

220 réponses



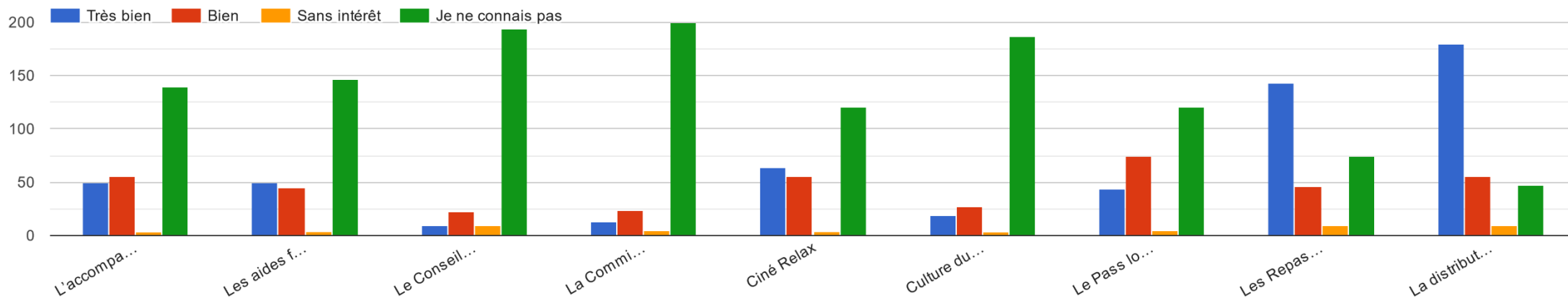
Connaissez-vous l'Espace Santé Simone Veil (Centre de soins pluridisciplinaires, Centre de Santé Sexuelle, Espace Santé Jeunes) ?

306 réponses

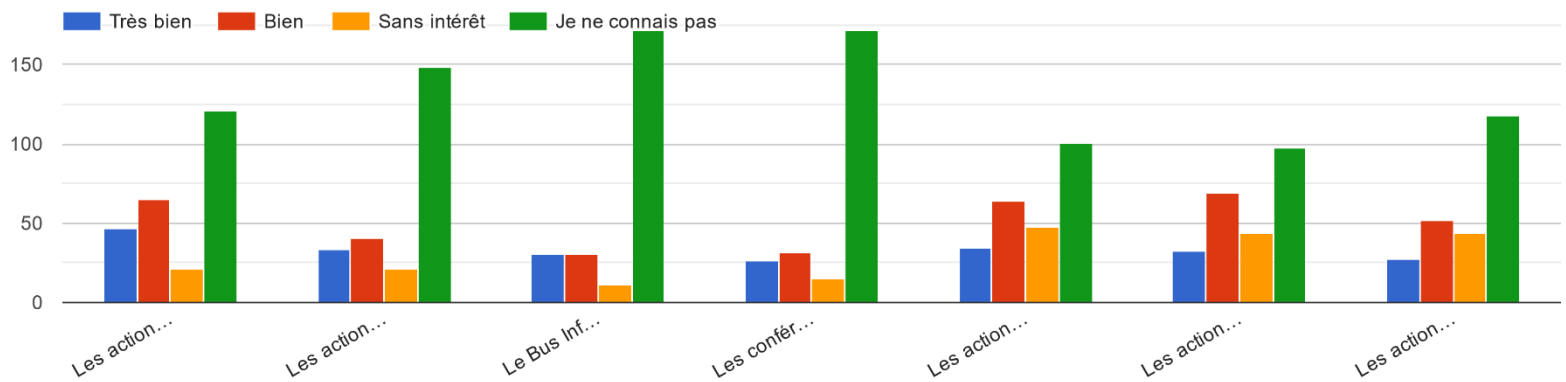


Vos liens avec le Pôle Social Santé

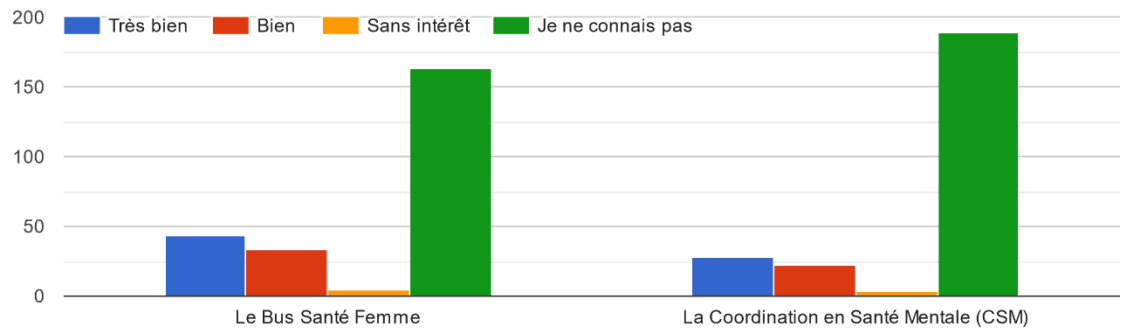
Que pensez-vous des dispositifs suivants du CCAS :



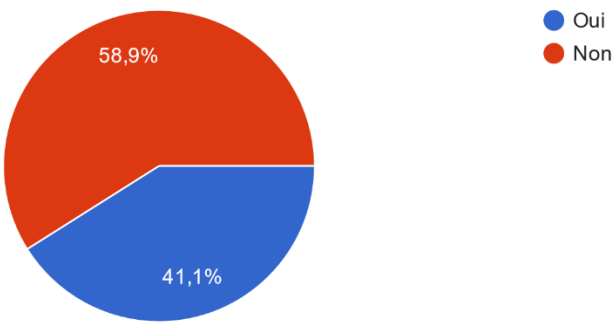
Que pensez-vous des dispositifs suivants du service Santé Publique – Prévention Santé :



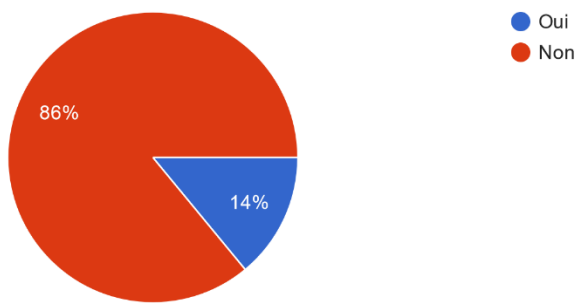
Que pensez-vous des dispositifs suivants du Pôle Social Santé :



Connaissez-vous les Grandes Causes Vanvéennes ?
285 réponses



Si oui, avez-vous déjà participé à un évènement lié à une Grande Cause (maladie d'Alzheimer, santé mentale) ?
207 réponses



Réponses complémentaires

45 réponses

- On ne parle jamais de certaines maladies neuromusculaires comme la Myasthénie.
- Conférence au parc pic l'été dernier
- Nous venons d'arriver à Vanves et connaissons encore mal la ville et ses dispositifs
- La nouvelle navette de Vanves ne fonctionne pas encore bien. Le Monsieur n'est pas assez patient au téléphone, ne comprend pas assez qu'il a affaire à des séniors. Le système avant était mieux.
- La nouvelle navette de Vanves ne fonctionne pas encore bien : le monsieur n'est pas assez patient au téléphone, ne comprend pas assez qu'il a affaire à des séniors. Le système avant était mieux.
- Je viens d'avoir 80 ans. J'ai été très active toute ma vie et je ne sais pas si je pourrais compter sur ma famille jusqu'au bout. Je voudrais donc pouvoir rester chez moi le plus longtemps possible avec si nécessaire les soins et les aides à domicile. Et mourir sur place. Il serait bon de connaître déjà maintenant la prise en charge par la sécurité sociale la mutuelle et le reste à charge.
- Je connais mal les services mentionnés dans ce questionnaire car pour le moment je n'ai pas besoin de faire appel aux aides qu'ils proposent. Pour la première fois cette année, j'ai participé avec mon époux au repas du nouvel an à l'amandine. Nous y sommes allés car le fait que ce soit organisé dans des restaurants de la ville est une bonne idée. Au moins cela fait vivre les structures Vanvéennes. De la même façon plutôt qu'un ballotin de chocolats de marque très connue, pourquoi pas une petite boîte de friandise chocolat, d'un commerce vanvéen ou bien un bon d'achat à dépenser dans un commerce vanvéen. Dans tous les cas, un grand merci pour la belle après-midi passées au restaurant, repas excellent, sympathique. Tout cela dans une ambiance très agréable.
- Possibilité d'accéder aux salles de sports privées à des prix préférentiels pour personnes en précarité et autres.
- Dans ce formulaire, pas grand chose me concerne. La mairie de Vanves est très correcte dans tous les domaines. Mais moi personnellement je n'en ai pas besoin. Merci pour tout ce que vous faites et très intéressant pour tous les vanvéens. Je félicite l'équipe qui s'est occupée de la distribution des chocolats. Ce jour-là, j'avais un rv à 14h et la distribution était à 13h30 et il faisait froid. Ils ont été très sympas, ils m'ont fait rentrer et m'installer sur une chaise pour m'asseoir. Merci beaucoup. Je suis fière d'être vanvéenne. Repas merveilleux.
- Mode d'action précisément ciblé. Partenariats étendus et reconnus dans leur spécificité. Travail d'équipe intéressant et sans à priori. Volonté réelle de faire progresser la résolution partielle/ totale du ou des problèmes posés. La cible "Une année dédiée" permet le combat, l'ouverture, le débat sérieux et maîtrisé. Reste à faire appliquer de façon constante les conclusions de chacune de ces années et d'en suivre le bilan annuel. Le problème est celui de l'information à la fois pour tous et pour chaque public cible et la communication systématique et renouvelée, disponible pour chacun (y compris les aidants (enfants tout handicap dont psychique).
- Je fais confiance à l'hôpital pour me soigner. Je suis allée à l'hôpital Suisse à Issy. Il y a un centre de santé à Issy près du magasin Auchan où j'ai consulté un ophtalmologue.
- Nous avons emménagé sur Vanves seulement depuis avril 2021. Nos démarches ont été de contacter les services administratifs pour faire connaissance des diverses structures sur la ville et concernant le pôle séniors. A ce sujet, nous sommes un peu perdus car les structures par ex pour les séniors sont décentralisées sur la ville et donc un peu confus pour s'y retrouver sinon bon accueil.
- intéressée par l'aide aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Issy les Moulineaux a une mutuelle. Ce serait bien à Vanves! Peu de spécialistes sans dépassement à Vanves. Je fréquente les centres de santé à Paris, juste le généraliste à Vanves. En prenant de l'âge ce sera difficile. Une radio à 27,65 (remboursée sécurité sociale + mutuelle), 26 euros de supplément à Vanves rue Besseyre le double ! Trop cher de se soigner à Vanves.
- Sous forme de dons
- Dossier Handicap au CCAS Je connais le Vanves Express mais je l'ai pas utilisé car cela ne me semble pas pratique. A creuser Difficulté dans les démarches CPAM et compte AMELI
- Parc Pic pour Alzheimer. Et pour Parkinson c'est pour quand ?
- Manque ORL. 1 pour Vanves. + Dermato. Merci

- Je ne peux pas actuellement faire grand chose sur ma ville car j'y suis rarement. En tant que grands-parents, mon mari et moi sommes souvent sollicités à l'extérieur de Vanves. Nous avons également une mamie de 94 ans à gérer à l'autre bout de la France ! Tous les services de la commune nous seront certainement très utiles d'ici quelques années et il semble que cela soit bien organisé d'après ce que j'entends. Merci à vous tous qui vous impliquez et avez à cœur de bien assurer votre mandat, vous êtes utiles !
- Pour le bien-être moral des séniors âgés et des jeunes. Il faudrait une maison des services où l'on peut nous aider et nous renseigner sur les questions des administrations vu qu'il y a beaucoup trop de numérique !! Beaucoup de communes ont fait cela d'avance
- Entre l'aide à la garde d'enfant à domicile (petits enfants) et la présence d'une semaine par mois chez ma mère de 94 ans, j'aide aux travaux de ma paroisse. Ponctuellement, je peux aider à une activité sociale.
- Ce questionnaire est fort bien fait ! Une remarque cependant : les questions à trois choix de 1 à 3 sont un peu restrictives... Notamment pour la question 17 "quels professionnels de santé sollicitez-vous le plus souvent ?". Lorsqu'on souffre de pathologies récurrentes, on sollicite le plus souvent ... les mêmes professionnels : médecin traitant, kiné, pharmacien, voire ambulanciers... et non suivant le "classement" proposé. Il aurait fallu je pense proposer une autre forme de choix, et laisser à la personne un espace de commentaires. Merci de votre attention et de votre implication pour nous !
- Q10 et 11 : oui je connais mais pas dans le détail. Nous savons qu'il existe beaucoup de structures. Sport adapté : en plus du stade de Vanves ou dans le stade de Vanves ? Chocolats et repas de Noël (Merci ! très sympathique!). Inscrit 1 fois et on reçoit ensuite la proposition de la Mairie. Je suppose que si j'avais eu besoin, j'aurais recherché les structures nécessaires de la Ville. RAS. En ce qui me concerne, je trouve ce long formulaire un peu inutile... Désolée !!! Et pourtant nous sommes des habitants satisfaits de la gestion de notre Ville.
- Former le personnel de la Mairie à l'accueil du public et à l'aide aux démarches administratives. Vu le nombre de pharmacies à Vanves, on ne devrait pas avoir à aller à Malakoff les jours fériés. Je ne veux pas passer par internet pour l'accès aux professionnels de santé. Repas seniors au restaurant très bien, surtout cette année. Si on pouvait avoir la salle 2 fois par semaine afin d'avoir 2 cours de gymnastique par semaine, cela ferait du bien et nous permettrait de nous maintenir en forme et de bien vieillir en respectant les usages scolaires. Si les pharmacies pouvaient faire un roulement à Vanves les jours fériés. Devoir aller à Malakoff pour des personnes âgées est trop loin. Elles sont suffisamment nombreuses !
- Je ne connais pas le bus du Barreau de Paris. Pas de réponse à mes besoins au CCAS. J'ai mes filières et je me débrouille seule jusqu'à maintenant (83 ans). Jusqu'à quand ? Les internets sont d'une complexité rare pour moi, donc inaccessible ! Que faire plus tard ? Aide en ligne mais à domicile s'il vous plaît. Merci.
- Non je n'ai jamais participé. J'aimerais me sensibiliser pour toutes ces maladies, à mieux connaître.
- J'ai sollicité le CCAS par 2 fois avec satisfaction, pour dossiers (MDPH, retraite). Pour le pass navigo, toujours dans les temps. Quant aux repas seniors, ils sont à la fois de très bonne qualité, même délicieux, et l'ambiance y est toujours chaleureuse. Manque la dermatologie, et un cabinet ophtalmo avec orthopiste pour les examens courants (champs visuels, OCT etc...) vu le nombre de seniors Vanvéens. Un grand merci à la ville de Vanves.
- Demande de carte de veuve d'ancien combattant obtenue grâce à Mme CHAPRON
- Q25 sur l'accompagnement par population : Je ne pratique pas encore ! CCAS : pour ma mère atteinte d'Alzheimer, aide Mairie de 2012 à 2014. Jamais utilisé le bus municipal sur demande, si c'est de cela qu'il s'agit. RMS : Très vaguement entendu parler durant le COVID. Espace Santé Simone Veil : vaguement entendu parler et lu dans le journal de Vanves !
- Pas de réponse à mes besoins au CCAS
- Je me rends directement au CCAS (mention "sur place" à la Q27c)
- Je vais sur place au CCAS (mention "sur place" à la Q27c) Merci
- Un livret pour le CCAS avec les différentes actions et les numéros de téléphone ou sites internet à contacter.
- Q13 : Ne sait pas (si l'accès aux droits sociaux des Vanvéens est satisfaisant) Q17 : Ophtalmologistes à Vanves CCAS sollicité en présentiel
- Distribution des chocolats de fin d'année pour les seniors : "Nette diminution cette année".
- Les centres de santé sont plus accessibles à Malakoff et sur Paris. Centres avec tiers payant, c'est plus simple.
- Où se trouve l'Espace Santé Simone Veil ?
- Je me rends sur place au CCAS
- Service du CCAS satisfaisant s'il fonctionnait le lundi (Vanves Express). Distribution des chocolats : un peu loin pour s'y rendre... A déjà participé à une Grande Cause mais pas à Vanves.

- A qui doit-on s'adresser lorsqu'on trouve une personne, sans domicile, formir dans l'entrée de son immeuble ? (en hiver). Bien sûr, je ne les chasse pas mais certains voisins sont mécontents. Je nettoie après leurs passages... Mutuelle municipale "oh oui! ce serait parfait"
- Contact avec le CCAS : à la mairie
- Accès aux droits sociaux : pas besoin. Accès aux soins : satisfaisant car pas malade. Je ne connais pas le Pôle Social Santé. Je ne connais pas le service Santé publique.
- Téléthon
- Je connais le Vanves Express par Vanves le Mag
- Ravatement mur du lycée Michelet côté rue Jullien Mise au courant des Vanvéens sur le projet de construction dans la ville